REÇU EN PREFECTURE
Le 16 novembre 2026
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
025-242500361-20261105-D2026002941I-DE

Grand Besançon Métropole

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Publié le : 16/11/2026

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 5 novembre 2026

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 122

Le Conseil de Communauté, convoqué le 29 octobre 2026, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Ludovic FAGAUT, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24

La séance est ouverte à 17h03 et levée à 19h15

Etaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** M. Mohamed AIT-ALI, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°21), Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION, M. Bruno CAIRE, Mme Aline CHASSAGNE, M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n°9), M. Clément DARCQ (à compter de la question n°11), M. Franck DEFRASNE, Mme Marie-Line EGRON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCART, M. Didier GENDRAUD (à compter de la question n°14), M. Abdel GHEZALI, Mme Laura GINIOT, Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI, Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérémy JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°20 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME (à compter de la question n°16), Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Manon MONNIER, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Djilalli SAHLAOUI, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, M. Fabrice TAILLARD, M. Kévin VEJUX, Mme Séverine VÉZIÈS (à compter de la question n°11), Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE **Beure :** M. Bruno LIND, **Bonnay :** M. Pascal DIMANCHE représenté par M. Gérard BAULIEU, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Braillans :** M. Thierry NONNOTTE (à compter de la question n°9), **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Chalèze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Hervé GROULT représenté par Mme Aurélie TOUVREY-TOURNIER , **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chaucenne :** M. Etienne PELLEGRINI, **Chemaudin et Vaux :** M. Serge MINORET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°2), **Dannemarie-Sur-Crête :** M. Sébastien PERRIN (à compter de la question n°2), **Devecey :** M. Gérard MONNIEN représenté par Mme Caroline BRUN, **Ecole-Valentin :** M. Kadir YILDIRIM, **Franois :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Denis PERIN, **Gennes :** M. Jean-Michel LHOMMEE, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **Larnod :** M. Jean-Philippe DEVEVEY, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Jean-Philippe REGENNASS (à compter de la question n°9), **Mazerolles-Le-Salin :** M. Philippe DOLEJAL, **Montfaucon :** M. Laurent JEUNET, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD (à compter de la question n°2), **Morre :** M. Hervé PONT, **Nancray :** M. Charles PERRIGOT (à compter de la question n°2), **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Palise :** M. Christian DAVID, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français :** M. Stéphane RAMELET, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Saône :** M. Lylian CALVAT, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Torpes :** Mme Julie GIRARD, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Vieilley :** M. Damien LIARD, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien AUBERT **Vorges-Les-Pins :** M. Georges POITREY

Etaient absents : **Audeux :** M. Michel VIENET, **Besançon :** M. Hasni ALEM, Mme Estelle CAMARA, M. Serge COUËSMES, M. Jérôme CUPILLARD, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Eléonore METZGER, M. Jean-Pascal REYES, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN, M. Patrick VERDIER, Mme Sylvie WANLIN, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Deluz :** Mme Liliane JOURNOT, **Fontain :** M. Marc GIRARDOT, **La Chevillotte :** M. Jean-Luc BARBIER, **La Vèze :** Mme Céline TRONCIN VERGEY, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Rancenay :** Mme Catherine BECKER,

Serre-Les-Sapins : Mme Valérie BRIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD **Venise :** M. Charles POMMEY,

Secrétaire de séance : Mme Anne FALGA

Procurations de vote : Audeux : M. Michel VIENET à M. Jean-Marc BOUSSET, **Besançon :** M. Guillaume BAILLY à Mme Isabelle BORDAT (jusqu'à la question n°20 incluse), Mme Estelle CAMARA à M. Patrick JACQUES, M. Serge COUËSMES à M. Mohamed AIT-ALI, M. Jérôme CUPILLARD à M. Bruno CAIRE, M. Clément DARCQ à M. FAGAUT (jusqu'à la question n°10 incluse), M. Didier GENDRAUD à Mme Marie GRUILLOT (jusqu'à la question n°13 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à M. Anthony NAPPEZ, Mme Myriam LEMERCIER à Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 21), Mme Madeleine LHOMME à M. Franck DEFRASNE (jusqu'à la question n°15 incluse), M. Jean-Pascal REYES à M. Patrick BOUZAT, Mme Flora SIMONIN à Mme Marie-Line EGRON, Mme Esther SZWARC à M. Djilalli SAHLAOUI, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN à Mme Anne-Rachel SCHERTZ, M. Patrick VERDIER à Mme Anne FALGA, Mme Séverine VÉZIÈS à M. Martin MELLION (jusqu'à la question n°10 incluse), Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Sébastien LEUBA, **Dannemarie-Sur-Crête :** M. Sébastien PERRIN à M. Serge MINORET (jusqu'à la question n°1 incluse), **La Vèze :** Mme Céline TRONCIN VERGEY à M. Laurent JEUNET, **Mamirolle :** M. Jean-Philippe REGENNASS à Mme Catherine BARTHELET (jusqu'à la question n°8 incluse), **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT à Mme Christine WERTHE, **Rancenay :** Mme Catherine BECKER à M. Eloy JARAMAGO, **Serre-Les-Sapins :** Mme Valérie BRIOT à M. Emile BOURGEOIS, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD à Mme Marie-jeanne BERNABEU, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD

Délibération n°2026/2026.00294
Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du procès-verbal du 24 septembre 2026

1

Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du procès-verbal du 24 septembre 2026

Rapporteur : M. Ludovic FAGAUT, Président

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- **ouvre la séance du Conseil,**
- **procède à la vérification du quorum,**
- **annonce les pouvoirs reçus pour la séance,**
- **invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports,**
- **invite le Conseil Communautaire à désigner un secrétaire de séance,**
- **invite le Conseil Communautaire à approuver le procès-verbal de la dernière séance.**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **nomme Anne FALGA secrétaire de séance,**
- **approuve le procès-verbal du Conseil du 24 septembre 2026.**

Les délibérations, les comptes-rendus succincts et les procès-verbaux des séances de Conseil peuvent être consultés sur le site du Grand Besançon (grandbesancon.fr : rubrique Grand Besançon / La Communauté Urbaine / L'institution / Le Conseil et ses délibérations communautaires).

Les procès-verbaux des séances des Conseils font l'objet d'un envoi électronique via une plateforme sécurisée aux conseillers.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 107 Contre : 0 Abstention* : 0 Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
Le Président,

La Vice-Présidente au développement économique,
à l'industrie, à l'emploi, à l'insertion
et à l'innovation,
Anne FALGA

Le Président,
Ludovic FAGAUT
Maire de Besançon.

Document signé électroniquement

Document signé électroniquement

Grand Besançon Métropole

PROCES VERBAL
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du jeudi 24 septembre 2026
Membres du Conseil Communautaire en exercice : 122

Le Conseil de Communauté, convoqué le 18 septembre 2026, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Ludovic FAGAUT, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52

La séance est ouverte à 17h05 et levée à 22h40

Etaient présents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX, **Audeux** : M. Michel VIENET (à compter de la question n°2), **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon** : M. Mohamed AIT-ALI, M. Hasni ALEM (à compter de la question n°8), M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°8), Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION (jusqu'à la question n°8 incluse), M. Bruno CAIRE, Mme Aline CHASSAGNE, M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n°8), M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCQ (à compter de la question n°9), M. Franck DEFRASNE, Mme Marie-Line EGRON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCART (jusqu'à la question n°24 incluse), M. Didier GENDRAUD (à compter de la question n°8), M. Abdel GHEZALI, Mme Laura GINIOT, Mme Marie GRUILLOT, M. Pierre-Charles HENRY, M. Patrick JACQUES, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n°25), M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Emmanuelle MEUNIER (à compter de la question n°2), M. Frank MONNEUR (à compter de la question n°2), Mme Manon MONNIER, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Jean-Pascal REYES, M. Djilalli SAHLAOUI (à compter de la question n°14), Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN, M. Kévin VEJUX, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE **Beure** : M. Bruno LIND (à compter de la question n°2), **Bonnay** : M. Pascal DIMANCHE, **Braillans** : M. Thierry NONNOTTE (à compter de la question n°8), **Busy** : M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU, **Chalèze** : M. René BLAISON (à compter de la question n°2), **Chalezeule** : M. Hervé GROULT, **Champagney** : M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins** : M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc** : M. Martial DEVAUX, **Chaucenne** : M. Etienne PELLEGRINI, **Chemaudin et Vaux** : M. Serge MINORET, **Cussey-Sur-L'Ognon** : Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°2), **Dannemarie-Sur-Crête** : M. Sébastien PERRIN, **Devecey** : M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin** : M. Kadir YILDIRIM, **Fontain** : M. Marc GIRARDOT, **Franois** : M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille** : M. Denis PERIN, **Gennes** : M. Jean-Michel LHOMMEE, **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND, **La Vèze** : Mme Céline TRONCIN VERGEY, **Les Auxons** : M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle** : M. Philippe REGENNASS, **Mazerolles-Le-Salin** : M. Philippe DOLEJAL, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT (jusqu'à la question n°36 incluse), **Montfaucon** : M. Laurent JEUNET, **Montferrand-Le-Château** : Mme Lucie BERNARD (à compter de la question n°8), **Morre** : M. Hervé PONT, **Nancray** : Mme Julie DUEDE, suppléante (à compter de la question n°2), **Noironte** : M. Philippe GUILLAUME, **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK, **Palise** : M. Christian DAVID, **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET, **Pirey** : M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français** : M. Stéphane RAMELET, **Pouilley-Les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey** : M. Frank LAIDIE, **Rancenay** : Mme Catherine BECKER (à compter de la question n°9), **Roche-Lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans** : Mme Myriam DE JACQUELOT, suppléante, **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER, **Saône** : M. Lylian CALVAT, **Serre-Les-Sapins** : Mme Valérie BRIOT, **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise** : M. Pascal DERIOT, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD (à compter de la question n°2), **Torpes** : Mme Julie GIRARD, **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY, **Vieilley** : M. Damien LIARD, **Vorges-Les-Pins** : M. Georges POITREY

Etaient absents : **Besançon** : Mme Estelle CAMARA, M. Serge COUËSMES, Mme Leïla HANNOUNI, Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Jérémy JEANVOINE, Mme Eléonore METZGER, Mme Esther SZWARC, M. Patrick VERDIER, **Boussières** : M. Eloy JARAMAGO, **Champoux** : M. Romain VIENET, **Chevroz** : M. Franck

BERNARD, **Deluz :** Mme Liliane JOURNOT, **Larnod :** M. Jean-Philippe DEVEVEY, **La Chevillotte :** M. Jean-Luc BARBIER, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD, **Venise :** M. Charles POMMEY, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien AUBERT

Secrétaire de séance : M. Emile BOURGEOIS

Procurations de vote : Besançon : M. Guillaume BAILLY à Mme Isabelle BORDAT (jusqu'à la question n°7 incluse), M. Jimmy BRESILLION à Mme Emmanuelle MEUNIER (à compter de la question n°9), Mme Estelle CAMARA à Mme Sophie PESEUX, M. Serge COUËSMES à Mme Anne FALGA, M. Clément DARCQ à Mme Marie-Line EGRON (jusqu'à la question n°8 incluse), Mme Lydie FRANCART à M. Anthony POULIN (à compter de la question n°25), M. Didier GENDRAUD à M. Pierre-Charles HENRY (jusqu'à la question n°7 incluse), Mme Leïla HANNOUNI à M. Kevin VEJUX, Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER à Mme Manon MONNIER, M. Jérémy JEANVOINE à Mme Laura GINIOT, Mme Myriam LEMERCIER à M. Jean-Pascal REYES (jusqu'à la question n° 24 incluse), Mme Eléonore METZGER à M. Frank MONNEUR, M. Djilalli SAHLAOUI à Mme Flora SIMONIN (jusqu'à la question n°13 incluse), Mme Esther SZWARC à Mme Anne-Rachel SCHERTZ, M. Patrick VERDIER à Mme Véronique JELSCH, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO à M. Henri BERMOND, **Deluz :** Mme Liliane JOURNOT à M. René BLAISON, **Larnod :** M. Jean-Philippe DEVEVEY à M. Mohamed AIT-ALI, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE à M. Thierry NONNOTTE, **Nancray :** Mme Julie DUEDE (suppléante) à Mme Céline TRONCIN VERGEY (jusqu'à la question n°1 incluse), **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE à M. Pascal DERIOT, **Rancenay :** Mme Catherine BECKER à Mme Julie GIRARD (jusqu'à la question n°8 incluse), **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien AUBERT à Mme Anne BIHR

M. LE PRÉSIDENT.- Chers collègues, bienvenue à toutes et tous pour ce Conseil communautaire de rentrée.

Je voudrais déjà démarrer par deux petits messages.

Un premier message d'hommage à Jean-Charles DIÉTERLÉ, que vous connaissez certainement toutes et tous. Jean-Charles DIÉTERLÉ, qui a été commerçant, fils de commerçant, fortement implanté et engagé sur le territoire bisontin et grand bisontin. C'était un homme altruiste, engagé, qui était un défenseur de sa ville. C'était surtout aussi un homme de projets, un homme de défis. Il a été président de l'Union des Commerçants de 1988 à 2007 ; il a porté différentes manifestations qui résonnent encore aujourd'hui sur le territoire bisontin et grand bisontin : la Braderie d'automne notamment, le marché de Noël, Terroirs Gourmands, devenus ensuite Les Instants Gourmands. Ça a vraiment été un personnage connu et reconnu sur le territoire bisontin. C'était aussi le papa de Pierre DIÉTERLÉ, agent et collaborateur de notre Collectivité.

Je tenais vraiment à lui rendre hommage ce soir pour toute l'énergie qu'il a pu porter au service de la Ville et de l'Agglomération. Je vous propose que l'on puisse faire une minute de silence.

(L'assemblée observe une minute de silence)

Je vous remercie.

Autre élément à porter à votre connaissance, remercier bien sûr l'ensemble des services, qui se sont fortement mobilisés pour Livres dans la Boucle, qui a été une réussite pleine et entière, portée vraiment par Grand Besançon Métropole. On a eu un évènementiel très fort, apaisé, serein, avec un record de 32 600 visiteurs, croisement des arts, entre le livre, la danse, la musique, notamment. Tous les évènements proposés ont été pris d'assaut et ont été vraiment remplis très rapidement sur réservation, avec aussi des visites guidées, qui ont fortement marché sur les travaux de la Grande Bibliothèque. Je voulais vraiment remercier toutes celles et tous ceux qui se sont mobilisés, élus comme agents de la Collectivité et partenaires, ainsi qu'acteurs économiques du livre locaux, pour la réussite de cette manifestation en tant que telle.

Voilà les éléments que je voulais porter à votre connaissance en ce début de Conseil communautaire.

1. **Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2026**

M. LE PRÉSIDENT.- Si on doit rentrer dans l'ordre du jour de ce soir, sur le rapport n° 1, qui est la désignation d'un secrétaire de séance et l'approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2026, je vous propose qu'Émile BOURGEOIS soit secrétaire de séance. Vous n'y voyez pas d'inconvénient, les uns et les autres ? Merci à toi, Émile.

Concernant ce rapport n° 1, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- **ouvre la séance du Conseil,**
- **procède à la vérification du quorum,**
- **annonce les pouvoirs reçus pour la séance,**
- **invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports,**
- **invite le Conseil Communautaire à désigner un secrétaire de séance,**
- **invite le Conseil Communautaire à approuver le procès-verbal de la dernière séance.**

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **nomme Emile BOURGEOIS secrétaire de séance,**
- **approuve le procès-verbal du Conseil du 25 juin 2026.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

2. **Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil**

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le rapport n° 2, l'état des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Madame CHASSAGNE.

Mme CHASSAGNE.- Merci. Bonsoir à toutes et tous, merci, Monsieur le Président. Sur l'état des décisions que vous avez pu prendre, on constate qu'il y a un certain nombre de conventions, notamment, je crois, 17 conventions liées à la culture. Je voulais souligner, comme vous venez de le faire avec le festival Livres dans la Boucle, la densité de l'activité culturelle sur notre territoire d'Agglomération, et, comme vous venez de le dire aussi, la diversité des propositions culturelles.

L'été a été traversé par un certain nombre de difficultés – on y reviendra sans doute lors des prochains rapports – à la fois liées, bien sûr, à la canicule, à la sécheresse, à la gestion de l'eau, mais je crois que vous avez aussi eu un accueil très chaleureux lors de concerts, notamment pour Mardis des Rives.

Par cette intervention, je voulais souligner l'importance du tissu culturel avec toutes ces conventions citées dans le rapport sur les états des décisions et rappeler que nous serons très vigilants, parce que la culture a des effets à tous les plans. Dans la vie de nos habitants, c'est un facteur économique important, un levier économique, qui a également des enjeux, vous le savez tous, sociaux très forts. Nous serons donc très vigilants à ce qu'il n'y ait pas de baisse et que les évènements populaires, qui fédèrent et qui fonctionnent, se maintiennent comme ils le font depuis des années.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Sur ce rapport n° 2, Monsieur POULIN, je vous en prie.

M. POULIN.- Mesdames et Messieurs, bonsoir. Monsieur le Président, en effet, ce rapport nous donne à voir l'état des décisions que vous avez prises depuis le dernier Conseil communautaire. Je m'associe à l'hommage que vous avez fait et également à votre satisfaction : je suis ravi de voir le bonheur que vous avez désormais de reconnaître l'importance d'un festival du livre à dimension nationale dans notre commune de Besançon et dans notre métropole de Grand Besançon.

Dans ces différentes conventions, il y a aussi des marchés publics. Il y aurait beaucoup de choses à dire, mais je vais concentrer mon propos sur deux questions et des propositions qui en découlent et que

je souhaitais vous faire, puisque l'été que nous venons de vivre n'a rien d'ordinaire. Il a été éprouvant : de fortes chaleurs, une sécheresse, qui se prolonge, d'ailleurs, et désormais, une crise liée au carburant. Ma première question portera donc sur les subventions sollicitées, et particulièrement sur les subventions sollicitées à l'ADEME – nous le voyons sur un projet d'études sur le réseau de chaleur à Devecey. Ma première question sera donc la suivante : avons-nous la garantie de les percevoir ? Si cela n'était pas le cas, les projets de réseaux de chaleur seraient-ils ralentis par les discussions nationales en cours, puisque nous apprenons que le gouvernement souhaite baisser de 30 % les subventions à l'ADEME ? Nous aurons tout à l'heure, dans le Conseil communautaire, différents rapports sur les réseaux de chaleur, qui nous montrent l'importance de ces financements. J'aurais voulu m'assurer, puisque lorsque nous avions présenté une motion de soutien, tout le monde ne l'avait pas votée de manière unanime, que vous défendrez au niveau national ces financements, ces agences et l'ensemble des agences de l'État, qui permettent à nos communes et à nos intercommunalités de faire vivre ces projets.

Une deuxième question sur les carburants, puisque, nous le voyons dans ce rapport, différents marchés ont été pris pour renouveler l'achat de carburant. Je voulais en connaître les conditions, les prix, où cela a été conclu, puisque, nous le voyons, on nous annonce un prix à plus de 3 € pour le diesel d'ici quelque temps. Sommes-nous prêts, dans la Collectivité, pour faire face à ces hausses ? Plus globalement, sommes-nous prêts également à répondre aux besoins des habitants sur ce sujet ? Car derrière les prix, il y a des vies quotidiennes : certaines personnes qui renoncent à visiter leurs aînés parce que le trajet est trop long, trop cher ; d'autres qui dépensent bientôt plus pour aller travailler que ce qu'elles gagnent. Face à ces difficultés et alors que le prix du carburant va exploser, nous devons activer tous les leviers pour apporter des réponses rapides aux habitants.

Nous avions proposé d'agir dès le printemps, en avril, puis en mai. Il nous avait été répondu qu'il fallait le temps que cette Assemblée s'installe et que des décisions allaient être prises. Je pense que ce temps est venu. Il est encore temps, six mois plus tard quasiment après l'installation, d'apporter des réponses. Nous allons voter tout à l'heure un deuxième supplément de budget, nous aurions pu voir un certain nombre de questions trouver des réponses dans ce rapport, mais ce n'est pas le cas. Nous le regrettons, mais il n'est pas trop tard.

Nous formulons deux propositions simples et immédiates : d'abord, un ticket de bus et de tram à 50 centimes pour toutes et tous, et ce au moins jusqu'à la fin de l'année ; ensuite, la mise en place à titre provisoire de parkings-relais et d'aires de covoiturage pendant la crise. Nous le verrons tout à l'heure, cela marche très bien. Il faut accélérer et accepter parfois de faire du transitoire, comme nous l'avions fait au moment de la crise Covid, et la crise des carburants n'est pas moins importante pour nos habitantes et habitants que la crise du Covid dans leur quotidien. Ces mesures ne régleront pas tout, mais elles peuvent soulager les Grand Bisontines et les Grand Bisontins, faciliter leurs déplacements et leur donner des solutions dès maintenant. Cela doit être notre priorité. Sur ces deux questions et propositions, j'espère donc pouvoir avoir des réponses de votre part.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais donner la parole à Anthony NAPPEZ concernant votre question sur la baisse d'accompagnement de l'État sur l'ADEME. Ça ne veut pas dire fin des subventions en tant que telles, je crois qu'il faut aussi rappeler les choses quand elles sont exactes et les dire correctement. Je cède la parole à Anthony NAPPEZ.

M. NAPPEZ.- Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, bonsoir. Je réponds à ta question, Anthony... enfin, à tes questions. On va essayer d'aller dans l'ordre, je vais reprendre depuis la première.

Sur l'ADEME, tu parles du projet de Loi de Finances 2027. Effectivement, on voit se dessiner un rabotage de 30 %. Le Fonds Chaleur a déjà été raboté : il dépassait le milliard auparavant ; là, il est à 800 millions. S'il est raboté de 30 %, il est prévu qu'il avoisine les 500 millions. Ce sont des subventions en moins pour nos territoires et pour nos projets de transition énergétique, c'est clair. En attendant, le projet de Loi de Finances, pour l'instant, n'est pas voté ; ce n'est pas sûr qu'on en ait un, on verra comment ça aboutit. Je compte effectivement sur nos collectivités pour se mobiliser pour que ce Fonds Chaleur, en tout cas, ne soit pas impacté, parce que c'est celui-ci qui nous aide, entre autres, à transiter. J'avais prévu d'en parler un petit peu sur l'empilement de rapports énergie qui vont arriver tout à l'heure, mais on peut en parler déjà maintenant.

Pour ce qui est des projets engagés, je ne parie pas sur le futur, je n'ai pas de réponse à te donner. Si le Fonds Chaleur est raboté et que ça passe, ça passera. Ce sera bien dommage, on le déplorera et on essayera de faire avec moins, comme toujours. Pour l'actuel, pour le présent, la tranche 2 du réseau de chaleur bénéficie par l'ADEME d'une subvention de 17 M€. Elle est déjà inférieure : dans les prévisions, on tablait autour des 30 millions, mais finalement, on finit à 17 millions – 30 millions, on était très optimiste, pour être très clair –, et sur ces 17 millions, on a déjà dû batailler, négocier pendant un certain temps, puisque l'ADEME devait nous en donner la moitié en avance remboursable et l'autre moitié en subvention. En se battant, on arrive à avoir l'intégralité en subvention.

On a le CCRT – ça fera l'objet du rapport que je vais présenter aussi tout à l'heure de manière succincte, mais j'élargirai le focus énergie à l'actualité du moment –, le Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial, nous permet d'avoir des fonds de l'ADEME et de pouvoir les « dispatcher » comme bon nous semble, en tout cas, de les flécher vers des projets qui n'auraient pas été subventionnés initialement par l'ADEME directement. Ce sont 3 M€ sur quatre ans. Ça nous permet de financer des petits projets, tu l'as dit, des projets en commune, cette fois-ci, des projets privés aussi, mais je ne vais pas trop en dévoiler tout de suite. Ce fonds est sécurisé pour la période 2025-2028, ces 3 millions sont sécurisés. Pour le futur, on verra.

Les CEE, les certificats d'économie d'énergie, sont toujours là pour subventionner les rénovations anciennes, les raccordements au réseau de chaleur. L'inquiétude est donc clairement sur le Fonds Chaleur, sur l'enveloppe, et ce qui sera dans le projet de Loi de Finances proposé dans les semaines, les mois prochains.

Sur le volet énergie carburant, c'est plus compliqué. La volatilité des carburants, vous la voyez tous, c'est très, très volatile. On parle effectivement d'un horizon à 3 €. Je pense qu'on ne l'aurait pas parié il y a encore six mois ou un an, encore moins quelques années en arrière. Là, je n'ai pas d'infos sur les marchés carburants, je pense qu'ils sont tellement volatiles que je ne suis pas persuadé qu'on arrive à sécuriser sur du long terme le carburant, en tout cas, liquide, c'est-à-dire le diesel, l'essence, voire le HVO, puisqu'on a des camions qui roulent au HVO. C'est un carburant analogue au diesel, mais qui est en partie renouvelable et qui émet donc beaucoup moins de gaz à effet de serre. Je pense qu'on subit globalement la volatilité de ces coûts pour le carburant, ce qui n'est pas forcément le cas sur les contrats de groupements de commandes d'électricité et gaz, qui sont sécurisés sur des termes plus longs. On a d'ailleurs la possibilité, dans l'approvisionnement du réseau de chaleur sur la part gaz du réseau de chaleur – c'est important de le comprendre, elle est quand même très minoritaire dans le réseau, c'est entre 10 et 15 % –, on a des options de *swap* pour arriver à bloquer des tarifs sur des durées de trois, quatre, cinq ans. Mais, c'est toujours pareil : pour bloquer un tarif, il faut être sûr qu'il soit au plus bas et ne pas bloquer un tarif en se disant que dans les années d'après, on va le payer plus cher qu'il aurait pu l'être. C'est donc toujours compliqué d'arriver à bloquer un tarif sur du long terme.

Voilà, j'espère que je réponds en gros à tes questions, mais on en reparlera tout à l'heure sur les rapports énergie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Anthony. C'est vrai qu'on a échangé aussi dernièrement avec Anthony NAPPEZ sur le fait de *swapper*, c'est-à-dire qu'à un moment donné, il faut pouvoir aussi jouer, dire : « On bloque les prix sur une durée ». Ç'aurait peut-être pu être opportun quelques années en arrière, mais ça n'a pas été fait, pensant que ça allait éventuellement se stabiliser. Aujourd'hui, ça nous paraît compliqué de le faire, parce qu'on ne sait pas exactement le devenir de tout cela sur les carburants.

Sur les différents éléments et propositions que vous pouvez faire, sur le ticket de bus ou tram à 50 centimes, derrière, il y a aussi un principe de réalité économique, très clairement, et un manque de recettes pour la collectivité de Grand Besançon Métropole. Je ne sais pas si vous l'avez chiffré en tant que tel, ce serait intéressant que vous puissiez faire part à tout le monde de ce chiffrage. Aujourd'hui, on voit bien que les mesures passées – mais elles ont été prises, c'est ainsi – sur la gratuité des transports, et je ne remettrai pas le débat ici, ont un impact très clair sur le territoire grand bisontin, avec également une difficulté de renforcer l'offre de service, qui est pourtant tant attendue en périphérie et sur certains quartiers. Voilà un petit peu les éléments que je peux vous apporter.

Sur ce rapport n° 2, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Pardon, Madame VIGNOT.

Mme VIGNOT.- Bonjour et merci, de me donner la parole. Je voulais simplement dire qu'en fait, la question se posait par rapport aux besoins de nos habitants. Une réponse très technique nous a été apportée : « On les connaît, on comprend bien ». Pour autant, quand il y a une crise, les collectivités sont interpellées. Dans quelle mesure avons-nous l'intention de soutenir nos citoyens, nos concitoyens, nos habitants face à la crise à laquelle ils sont confrontés ? C'est bien là la question.

M. LE PRÉSIDENT.- La question, je l'ai bien comprise jusqu'à présent. Derrière, ça me fait un petit peu sourire intérieurement, je vais vous apporter une réponse par rapport à ça, Madame VIGNOT. Vous qui êtes souvent le chantre de l'antivoiture au quotidien, là, je vous vois vous élever contre l'augmentation du tarif et dire : « Aujourd'hui, on a des citoyens qui vont être... et qui sont en difficulté », dont on fait tous partie, puisqu'on a tous aussi besoin de notre véhicule à un moment donné, donc vous appelez à une réduction, et en tout cas, à une aide, pour utiliser son véhicule en tant que tel. Ça m'a un petit peu fait sourire intérieurement quand j'ai entendu cette question.

Aujourd'hui, il ne faut pas croire non plus qu'une collectivité comme Grand Besançon Métropole, une ville ou autre, a non plus les possibilités financières de pouvoir subvenir à tout et tout le temps. Ça, c'est aussi un principe de réalité, c'est-à-dire qu'on ne peut pas non plus renvoyer à chaque fois, à Grand Besançon Métropole en l'occurrence ce soir, ces augmentations de prix, et derrière, devoir intervenir sur tout et tout le temps. D'un point de vue financier – je me tourne vers Pascal ROUTHIER –, ça ne tient pas, ce n'est pas tenable, ce n'est pas tenable en tant que tel. Aujourd'hui, il n'y a donc pas de mesures à destination de l'ensemble des Bisontins et des Grand Bisontins par rapport au prix du carburant en tant que tel. Je vous apporte la réponse, en tout cas, qui est la mienne.

Madame VIGNOT.

Mme VIGNOT.- Simplement, ce qui m'étonne, c'est que vous soyez surpris que je donne la juste place à toutes les mobilités. La voiture n'a jamais été effacée de notre volonté de donner la possibilité de mobilité à tout le monde. Je voudrais juste éviter qu'on nous « colle » une image qui est complètement fausse. Bien sûr, la voiture a toute son utilité, mais c'est surtout qu'on ait un principe de réalité : nous avons énormément de personnes qui sont aujourd'hui dépendantes de cette voiture, donc il faut prendre cette réalité-là. Il faut regarder que ce n'est pas juste un temps exceptionnel, c'est un temps long – on nous prédit d'ailleurs un temps relativement très long. J'espère que tout le monde se trompe, mais en tout cas, une chose est certaine, c'est qu'on ne va pas pouvoir se détourner de la situation de détresse dans laquelle un certain nombre de concitoyens et d'entreprises vont se trouver sur ce territoire.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. On prend acte de ce rapport n° 2, je vous remercie.

Le Conseil de Communauté prend acte des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

3. Installation d'une conseillère communautaire

M. LE PRÉSIDENT.- On passe au rapport n° 3, sur l'installation d'une conseillère communautaire. Bienvenue à Marie-Line ÉGRON ici au sein de cette instance, conseillère municipale de la Ville de Besançon depuis le 17 septembre 2026, qui devient ce soir conseillère communautaire. On est invité à prendre acte de l'installation de Madame ÉGRON. Encore une fois, bienvenue à toi, chère Marie-Line.

Le Conseil de Communauté prend acte de l'installation de Madame Marie-Line EGRON en qualité de Conseillère Communautaire représentant la Ville de Besançon.

4. Installation d'une nouvelle conseillère communautaire - Mise à jour du tableau récapitulatif des Indemnités des élus

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le rapport n° 4, l'installation d'une nouvelle conseillère communautaire nous amène à mettre à jour le récapitulatif des indemnités des élus. On doit approuver les éléments. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions sur ce rapport n° 4 ? Je n'en vois pas.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve l'octroi de l'indemnité de fonction à hauteur de 1,06 % de l'IB terminal de la fonction publique pour tous les nouveaux Conseillers Communautaires sans délégation qui seront installés à l'avenir.

Le tableau récapitulatif est joint en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

5. **Désignation de représentants GBM dans diverses structures**

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport n° 5, c'est la désignation des représentants de Grand Besançon Métropole dans les différentes structures. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie. Vous avez les tableaux qui sont passés très rapidement. C'est un switch quasiment place pour place, que voyez défiler devant vous, c'est en train de défiler. Merci à vous.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **D'une part, fait application de l'article L 2121-21 alinéa 4 du CGCT.**

- **D'autre part, désigne les titulaires et suppléants pour représenter Grand Besançon Métropole au sein des structures suivantes :**
- **Commission n°7 – Culture, sports, grande bibliothèque, grandes heures natures,**
- **Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets (SYBERT),**
- **Syndicat Mixte Lumière,**
- **Syndicat mixte de la Vallée de l'Ognon,**
- **Comité des Œuvres Sociales,**
- **Etablissement public foncier Local du Doubs BFC,**
- **Agence d'Urbanisme Besançon Centre Franche-Comté (AUDAB),**
- **CPTS (CaPaciTéS),**
- **COREPS.**

- **Enfin, désigne les membres de la société civile au sein du Conseil d'exploitation eau et assainissement (commission 8).**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

6. **Désignation des représentants du Grand Besançon Métropole dans des Sociétés d'Economies Mixtes, Sociétés Publiques Locales et Société par Actions Simplifiées**

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport n° 6, c'est la désignation des représentants de Grand Besançon Métropole dans différentes sociétés d'économie mixte. On va les voir défiler, entre Anne FALGA sur la société publique, Aktya, on aura Anthony NAPPEZ sur la société par actions simplifiées des Andiers, Anne FALGA également sur Batifranc, Myriam LEMERCIER sur Loge.GBM. Ce sont les représentants aux assemblées générales. Nous avons la société publique locale Mobilités BFC avec Patrick JACQUES, Catherine BARTHELET sur Sedia et Territoire 25, et puis Nancr'Eole avec Anthony NAPPEZ.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Mmes Catherine BARTHELET (1), Anne FALGA (2) et Myriam LEMERCIER (1) et MM. Patrick JACQUES (1) et Anthony NAPPEZ (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de communauté désigne les conseillers communautaires ci-dessus pour représenter GBM aux Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires des structures suivantes :
- **Société Publique Locale AER ;**

- **Société d'Economie Mixte aktya ;**
- **Société par Action Simplifiée Andiers ;**
- **Société BATIFRANC ;**
- **Société d'Economie Mixte Loge.GBM ;**
- **Société Publique Locale Mobilités BFC ;**
- **Société d'Economie Mixte sedia ;**
- **Société Publique Locale Territoire 25 ;**
- **Société par Action Simplifiée Nancréole.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 6

7. **Elargissement de la composition des commissions thématiques de GBM - Désignations de nouveaux membres**

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport n° 7, c'est l'élargissement de la composition des commissions thématiques avec le secteur de Saint-Vit, qui nous a envoyé des représentants issus de la commune de Villars-Saint-Georges. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas, je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne ces nouveaux membres des commissions élargies de Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

8. **Elaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et Grand Besançon Métropole**

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport n° 8, c'est l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et Grand Besançon Métropole. Sur ce rapport n° 8, je cède la parole à Catherine BARTHELET.

Mme BARTHELET.- Merci, Monsieur le Président. Effectivement, comme nous nous y étions engagés, nous avons procédé au toilettage qui était attendu de la charte de gouvernance. Je vais ici simplement vous présenter les modifications, qui sont de plusieurs ordres, de plusieurs catégories, avec tout d'abord des modifications que je qualifierais de pure forme. Par exemple, on a remplacé le vocable dépassé comme Conseil d'agglomération par Communauté urbaine ou supprimé des préambules qui faisaient par exemple allusion à la loi NOTRe, parce qu'ils étaient un petit peu datés.

Nous avons apporté quelques adaptations à notre nouvelle façon de fonctionner, avec l'introduction de réunions de l'exécutif hebdomadaires, par exemple avec la suppression des Bureaux-Débats ou la suppression de l'obligation du Président de répondre par écrit aux questions posées en Conférence des maires, puisque le principe qui fonctionne et qui s'applique depuis toujours, c'est le dialogue. Ce sont donc les réponses qui sont apportées en séance par le Président, le Vice-Président ou le conseiller communautaire qui est en charge du dossier. C'est comme ça qu'on fonctionne. Bien entendu, si toutefois nous étions dans l'incapacité de répondre en Conférence des maires – espace qui n'est d'ailleurs pas un espace de décision, mais un espace de dialogue –, puisqu'on peut bien entendu imaginer qu'on ne puisse pas répondre à une donnée très technique, qu'on n'aurait pas la possibilité d'honorer rapidement, nous nous engageons, bien entendu, à répondre à tous par la suite.

Nous avons apporté des définitions pour qu'elles correspondent mieux à la réalité, comme celle qui a été proposée par rapport aux Assises communautaires, qui ressemblaient parfois plutôt à une grande Conférence des maires, alors que dès le départ, les Assises communautaires ont bien été prévues pour réunir non seulement les conseillers communautaires, mais aussi les conseillers municipaux de nos différentes communes, et surtout les acteurs et les forces vives de notre territoire. Le but, c'est vraiment de pouvoir les « embarquer », si vous me permettez l'expression, dans la mise en œuvre de notre Projet de territoire.

De la même manière, nous avons ôté la référence aux contrats de co-développement de secteurs, qui n'ont jamais été mis en œuvre, donc on ne voit plus trop l'intérêt. On a préféré tout simplement se référer à ce avec quoi nous travaillons.

Nous avons apporté quelques ajouts et précisions. Nous proposons désormais – c'était demandé au moment des élections – que dans le cadre de la pré-désignation par les secteurs des VP, des Vice-Présidents et conseillers communautaires délégués, ces candidats s'engagent non seulement, comme c'était déjà le cas, par rapport à la charte de gouvernance et au Projet de territoire en cours, mais aussi vis-à-vis désormais de la charte de l'élu local. Cela permettra, nous l'espérons, d'éviter les soucis que nous avons connus en début de mandat. Si toutefois le Vice-Président prédésigné n'était pas élu par le Conseil communautaire, il est désormais bien stipulé que c'est le secteur qui devra se réunir à nouveau et désigner un nouveau candidat.

Ça va de soi, mais c'était mieux de rappeler que les élus qui siègent dans des structures partenaires le font pour représenter Grand Besançon. C'est donc bien la voix de notre Collectivité qu'ils doivent porter et pas leur voix propre.

Au total, il s'agit pour nous ce soir de réaffirmer notre charte de gouvernance comme notre pacte en maintenant ses fondements essentiels : pas de changement d'équilibre, pas de changement de secteur, la réaffirmation de chaque instance, auxquelles nous sommes attachés, comme la Conférence des maires ou le rôle très important des comités de secteur, qui nous permettent de dialoguer au long cours. Voilà, Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Madame la Première Vice-Présidente.

Madame VÉZIÈS.

Mme VÉZIÈS.- Merci. Bonsoir à tous et à toutes. Monsieur le Président, chers collègues, nous prenons acte de la charte modifiée et souhaitons vous faire part de quelques éléments.

Tout d'abord, sur la valeur de la charte de gouvernance, il est important de rappeler que sa valeur est avant tout politique et partenariale et qu'elle a vocation à organiser les relations entre les communes qui composent notre Communauté urbaine. Elle ne saurait ni remplacer la loi ni prévoir de dispositions qui iraient à l'encontre du droit en vigueur. J'insiste sur ce point, car nous avons pu constater lors des désignations des VP que la charte avait pu être perçue comme un carcan empêchant certains collègues d'exprimer pleinement leur désapprobation de voir proposer comme VP un élu issu du Rassemblement National. Chaque élu doit pouvoir se sentir libre de délibérer en son âme et conscience sans que la charte guide son vote.

Ensuite, les intercommunalités sont souvent présentées comme purement techniques alors qu'elles sont éminemment politiques. Quand nous délibérons sur l'eau, les transports, le logement, le modèle agricole, les aides aux entreprises, les PLU, ou encore la préservation des ressources, nous faisons des choix politiques et non simplement techniques. Ces choix, nous les faisons au regard des valeurs et des idées que nous portons au nom de celles et ceux qui nous ont élus. Le débat d'idées n'est pas une confrontation stérile, il est au contraire consubstantiel à la démocratie. Nous partageons l'objectif affiché dans la charte de rechercher l'intérêt commun et le consensus lorsque cela est possible, mais le consensus ne doit jamais signifier l'effacement des différences politiques. Car oui, nous en avons. Sur chaque rapport, nous faisons des choix politiques, mais ces choix, nous les faisons sur quel mandat ? Sur quel programme ?

Car, si les communautés urbaines sont utiles pour permettre la coopération et l'entraide au sein d'un bassin de vie, il n'en demeure pas moins que la commune est et doit rester le premier échelon de la démocratie. Notre conception de l'organisation territoriale repose sur la nécessité de garder au plus près des citoyens et citoyennes le pouvoir de décision sur les compétences qui impactent directement leur vie. C'est pourquoi nous sommes opposés au transfert grandissant de compétences des communes vers les intercommunalités. Pour les habitants de nos communes, l'intercommunalité reste souvent une instance opaque et méconnue. Lors des élections municipales, nos concitoyens et concitoyennes se prononcent sur une équipe municipale et un programme municipal, sans jamais se prononcer directement sur un projet communautaire. Nous devons avoir conscience de cet éloignement de la décision politique, qui est à la fois ressenti par nos concitoyens et concitoyennes, est bien réel.

À ce titre, la charte, tel qu'elle est rédigée avec la règle du 60/40 et la présidence réservée à la ville-centre, ne fait pas de notre Communauté urbaine une Assemblée pleinement représentative de la diversité de nos communes. Je sais qu'en disant cela, je jette un pavé dans la mare, mais alors, pourquoi la ville-centre serait-elle forcément à la tête de la Communauté urbaine ? Pourquoi pas un maire d'une autre commune ? Pourquoi ne pas envisager d'autres modalités de représentation ou d'élection, comme cela existe dans d'autres intercommunalités ? Nous ne prétendons pas régler cette question aujourd'hui, mais ces questions méritent d'être posées et débattues.

Enfin, je terminerai sur la question des groupes de conseillers et conseillères communautaires. L'article L5215-18 du Code général des collectivités territoriales prévoit que dans les communautés urbaines de plus de 100 000 habitants, les groupes de conseillers et conseillères communautaires puissent se constituer par la remise au Président d'une déclaration signée de leurs membres, accompagnée de leur liste et de leurs représentants. Chers collègues, gardons cet article en tête et tirons-en les conséquences réglementaires. Nulle charte, nul règlement intérieur n'a le pouvoir de refuser à des élus de s'organiser dans le cadre d'un groupe au sein d'une Assemblée communautaire. Précisons-le : constituer un groupe de conseillers communautaires ne suppose pas nécessairement une affiliation ou un attachement à un parti politique, un groupe peut simplement permettre à des élus d'organiser leur expression et leur travail collectif au sein de l'Assemblée, indépendamment de toute appartenance partisane.

En conclusion, cette charte doit rester un cadre de coopération entre les communes et ne jamais devenir un cadre qui limite la liberté de vote, d'expression ou d'organisation des élus. L'intercommunalité est un espace politique où se confrontent des choix et des visions différentes. Faire vivre cette pluralité, ce n'est pas affaiblir notre Communauté urbaine, c'est au contraire faire vivre la démocratie. C'est dans cet esprit que nous abordons notre mandat au sein de cette Assemblée délibérante.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur LEUBA.

M. LEUBA.- Monsieur le Président, vous aviez annoncé un approfondissement de la charte de gouvernance. Au-delà des propositions que l'actualité de notre Agglomération vous a conduit à modifier, j'en retiendrai deux et je souhaiterais vous faire part de deux autres.

Le premier sujet concerne le moyen au service des élus. On a beaucoup parlé de remplacer le service Relations aux élus par un cabinet ressources. Nous n'avons pas eu de réponse sur ce qui justifie la suppression du service Relations aux élus. Quelle était son efficacité ? Quel service rendu serait aujourd'hui insuffisant ? Quels sont les résultats de l'audit RH sur ce service, qui semblait conduire à la transition vers un cabinet ? Ce n'est pas anodin. Un service ressources est un outil commun, professionnel, au service de tous les élus et de toutes les communes. Le remplacer par un cabinet n'est pas neutre. Je ne vois pas dans la charte comment nous allons doter les membres de l'Assemblée de moyens supplémentaires, à l'instar de ce qui a été fait pour les membres du Bureau. Il me semble que ça pourrait être un ajout.

Le deuxième point est sans doute lié à l'actualité de notre Agglomération en ce début de mandat. Dans le cadre de la pré-désignation du secteur, qui ne serait donc pas confirmée par le Conseil communautaire, le secteur en question devrait se réunir et proposer un autre candidat. Pouvez-vous préciser cette disposition ? En tout cas, elle me paraît un peu lourde. Si un secteur fait un choix et que l'Assemblée le refuse, c'est bien parce que ce choix n'était *a priori* pas souhaité par l'Assemblée communautaire. Le secteur pourrait tout à fait anticiper, présenter des suppléants ou flécher d'autres personnes au moment du premier vote, mais cette disposition ajoute de la lourdeur au dispositif, sans compter qu'on ne peut en aucun cas empêcher un autre membre de l'Agglomération de se présenter au sein du Conseil communautaire. Je ne vois donc pas pourquoi cet ajout.

Troisième sujet, une réflexion a-t-elle été conduite sur la manière dont le Bureau pourrait communiquer ses ordres du jour ? On a beaucoup parlé de transmission d'information et de la possibilité pour les membres de l'Agglomération de connaître les sujets qui sont en débat au Bureau. Cela permettrait d'amener de la matière, et, pour les uns et les autres, d'être prévenus que tel ou tel sujet va être traité par le Bureau et d'en informer certains membres du Bureau.

Enfin, le dernier sujet concerne le cumul des fonctions. Jusqu'à présent, il était indiqué que le Maire devenait obligatoirement Président de l'Agglomération à travers cette charte. Je dis bien « cette charte », puisqu'au niveau législatif, ça n'a pas été le cas pour les communautés d'agglomération telles que la nôtre. Dans le cas où on est, par exemple, Vice-Président d'un exécutif sur le Département et qu'on ne souhaite pas cumuler nécessairement deux autres postes, qui sont quand même conséquents, de Maire et de Président, il me semble important de pouvoir dissocier ces fonctions afin de ne pas cumuler les mandats. C'est un choix que vous avez fait. Il me semble que ces fonctions nécessitent un engagement plein et entier. Visiblement, vous avez un autre temps, en tout cas, à consacrer à la vice-présidence du Département, en tout cas, pour vous engager dans ces différentes fonctions. Ce n'est pas notre conception du partage du pouvoir, au-delà des différentes valeurs qui nous différencient. Simplement sur ce second point, pourquoi vouloir nécessairement, d'un côté, faire cumuler ces mandats de Maire et de Président, et, de l'autre, accepter que l'on cumule un certain nombre de mandats sur l'Agglomération ?

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur POULIN.

M. POULIN.- Chers collègues, nous examinons ce soir deux textes importants, tout d'abord, le pacte de gouvernance, et dans quelques instants, le règlement intérieur. Ils sont importants, puisqu'ils déterminent la manière dont nous travaillerons ensemble et dont sera gouverné le Grand Besançon. Nous partageons le cadre posé, le cadre de coopération, le cadre de solidarité, le cadre de dialogue posé. La question qui se pose derrière tout cela est : voulons-nous renforcer le pouvoir du Conseil communautaire ou de l'exécutif ? Il me semble qu'il y avait beaucoup d'attentes sur le renforcement du pouvoir du Conseil communautaire et qu'elles ne sont pas toutes satisfaites avec cette nouvelle écriture. Finalement, c'est le degré de démocratie que nous avons dans cette Assemblée qui est en jeu dans ces deux documents. Le principe clair doit être réaffirmé, c'est que la décision appartient au Conseil communautaire et que celui-ci ne peut pas et ne doit pas – ça a été dit dans des interventions dans la presse, mais je le relaie ici, parce que cela me semble important – devenir une chambre d'enregistrement.

Or, dans cette nouvelle écriture, il y a des choses qui me semblent ne pas aller dans ce sens. Mes collègues en ont parlé, que ce soit Séverine VÉZIÈS ou Jean-Sébastien LEUBA, mais en transformant le service Relations élus en cabinet politique, vous envoyez un message contraire à celui qui est de renforcer le pouvoir de l'Assemblée que nous formons ici. Il accentue la politisation de l'Assemblée et il suit une logique qui adviendra peut-être demain à la création de groupes politiques. Je ne crois pas que ce soit le souhait global de cette Assemblée, mais c'est la pente dans laquelle vous nous emmenez et je le regrette, nous le regrettons.

La nouvelle version du pacte, même si je souligne l'effort de rédaction par rapport à ce que nous avons vécu en début d'installation du Conseil communautaire, ne va pas, à mon sens, à notre sens, assez loin sur le fait d'éviter que des élus d'extrême droite arrivent dans l'exécutif de notre Communauté urbaine. Pourquoi nous ne souhaitons pas cela ? Nous avions été nombreux à l'exprimer : puisque cela contrevient aux valeurs que nous défendons collectivement, et, plus globalement, aux valeurs de la République. La simple référence à la charte de l'élu local ne suffit pas, il me semble qu'il ait été bon de réaffirmer clairement notre attachement aux valeurs républicaines, à notre opposition aux idées d'exclusion, de racisme, d'antisémitisme, de sexisme et de discrimination. C'était aussi l'occasion de rappeler finalement que la lutte contre l'extrême droite est une priorité et une valeur qui a fondé cette Communauté également, puisque c'est ensemble, quand nous faisons de la politique collectivement, que nous remettons les valeurs de la solidarité au cœur – c'était le sens de la création du District, puis de Grand Besançon –, que nous combattons cette extrême droite et cette montée, qui inquiète de plus en plus dans notre pays.

Un autre angle mort à mon sens, mais vous ne serez pas surpris, pour ceux qui suivent les débats communautaires, c'est celui du pacte financier et fiscal. Il me semble qu'il y aurait pu avoir une référence plus appuyée dans cette charte. Nous sommes plusieurs à demander une cartographie fiscale et financière avec les contributions dans notre Communauté, mais nous ne l'avons pas eue encore. Je pense que demain, cela devra se faire, puisque la question de la solidarité est aussi : est-ce que tout le monde contribue de manière juste au sein du Grand Besançon ? Aujourd'hui, il conviendrait d'avoir ces données.

Enfin, il est vrai, Monsieur FAGAUT, qu'il est troublant de voir que vous vous inscrivez finalement, avec cette charte, dans la prolongation quasiment de l'existant et de la manière dont les choses ont été faites, nonobstant ce que je viens de dire, notamment sur le cabinet politique, qui nous conduira à nous abstenir sur ce dossier. Finalement, vous vouliez faire le grand ménage, c'était vos promesses de campagne. Vous aviez pris un engagement : permettre à un élu bisontin de l'opposition de devenir Vice-Président ou de siéger au Bureau comme conseiller communautaire ; une fois au pouvoir, vous avez fait l'inverse. Vous affirmiez également que Grand Besançon Métropole n'était pas une institution politique ; une fois au pouvoir, vous faites l'inverse en instituant ce cabinet politique et en renforçant tous azimuts votre communication. Vous souhaitiez renforcer le débat : une fois au pouvoir, vous faites l'inverse – nous le verrons dans quelque temps – en limitant les prises de parole.

Bref, le fonctionnement de notre Assemblée est aujourd'hui un bien cher, il faut qu'il soit le plus démocratique possible, et à ce stade, ce pacte révèle surtout...

M. LE PRÉSIDENT.- Il va falloir que je vous arrête, là, par contre.

M. POULIN.- ...des occasions manquées et c'est regrettable.

M. LE PRÉSIDENT.- Là, vous allez terminer. Merci.

On va le faire à deux voix. Je vais laisser la parole à Catherine BARTHELET pour commencer.

Mme BARTHELET.- Merci, Monsieur le Président.

Quelques réponses. Madame VÉZIÈS, quand vous dites : « Sur quel programme ? », on le dit dès l'instant où on est élu. Effectivement, on peut s'engager en tant que maire, si on a été fléché conseiller communautaire, chacun dans nos communes, s'engager uniquement à être présent, à porter peut-être des projets, mais on ne peut pas s'engager sur les projets de Grand Besançon. Ça a été rappelé dans vos différentes interventions, on est bien ici dans un cadre de coopération, vous avez parfaitement raison, et c'est ici que ça va se jouer. C'est dans chaque délibération que le débat se fera et que les décisions seront prises.
Ensuite, quand nous sommes élus, nous avons tout de même un document-cadre qui est important, c'est le Projet de territoire, je l'ai rappelé plusieurs fois. Nous travaillons toujours avec le Projet de territoire, qui est en cours, c'est notre guide. Il va être actualisé. C'est ça, notre projet politique à nous.

Je partage vos propos – je l'ai d'ailleurs dit la dernière fois, on a déjà échangé ensemble sur ce sujet – sur le côté politique non partisan. Bien entendu, nous développons ici des projets politiques et nous devons faire fi de nos différentes appartenances, puisqu'effectivement, ici, on n'a pas une logique de groupe, de majorité et de minorité, mais la volonté – c'est vraiment à mon avis ce que redit la charte de gouvernance – de recherche du consensus permanent dans l'intérêt général et dans l'intérêt de nos concitoyens. Je trouve que c'est une très belle idée.

Je ne vais pas trop pousser mon intervention sur le mode électif, mais je ferais référence à celles et ceux qui ont suivi les longs débats que nous avons eus à ce sujet avec Gabriel BAULIEU – je vois Anne VIGNOT opiner du chef, parce que c'est souvent revenu –, parce qu'évidemment qu'un mode électif différent pourrait tout simplement éconduire de nombreux maires ici, par un remplacement très politisé, très, cette fois, partisan. Il semble quand même que ce serait extrêmement dommage qu'il n'y ait pas un collège de maires dans une intercommunalité, puisque nous sommes tout de même là pour représenter nos communes et c'est à ce titre, que nous siégeons. Nous, maires élus dans nos communes, on y voit un vrai danger de fonctionner autrement.

Par rapport aux transferts, donc je vous rassure, on n'a pas du tout envisagé de nouveaux transferts de politiques. Les transferts ont été faits dans le cadre d'une transformation de notre Communauté d'agglomération en Communauté urbaine, mais il n'y a pas de velléité pour l'instant d'aller au-delà.

La mutualisation de nos services avec deux personnes à la tête, ce serait effectivement compliqué à gérer. On a mis en place cette mutualisation et – je crois que ce n'est pas que moi qui le pense – on a vraiment trouvé que c'était efficient. On a la volonté plus tard, peut-être grâce à cette réorganisation, d'être encore plus efficient, mais notre volonté de mutualiser nos services, de pouvoir travailler ensemble sur des politiques communes, de faire mieux avec moins de moyens, puisque c'est

malheureusement ce qui nous est demandé régulièrement, me semble très compliquée si nous n'avons pas la même personne à la tête de ces deux exécutifs. Par contre, il y a bien une différenciation entre la conduite d'un projet politique de la Ville et le Projet de territoire côté Grand Besançon. Je crois que c'est aussi pour ça qu'il y a une si grande acceptation de la part de nos collègues de ce choix, qui nous semble raisonné. Bien entendu qu'il ne fonctionnerait pas si on n'avait pas une bonne façon de travailler ensemble. C'est pour ça qu'on s'y retrouve et que c'est accepté, parce qu'on a des espaces de dialogue, notamment grâce à nos comités de secteur, et je pense que c'est important. Tous les élus bénéficient aussi d'un droit d'alerte, ce qui est aussi une garantie pour chaque élu ou une commune qui, sur un sujet particulier, ne se sentirait pas entendu. C'est vrai que je ne l'ai pas redit, mais c'est quelque chose qui est aussi important dans notre pacte de gouvernance.

Bien entendu que les VP et CCD qui participent au Bureau où les décisions sont prises reçoivent un ordre du jour, qui leur est transmis, et ils savent parfaitement sur quels dossiers ils vont devoir travailler. Les dossiers sont envoyés en avance, il n'y a pas de souci vis-à-vis de ça.

Sur les autres questions, vous revenez à plusieurs voix sur la création du cabinet ressources, qui, je le redis, n'est pas partisan. Je rappelle que le directeur de Relations élus a été reconduit dans ses fonctions comme directeur du cabinet ressources, ce qui devrait quand même vous rassurer dans l'intention non partisane du projet. Sur cette création de cabinet – je le redis, parce que Jean-Sébastien LEUBA disait qu'on n'avait pas apporté les réponses, mais je pense l'avoir fait précédemment –, je redis que ce que nous attendons avec les prochains recrutements, c'est un accompagnement réel des élus porteurs de délégation, afin qu'ils soient plus efficients dans leur délégation avec ce dont bénéficie un président, et qui est tout à fait logique : des notes transmises, mais aussi tout simplement les allers-retours entre les directeurs de département, les directeurs de services, les DGA, etc., et l'élu, qui, parfois, lui aussi, travaille. Il n'est pas forcément soumis à un cumul de mandats, mais tout simplement à devoir, comme tout le monde, avoir une vie personnelle et un autre travail. C'est vraiment cette volonté de l'accompagner dans ses missions. C'est bien cela qui nous anime avec la création de ce cabinet.

Quant à la charte d'élus, il me semble qu'elle rappelle toutes les valeurs de la République, et sont induites, il me semble, les valeurs auxquelles faisait référence Anthony POULIN, et auxquelles, bien sûr, nous adhérons aussi.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Madame la Première Vice-Présidente. Pour répondre, dans un premier temps, m'excuser auprès des élus de l'Agglomération. On le voit bien : encore une fois, c'est ciblé, ce n'est pas le Président de Grand Besançon Métropole qui est ciblé, on voit bien que c'est Ludovic FAGAUT, Maire de Besançon, qui est ciblé ce soir. Moi, je m'attacherai et je continuerai à m'attacher à défendre vraiment ici, sur le territoire grand bisontin, une concordance entre nous toutes et tous au sein de Grand Besançon Métropole, au sein du Bureau exécutif qui se réunit tous les jeudis, du Bureau élargi qui se réunit quasiment une fois par mois – une fois par mois et demi, je n'ai pas les dates exactes. Au regret de peut-être vous décevoir les uns et les autres, ça fonctionne mieux, je suis désolé de vous le dire. C'est serein, c'est dans l'écoute, c'est dans la transparence. On avance, on prend des décisions, on débat. Pas plus tard encore que ce midi, on a travaillé sur différents sujets, donc ça fonctionne. Encore une fois, désolé pour les élus de l'Agglo, mais évitez de me cibler, parce que vous n'y arriverez pas. Vous n'y arrivez pas en tant que tel, et l'Agglomération, ce n'est pas ça. L'Agglomération, ce n'est pas ça ; l'Agglomération, c'est vraiment ce système consensuel très fédéral que l'on doit avoir. Il n'y a pas de grosses communes ou de petites communes ou autres, il y a des communes, quelles qu'elles soient, avec des sensibilités politiques différentes au sein de l'exécutif. Honnêtement, je ne sais pas ce que les uns et les autres votent, je n'en sais rien. Certains ont des engagements dans des partis ou autres. C'est tout à fait normal et je ne le conteste pas, mais ça ne se ressent pas et ça ne transpire pas une seule seconde au sein des exécutifs ni une seule seconde dans les décisions que l'on peut prendre au sein de Grand Besançon Métropole.

Je pense donc que vous seriez bien avertis d'arrêter ces procès d'intention que vous essayez de faire. À mon avis, ça vous dessert, mais tant pis pour vous, c'est vous qui le cherchez et qui voulez l'animer de cette manière. Ainsi, non, les uns et les autres, vous n'arriverez pas à politiser cette Assemblée. Vous essayez de le faire, vous essayez en tout cas de l'orchestrer, mais vous n'y arriverez pas. En tout cas, tant que je serai Président de Grand Besançon Métropole, vous n'arriverez pas à le faire. À mon avis, vous faites fausse route.

S'agissant de l'évolution apportée sur la charte de gouvernance, je vous mets à l'aise les uns et les autres : je n'y ai pas participé. Catherine BARTHELET, Anthony NAPPEZ, Jean-Paul MICHAUD, Pascal ROUTHIER, Bruno CAIRE, Patrick JACQUES, Hervé GROULT, Fabrice TAILLARD... Je pense que là-dedans, il y a des orientations politiques différentes, et il y a plutôt un consensus qui a été trouvé de ne pas s'engager sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance, mais plutôt de confirmer la charte de gouvernance, et de la toiletter, ce qui a été fait au demeurant. À mon avis, vous seriez bien avertis de ne pas, encore une fois, chercher du buzz ou des problèmes là où il n'y en a pas. L'Agglomération va continuer à fonctionner comme on est là aujourd'hui.

Vous savez, Monsieur POULIN, je ne vous répondrai pas sur ce qu'il se passe à Besançon parce que je ne veux pas faire du « bisonto-bisontin ». Ce qu'il se passe sur le secteur bisontin, je vous l'ai dit, tout ce qui prête allégeance à l'extrême gauche, à La France Insoumise, c'est le même combat pour moi avec l'autre frange de l'électorat à l'extrême droite que vous combattez. Moi, je combats les deux extrêmes, c'est la différence entre vous et moi. Aujourd'hui, à partir du moment où on prête allégeance à l'extrême gauche et à La France Insoumise, ça n'a pas sa place dans un exécutif au sein de Grand Besançon Métropole – en tout cas, venant du secteur bisontin, mais après, les autres secteurs sont souverains en tant que tels.

Vous voyez, quand vous ciblez un parti politique, OK, c'est votre droit, vous pouvez le faire sans aucun problème, mais on ne va quand même pas demander la carte des partis politiques des uns et des autres pour savoir s'ils ont le droit de siéger au Bureau de Grand Besançon Métropole. Est-ce que je vais aller demander à Anthony NAPPEZ quelle est sa carte politique ? Il n'en a pas, certainement. Je prends l'exemple d'Anthony parce que je le regardais, désolé, Anthony. Derrière, est-ce que je vais aller demander à Laurent JEUNET quelle est sa carte de parti politique ? Je ne sais même pas s'il en a et ça ne me regarde pas. Aujourd'hui, on se retrouve autour d'un exécutif consensuel qui débat, qui apporte les idées des uns et des autres et qui continue à avancer sereinement.

Monsieur LEUBA, on n'arrivera pas à vous faire changer d'idée, vous avez toujours la même marotte, mais, le cabinet, vous vous arc-boutez là-dessus. Aujourd'hui, deux collaborateurs vont arriver au cabinet, je n'ai même pas participé au concours de recrutement. Je n'ai même pas participé, c'est Catherine BARTHELET qui l'a fait en son âme et conscience pour avoir deux collaborateurs qui vont être des appuis techniques, contrairement à ce que c'était auparavant, dédiés aux Vice-Présidents. En quoi ça vous dérange ? En quoi ça vous dérange que les Vice-Présidents aient aujourd'hui des ressources techniques identifiées dans le cadre des entretiens de recrutement pour les accompagner ? En quoi ça vous dérange ? On le voit bien, vous êtes focus sur moi, c'est très bien, je vous en remercie, mais la Collectivité, elle est structurée. Elle n'était peut-être pas structurée comme ça auparavant, mais elle l'est de plus en plus.

Vous m'interpellez sur mon rôle de Premier Vice-Président du Département. C'est la loi, je vous y renvoie. La loi le permet, je ne vois pas pourquoi je viendrais me justifier devant vous, en plus, sur cet état de fait.

Je pense qu'aujourd'hui, les uns et les autres, vous faites fausse route, je vous le dis clairement. On a autre chose à faire au sein de cette Assemblée que d'être sur des « chicayas » de politiques politiciennes que vous essayez d'amener au sein de l'Agglomération et encore une fois auprès des élus de Grand Besançon Métropole, notamment les élus de la Périphérie. Désolé si ça revient à chaque fois ici sur la table. En tout cas, ce n'est pas moi qui lance les éléments, c'est quand même bien vous qui essayez aujourd'hui de politiser et de fractionner Grand Besançon Métropole, mais vous n'y arriverez pas.

Madame VÉZIÈS, pour votre deuxième intervention.

Mme VÉZIÈS.- Merci, Monsieur le Président. C'est rigolo, parce que vous nous dites que vous ne politisez pas... enfin, que vous refusez que l'on politise les débats, sauf que vous visez systématiquement La France Insoumise et vous utilisez la marotte politicienne habituelle de la droite, de l'extrême droite et de l'extrême centre, qui est de dire que La France Insoumise est d'extrême gauche. Ça, c'est typiquement l'argument politicien utilisé par les responsables de vos partis. Là, c'est donc vous qui êtes en train de faire de la politique politicienne, mais continuez, parce que plus vous dites qu'on est d'extrême gauche, plus vous nous montrez du doigt, plus les gens nous soutiennent. Cette stratégie politique, elle ne fonctionne pas, mais allez-y, continuez, je n'ai aucun problème avec

ça. Moi, je sais quelle est mon histoire politique, je sais que mon histoire politique n'est pas d'extrême gauche et j'ai beaucoup de respect pour les camarades d'extrême gauche. Ça, c'est un premier point.

Ensuite, vous nous dites qu'on fait de la « chicaya », mais dans mon propos, quand j'ai parlé de démocratie, quand j'ai parlé de représentativité des citoyens et des citoyennes, quand j'ai parlé de projet communautaire, quand je parle du Code général des collectivités territoriales, je ne suis pas en train de vous chercher des poux dans la tête et je ne suis pas en train de vous viser personnellement. Je pense qu'il faut que vous arrêtiez de personnaliser les choses. On attaque des choix, des choix politiques, et c'est vous qui représentez ces choix politiques, mais je pense qu'il faut que vous arrêtiez de penser qu'on ne pense qu'à vous, et qu'à un moment donné, on se demande ce que l'on va pouvoir trouver pour Monsieur FAGAUT, etc. Non, on met en évidence des choix politiques et nous n'avons pas les mêmes.

Pour ce qui est de politiser les débats, je pense qu'il faudrait vous mettre en accord avec Mme BARTHELET, qui a admis tout à l'heure, et c'est la deuxième fois, qu'effectivement, ici, nous faisons des choix politiques et nous faisons de la politique. Ainsi, si vous ne voulez pas que l'on politise les débats, vous n'avez pas encore le pouvoir de nous dire ce qu'on va dire et ce qu'on ne va pas dire. Moi, je vous dis clairement que durant ce mandat et pendant ces sept années, sur chaque dossier, sur chaque rapport, oui, on va politiser les débats, parce que ce qu'on est en train de faire, c'est de la politique.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, sauf que vous, vous faites de la politique partisane ; nous, on fait de la politique au service de la Cité et au service de cette recherche du bien commun, qui est d'ailleurs l'essence même de ce qu'est la politique. Vous ne nous verrez jamais faire de la politique partisane au sein de Grand Besançon Métropole, mais c'est votre choix. Ça en découragera peut-être d'autres, mais nous, ça ne nous découragera pas, en tout cas, de vous répondre à chaque fois les mêmes éléments.

Monsieur LEUBA.

M. LEUBA.- Je ne voudrais pas que vous vous sentiez visé, parce que je pense que c'est quelque chose qu'on a défendu depuis très longtemps, pour certains, bien au-delà des différents mandats qui sont passés. Je n'étais pas présent sous le dernier mandat. Je vous rappelle que quand vous dites que la loi permet de cumuler les mandats, oui, mais la loi n'indique pas non plus que l'on soit obligé de cumuler les postes de Maire et de Président d'Agglomération. L'Agglomération d'aujourd'hui n'est pas le District d'il y a 25 ans : l'Agglomération a évolué, il y a des compétences. Je ne vais pas vous dresser ici le portrait de l'Agglomération, vous le connaissez mieux que moi les uns et les autres, je dis simplement qu'aujourd'hui, en 2026, puisque vous avez des intentions dans cette charte, on peut en avoir d'autres et j'entends qu'elles ne sont pas reprises. Cet engagement date de 2003, me concernant, et pas au moment où vous êtes arrivé à la Mairie de Besançon.

D'autre part, je note, dans les réponses que l'on nous donne, qu'on nous dit qu'un cabinet, c'est la même chose qu'un service Relations aux élus. Dès lors, je ne comprends pas pourquoi on change, puisque c'était finalement la même chose. Il me semble donc que ça ne doit pas être la même chose ni en termes de statut ni en termes de recrutement. En outre, si vous considérez qu'un service est inefficace, puisque visiblement, il faut faire des audits RH à certains endroits, et à d'autres, on ne répond pas à l'audit RH qu'il y a eu sur ce service, ce qui vous permet de dire qu'il dysfonctionnait ou qu'il ne fonctionnait pas bien et qu'on aurait pu améliorer des choses... Il me semble que ça fait aussi partie des missions d'un DGS. Simplement, ce ne sont pas deux marottes, en fait, c'est une incompréhension.

Dernier sujet, mais j'ai bien entendu que je n'aurais pas ma réponse, et là, je suis un peu plus étonné, Madame BARTHELET, puisqu'on a souvent échangé ensemble et on s'est souvent compris. J'ai demandé s'il était possible que les ordres du jour simplement du Bureau soient consultables par tous les membres de l'Agglomération. J'entends bien que les gens qui arrivent au Bureau sont au courant. On nous dit à la fois : « Ce n'est pas partidaire. Ici, on ne fait pas de politique, on est sur la convergence, on est là pour se réunir, on est là pour travailler tous ensemble. » En fait, il n'y a pas de majorité et d'opposition, mais par contre, sur cet élément-là, on demande simplement, puisqu'on est tous ensemble, si c'est possible d'avoir ces éléments en amont pour que les maires et les membres de cette

Assemblée puissent faire remonter des sujets au Bureau ou à des gens qui participeraient à ces réunions, tout simplement.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur POULIN.

M. POULIN.- Beaucoup de choses ont déjà été dites par mes collègues. Simplement, pour ne pas laisser passer quelques petites choses, quand nous nous exprimons ici en tant que Bisontins, nous nous exprimons en tant que Bisontins et Grand Bisontins, comme chaque personne qui est ici lorsqu'elle vient d'une commune et qu'elle est aussi Grand Bisontine. Aujourd'hui, nous avons à peu près 120 000 habitants qui sont Grand Bisontins et Bisontins, donc leur quotidien dépend de décisions que nous portons, que nous discutons ici. Il y a aussi des Grand Bisontins qui ont fait le choix, dans une élection municipale, près de 19 000, pour des propositions que nous portions dans l'élection municipale et communautaire bisontine. Eh bien, nous les relayons ici et ce n'est pas pour faire une fixette sur vous, Monsieur FAGAUT. Vous êtes Président de cette séance, vous devez rendre des comptes, et nous interrogerons tous les élus dans les fonctions qu'ils occupent. Aujourd'hui, nous parlons précisément de la manière dont nous travaillons ensemble et toutes les questions que nous vous avons posées sont aussi des questionnements que j'ai pu entendre de la bouche de certains, qui s'étonnaient un jour d'avoir entendu quelque chose et qui se retrouvent... À un moment donné, j'avais même entendu certains proposer la remise en cause des secteurs, de la manière dont ils fonctionnaient, des limites de secteurs. On voit qu'aujourd'hui, finalement, on reste dans ce qui a été fait. Tant mieux, mais admettez que ce n'était pas tout à fait votre orientation à vous. Tant mieux si vous êtes revenu sur cette vision des choses, mais aujourd'hui, vous comme moi, nous allons travailler ensemble pour le bien des Bisontines et des Bisontins. Il n'y aurait pas d'un côté ceux de la raison qui travailleraient pour le bien des Grand Bisontines et des Grand Bisontins et ceux qui, dès qu'ils proposent quelque chose, seraient uniquement pour des politiques partisanes. Ce n'est pas comme ça. En effet, il y a des personnes ici qui disent d'où elles parlent et qui assument cela, et parfois, peut-être d'autres personnes dont on aimerait savoir davantage d'où elles parlent pour comprendre les propositions.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, pour vos éléments. Peut-être vous donner un petit peu... Pardon, Monsieur le Député, cher Laurent CROIZIER.

M. CROIZIER.- Merci, Monsieur le Président. Je vais profiter de l'occasion de ce débat pour saluer l'action de tous ces élus, qui, depuis la constitution du District, puis du Grand Besançon, et maintenant, de Grand Besançon Métropole, n'ont jamais fait la confusion entre projet politique et projet politisé. Je pense que nous devons nous préserver de la politisation de cette Assemblée, parce qu'elle rend finalement l'action politique partisane, elle rend les débats binaires, elle tue la nuance, la capacité de compromis. Au sein de ce Conseil communautaire, moi, à titre personnel, je ne souhaite pas travailler avec des représentants d'un parti politique ou des représentants d'un groupe politique, je souhaite travailler avec des maires qui sont les représentants des citoyens de leur commune. Ne mélangeons pas tout.

La constitution de ce cabinet, elle nous préserve de cela, parce que ce n'est pas un cabinet au sens où certains veulent bien le décrire, c'est justement que ça évite cette confusion entre le Maire de Besançon et le Président du Grand Besançon Métropole. La constitution de ce cabinet, pour moi, est la condition de ne pas faire cette confusion entre l'action d'un élu communal et d'un président d'une assemblée qui a vocation à dépasser les enjeux de sa commune.

Ainsi, oui, nous portons des projets politiques ; oui, nous avons des valeurs, des valeurs républicaines, que nous portons tous. Effectivement, vous l'avez bien rappelé, moi, je ne suis pas inquiet de la montée d'une extrême, je suis inquiet de la montée des extrêmes. On ne peut pas regarder que d'un seul côté. Merci, de l'avoir rappelé, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Je vais soumettre aux voix cette délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? 14 abstentions, si je ne dis pas de bêtises. Je vous remercie.

Suite à l'avis des membres du Bureau, au regard du fait que la charte politique de Grand Besançon Métropole constitue déjà un pacte fort, ancien, solide, éprouvé et qu'il répond déjà globalement aux grands objectifs de la loi, il est proposé au conseil de communauté de :

- **ne pas s'engager dans une démarche d'élaboration d'un pacte de gouvernance**
- **confirmer la charte politique du Grand Besançon**

- **approuver les propositions d'évolution et de mise à jour de la charte de gouvernance.**

Les modifications proposées apparaissent en rouge dans le document en annexe 1. La version finale intégrant ces modifications constitue l'annexe 2 à la présente délibération.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 14 abstentions, le Conseil de Communauté approuve ces propositions.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :
Pour : 103 Contre : 0 Abstentions : 14 Conseiller intéressé : 0

9. **Approbation du Règlement intérieur de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole**

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport n° 9 porte sur l'approbation du règlement intérieur de la Communauté urbaine. Avant de démarrer la lecture de ce rapport, vous avez tous reçu un amendement qui a été envoyé, rédigé par le rapporteur, Monsieur Marc GIRARDOT. Vous devez en faire la lecture synthétique, et une fois que vous en aurez fait la lecture synthétique, je proposerai aux voix si on rejette l'amendement ou si on en discute immédiatement. Je vous cède donc la parole.

M. GIRARDOT.- Monsieur le Président, chers collègues, nous souhaiterions proposer un amendement au projet du règlement intérieur. Il répond à une même préoccupation : garantir que le règlement organise les débats tout en permettant à chaque conseiller et conseillère communautaire d'exercer pleinement son mandat dans le respect du cadre légal et jurisprudentiel.

L'amendement a rapport à l'encadrement du temps de parole et la clause de sauvegarde. Le présent amendement a pour effet d'assurer un équilibre entre l'organisation, la maîtrise des débats du Conseil communautaire, le respect du droit d'expression de chaque conseiller communautaire et la nécessité de permettre la tenue de nos débats démocratiques. Notre Assemblée est une Assemblée délibérante, c'est là que les décisions qui impactent la vie de près de 200 000 habitants sont prises. Elles doivent donc être débattues sereinement avec le temps nécessaire. Il est donc proposé de permettre à chaque conseillère et conseiller communautaire de disposer de deux interventions de cinq minutes chacune au lieu de trois minutes, soit un temps de parole de 10 minutes sur chaque affaire inscrite à l'ordre du jour. Ce dispositif permet à chaque élu de présenter sa position et ses arguments dans un temps suffisamment substantiel, tout en évitant la multiplication des prises de parole et l'allongement excessif des débats. Le principe est donc clairement posé : deux interventions de cinq minutes par affaire et par conseiller, sans possibilité de reprendre la parole une fois ces deux interventions épuisées.

La nécessité d'une telle rédaction doit être appréciée au regard de la jurisprudence administrative relative au droit d'expression des élus. Dans son arrêt du 30 décembre 2004, pour la commune de Taverny, n° 02VE02420, la Cour administrative d'appel de Versailles a censuré une disposition du règlement intérieur qui limitait à deux interventions de six minutes au total le temps de parole des conseillers. La Cour a considéré qu'une telle limitation portait atteinte à leur droit d'expression. Cette jurisprudence montre qu'une limitation du temps de parole peut être frappée d'illégalité lorsqu'elle constitue une restriction excessive du droit d'expression des élus. L'article qui nous est proposé dans le projet de règlement présente donc un doute quant à sa légalité. Le présent amendement permet donc de se conformer au droit quant au droit d'expression des élus. Il ne s'agit donc pas de laisser des débats sans encadrement, mais de prévoir une règle précise et conforme au droit en vigueur.

La disposition du règlement intérieur relative au temps de parole est remplacée par les dispositions suivantes : « Temps de parole : pour les affaires ordinaires inscrites à l'ordre du jour, chaque conseiller communautaire peut intervenir à deux reprises sur une même délibération, dans la limite de cinq minutes par intervention. Le temps de parole ainsi prévu constitue la règle générale d'organisation des débats. Pour les affaires relatives au Débat d'Orientations Budgétaires, au budget, aux décisions budgétaires et aux comptes de la Communauté urbaine, les dispositions spécifiques prévues par le présent règlement intérieur demeurent. »

M. LE PRÉSIDENT.- En termes de règles et de modalités, je dois proposer un débat sur l'amendement ou son rejet, voilà ce qui vous est proposé avant que l'on puisse rentrer sur le rapport.

Je dois soumettre aux voix. Qui est favorable au débat sur l'amendement ? Je laisse compter. 21, je pense, donc l'amendement est rejeté.

On rentre sur le rapport en tant que tel. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Monsieur ALEM.

M. ALEM.- Je vois que vous voulez passer vite, mais pas de souci. Moi, ce qui me gêne et ce que je trouve problématique, au-delà des arguments qui ont été avancés d'un point de vue juridique sur les questions d'amendement, que je laisse, puisque ça a été largement mis en avant, c'est davantage la question démocratique qu'il y a derrière. En clair, ce qui est proposé sur cette question du temps de parole – c'est dans le rapport, donc je parle de cet élément – avec cette réduction du temps de parole de passer de cinq minutes à trois minutes par conseiller communautaire, c'est en clair réduire la capacité de débat et le fait de trouver du consensus dans l'ensemble de notre Conseil communautaire.

Tout à l'heure, en venant, j'entendais, avec des trémolos dans la voix, un certain nombre de personnes ici présentes dire qu'il fallait du consensus, qu'il fallait travailler ensemble, qu'il fallait justement que nous puissions, par le débat, par le dialogue, trouver les éléments qui nous permettent d'avancer pour créer un Projet de territoire cohérent et commun. Moi, je suis d'accord avec ça, mais pour ça, il faut pouvoir discuter, il faut pouvoir débattre, il faut pouvoir parler de manière transparente et avoir le temps d'avancer un certain nombre d'arguments. Si on réduit le temps de parole de cinq à trois minutes, ça veut dire qu'on réduit fortement cette capacité de débat et cette capacité de donner des arguments. En clair, ça voudra dire que pour l'ensemble des conseillers et conseillères communautaires qui sont ici présents, on abdiquera une partie de notre temps de parole et une partie de notre capacité à pouvoir mettre en avant un certain nombre de dossiers, un certain nombre de propositions. Je trouve qu'acter ça, c'est acter qu'on accepte de se faire bâillonner d'un point de vue démocratique en partie. Faire cela en tant que premier élément de toilettage du règlement intérieur, je trouve ça assez problématique. Finalement, ça augure mal de la qualité des débats, et surtout de la volonté réelle qu'il y ait du débat et du dialogue au niveau de ce Conseil d'agglomération.

J'entends tous les éléments qui peuvent être dits sur le fait que, en clair, ça peut parfois être long et ça peut parfois prendre du temps, mais la démocratie, c'est aussi ça, c'est le débat, c'est pouvoir discuter tous ensemble. Accepter ça, à mon sens, c'est mettre le doigt dans quelque chose qui amènera à ce qu'il y ait de moins en moins ce débat et ce dialogue. Effectivement, je pense que c'est un signal qui est désastreux, et qu'un certain nombre de personnes qui voteront possiblement pour ce nouveau règlement intérieur, pour des raisons qui leur appartiennent, finiront par le regretter lorsqu'elles auront besoin de pouvoir exprimer ce qu'elles souhaitent exprimer et qu'elles se rendront compte que finalement, elles auront mis elles-mêmes le bâillon qui les empêchera de pouvoir dire ce qu'elles souhaitent.

Je vous appelle donc toutes et tous, puisque l'amendement a été rejeté, à considérer ces éléments, et, *a minima*, à rejeter ce règlement intérieur sur cet élément précis.

J'ai encore le droit à cinq minutes pour l'instant, donc je continue à parler, puisque le règlement nous autorise pour l'instant à pouvoir mettre en avant ces éléments. Oui, ça vous gêne que des gens parlent et ne soient pas en accord avec vous, mais c'est comme ça. J'ai encore le droit de dire ce que j'ai envie, j'ai encore le droit de faire des propositions et je continue à le faire. Si je le fais en trois minutes, je le ferai en trois minutes, si c'est en cinq minutes, ce sera en cinq minutes, c'est tout. Il n'y a pas de souci par rapport à ça.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien, merci. Vous avez réussi à le dire en trois minutes.

Monsieur LAIDIÉ.

M. LAIDIÉ.- Frank LAIDIÉ, Maire de Pugey, et, dans une vie antérieure, candidat suppléant aux élections législatives. Je le redis pour que le Président n'ait pas à le rappeler comme la dernière fois. Il ne fait pas de politique, sauf quand ça l'arrange. Moi, je ne suis pas dans l'opposition bisontine, je suis maire d'une commune pour la troisième fois, j'ai été réélu au mois de mars et c'est en tant que maire que je m'exprime à mon collègue Maire-Président. Il se peut même qu'en vertu de la charte, j'aie voté pour vous. J'avais la capacité de le faire. Ça m'appartient, je n'en dis pas plus.

Ce qui est posé aujourd'hui est problématique, je trouve. Je remercie Marc d'avoir porté la parole à propos de cet amendement, dont je suis co-rédacteur. Catherine, je me permets de te poser la question. Tu as levé le bras, hésitante, et tu l'as enlevé. Je ne sais pas quelle est ta position, tu me répondras tout à l'heure.

Ce dont il est question ici, c'est effectivement de notre capacité à tous, les uns et les autres, lorsque le sujet le nécessite, de parler pendant cinq minutes. Ça peut paraître très long, mais ça paraît aussi très court quand on a besoin d'expliquer les choses. Trois minutes, le juge administratif, que ce soit le Tribunal administratif de Grenoble, que ce soit la Cour administrative de Versailles, le juge administratif, dans une très grande continuité jurisprudentielle, explique que trois minutes, c'est typiquement insuffisant. On est donc dans l'illégalité. Moi, j'ai envie de demander au juge administratif à Besançon quelle est sa position par rapport à cette décision.

Je crois que tous, les uns et les autres, on a besoin de ce temps de parole. On n'est pas une Assemblée ordinaire. Moi, j'ai l'habitude de la diversité sur ma liste politique. Comme vous, Monsieur le Maire, dans votre Bureau et votre exécutif, je ne sais pas pour qui votent mes adjoints, mes conseillers, et ça ne me regarde pas. J'ai l'habitude de travailler dans la diversité, c'est même très enrichissant, mais il faut que les gens aient le temps d'exprimer cette diversité. Ici, il y a plein de petits maires de petites communes – ce n'est pas péjoratif, j'en suis un, 700 habitants – et je sais que c'est un effort pour beaucoup que de prendre la parole devant un hémicycle. C'est aussi un effort pour mes étudiants de prendre la parole. Quand il faut argumenter, en maîtrisant la forme et le fond, c'est très compliqué et ça arrête énormément la prise de participation des uns et des autres. Moi, ça me heurte que sous prétexte de gagner du temps, on interdise la capacité d'expression des élus communautaires. Je suis vraiment heurté par cela.

Deux minutes, ça ne semble rien, mais c'est déterminant. Au passage, les élus, et même si c'est l'opposition bisontine, je remarque cela, n'utilisent pas tout à fait les cinq minutes. Il y a cette volonté de dire ce qu'on a à dire et de s'arrêter, c'est très bien. Si on veut vraiment gagner du temps, j'ai une proposition aussi à faire, c'est que les réponses de l'exécutif s'adaptent pour ne pas durer dans un temps excessivement long et répéter quatre fois la même chose. Je pense qu'ici, notre capacité d'intelligence collective permet, au bout d'une fois, d'entendre les choses. Ça me semble essentiel.

Effectivement, Hasni ALEM évoque la question démocratique. Moi, ça m'interpelle, non pas en tant qu'homme de gauche potentiellement ex-candidat, ce que j'assume totalement et que je revendique, mais ça me heurte en tant qu'élu municipal. Sur le fonctionnement, j'ai eu la chance de travailler sur le mandat précédent en tant que conseiller communautaire au sein de l'exécutif. Vous dites que tout va bien – moi, je vous entends, et c'est tant mieux –, mais on a quand même d'un côté la restriction du temps de parole des élus et on a d'un autre côté un Bureau qui se réduit comme une peau de chagrin, puisque les conseillers communautaires délégués n'interviennent qu'une fois tous les mois et les mois et demi – c'est ce que vous nous avez expliqué. On a une concentration de la prise de décision dans les mains de quelques-uns, notamment de vous, Monsieur le Président, alors qu'ici, il y a des gens qui ont toutes les capacités et la légitimité pour pouvoir participer davantage. Il faut simplement leur en offrir la possibilité et la capacité.

En tant qu'élu et aussi en tant que juriste, je suis donc heurté par la décision de ce soir et par la capacité que vous avez eue à évoquer le débat sur cette problématique. Je suis vraiment très déçu et très surpris. Je sais que tous, ici, élus que vous êtes, à un moment ou à un autre dans votre mandat, vous allez avoir la nécessité de vous exprimer, et je vous souhaite bon courage en trois minutes.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame BARTHELET.

Mme BARTHELET.- Écoutez, je vais assumer totalement, parce que cette proposition, c'est moi qui l'ai faite. Je tiens à le dire, parce que ce n'est pas une proposition du Président. C'est donc encore moi qui suis responsable, puisque j'étais déjà responsable sur la charte. Si vous devez en vouloir à quelqu'un, concentrez-vous sur moi.

Par rapport à ta remarque de tout à l'heure, je n'ai pas hésité à répondre. J'ai dit : « Pas de souci pour faire un débat ». Il n'y a pas de problème, l'expression disait ça.

Par rapport aux réunions, les réunions qu'on a absolument tous les jeudis sont des espaces de dialogue, etc., et fonctionnent bien. Apparemment, vous n'avez pas envie de le croire, mais c'est le cas. On associe les conseillers communautaires qui ont une délégation chaque fois que les dossiers les concernent. Même chose sur les présidents de structure, qui sont aussi les bienvenus pour évoquer les dossiers qui les concernent. Il y a donc de la fluidité. Nos collègues sont aussi destinataires d'un compte-rendu assez détaillé, que je relis, d'ailleurs, et que je prépare avec notre directeur du cabinet ressources.

C'est effectivement moi qui ai proposé cette modification de temps de parole en faisant vraiment référence aux nombreuses remarques, que peut-être, toi, tu n'as pas entendues, mais que moi, j'ai beaucoup entendues de la part de tous nos collègues maires... enfin, de nombreux collègues maires – pas tous, évidemment, mais de nombreux collègues maires –, qui, dès nos premières séances, se sont inquiétés de la longueur des débats sur un même rapport, sans que parfois, certaines interventions n'apportent... Tu as dit que l'on radote en tribune, mais visiblement, c'est aussi le cas de l'autre côté dans le ressenti. En tout cas, c'est ce que tu as dit.

Avec ou sans trémolos, je ne sais pas exactement comment je vais le faire, mais les collègues ont vraiment appelé de leurs vœux une parole recentrée davantage sur le rapport. Ils appellent de leurs vœux une maîtrise dans la durée des interventions pour permettre une écoute attentive, permettre aussi que l'on écoute tout le monde dans de bonnes conditions et que l'on évite un peu ce côté saturation. Cette proposition a aussi pour but d'éviter que la parole ne soit mobilisée que par quelques personnes, quelques interventions, mais au contraire, qu'elle permette la fluidité de nos échanges.

Vous remarquerez – je crois que c'est Monsieur GIRARDOT qui l'a rappelé – que le temps de parole est plus long lorsque nous devrons aborder les thématiques budgétaires, parce qu'on mesure bien qu'il est là plus difficile d'être synthétique, donc c'est bien prévu.

Je rappelle par exemple qu'au Conseil régional, nous fonctionnons effectivement avec des groupes politiques, c'est vrai, mais aussi avec une majorité, qui n'est pas réputée pour censurer ses oppositions, je pense que vous me l'accorderez, et pour autant, chaque groupe ne dispose que de deux temps de parole de trois minutes, sans que cela ne pose aucun souci. C'est une règle qui est acceptée par tous et qui nous permet de nous exprimer parfaitement.

Par cette proposition, ma volonté – et je crois vraiment savoir qu'elle est partagée par de nombreux élus ici – est surtout de permettre à toutes et tous de pouvoir s'exprimer sans que nous terminions les séances à des heures trop tardives, ce qui finirait à évincer un certain nombre de collègues. C'est en tout cas ce qu'ils sont venus me dire et c'est pour ça que j'ai proposé cette modification au Président. Je tiens à dire que les autres modifications sont de pure forme et s'harmonisent avec la charte de gouvernance.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Madame la Première Vice-Présidente. Je m'inscris pleinement dans les propos qui ont été tenus, et j'en veux pour preuve, puisque ce rapport a été validé à 100 % du Bureau, donc exécutif et Bureau de Grand Besançon Métropole, toutes tendances politiques, s'il y en a, confondues.

Monsieur LAIDIÉ.

M. LAIDIÉ.- Merci, de ton honnêteté, Catherine, c'est précieux à entendre. Tu parles de la Région, la réflexion a aussi été faite par Patrick. La Région, effectivement, tu l'évoques, c'est une Assemblée éminemment politique, avec une représentation par parti, sur la base de listes, avec des professionnels de la politique. Vous êtes des professionnels de la politique, chers conseillers régionaux, avec une facilité de prise de parole, mais ce n'est pas le cas ici. Ce n'est pas le cas ici, je suis désolé.

J'entends entre les mots dire que l'opposition bisontine phagocyte le temps de parole. Moi, j'entends ce qu'il se dit. Les propositions sont quelquefois répétitives, mais il y a aussi de vraies propositions à entendre, et je fais crédit à tous. L'expérience fait qu'on a aussi entendu l'ancienne opposition bisontine pratiquer cet exercice, et ce n'est pas un exercice facile. Moi, je l'ai toujours respecté, on peut m'en faire le crédit, mais je trouve que c'est quand même problématique d'arriver à limiter le temps de parole de chaque élu. Deux minutes, ce n'est pas ce qui va fondamentalement changer la durée des débats. Regardez, le temps a été plutôt respecté. C'est une possibilité offerte. Je ne dis pas que l'exécutif radote, je dis juste qu'il y a possibilité... C'est péjoratif « radoter ». Moi, j'entends avec attention ce que vous

dites et j'écoute. Je ne suis pas dans l'excès et dans l'attaque personnelle par rapport à ça, je vous entends. Simplement, c'est le droit le plus absolu du Président de mener les débats, c'est son pouvoir de police, mais je pense aussi que dans du donnant-donnant, il y a cette capacité à limiter le temps de réponse pour donner simplement les bons arguments, et c'est légitime.

Je suis quelque part embêté, parce qu'on est hors des clous juridiquement. La jurisprudence est très claire : c'est cinq minutes. Regardez la jurisprudence, il y a de très grandes continuités : le TA de Grenoble et la Cour administrative d'appel de Versailles, ce sont exactement les mêmes temps de parole qui sont visés. C'est ce que Marc vous a expliqué : deux fois trois minutes. Et ça, le juge ne l'accepte pas, il ne l'accepte pas.

Si vous remettez en doute cela, je vous invite à regarder les questions écrites à l'Assemblée nationale et au Sénat. Deux questions ont été posées dernièrement : Marie-Jo ZIMMERMANN, qui a interrogé le ministre de l'Intérieur en 2017, je crois, et aussi, en 2026 – c'est hier –, le 7 mai 2026, une réponse apportée à la sénatrice de Moselle par le ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation. Que fait le ministre à chaque fois ? Il reprend les arguments du juge administratif : TA de Grenoble et Cour administrative d'appel. Moi, ça me heurte, en tant que juriste, d'être en dehors des clous. Voilà, je le redis. Je pense qu'arrive un moment où le juge doit être en capacité de dire le droit si personne ici n'est en mesure d'entendre cela. C'est quand même de démocratie dont il est question.

Je rends une minute et 19 secondes à l'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci à vous. Je vais redonner la parole à deux-trois personnes.

Déjà, on parle bien de deux fois trois minutes, pas de trois minutes, comme vous l'avez évoqué dans votre premier propos. On parle bien de deux fois trois minutes.

Moi, je m'inscris en faux quand vous évoquez que les conseillers communautaires délégués ne seraient pas associés, ne participeraient pas. Je regarde Anne OLSZAK, qui porte la convention territoriale globale. Il me semble qu'Anne, quand on a débattu de cela au sein du Bureau exécutif, était présente, elle a porté le dossier ; René BLAISON était encore avec nous pas plus tard que ce midi. Tous les conseillers communautaires délégués, quand les sujets concernent leur délégation, sont présents au sein du Bureau exécutif. Je ne peux donc pas vous laisser dire que les conseillers communautaires ne sont pas du tout associés.

Après, quand vous parlez juridique, ça vous appartient pour la suite, ça vous appartient.

Monsieur GIRARDOT, pour la deuxième prise de parole.

M. GIRARDOT.- Pour moi, c'était un amendement purement technique. Je me fais un peu le représentant des maires lambda de cette Assemblée. Comme j'ai l'habitude de le dire depuis le mois de mars, je suis tout vieux, mais tout neuf, et je découvre beaucoup de travail. En recevant ce dossier vendredi de 1 719 pages et en essayant de le parcourir, j'ai bien vu que c'était très difficile pour un Maire lambda. Comment prendre une décision quand on ne peut pas approfondir tous les dossiers de cette Assemblée, qui sont mis à l'ordre du jour de cette Assemblée ? Eh bien, jusqu'à maintenant, ce que je faisais, c'est que je me mettais dans mon fauteuil et j'écoutais les différentes interventions de Pierre ou de Paul, et c'est à partir de là que je prenais une décision pour voter. Je n'ai pas la prétention de pouvoir fouiller tous les dossiers, c'est pour ça que j'ai contacté Frank et qu'on a discuté mardi, et hier après-midi en particulier, pour faire cet amendement, mais c'était purement technique. Avec cinq minutes de parole, je pense que c'est déjà un gros effort de synthèse, alors avec trois minutes, j'ai peur que ce soit un survol. C'est simplement dans ce cadre qu'on a rédigé, Frank et moi, cet amendement. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Monsieur GROULT.

M. GROULT.- Juste une précision sur le vote qu'on a fait à l'instant. Si je comprends bien – c'est important, parce que c'est le premier amendement qu'on a sur ce mandat, donc il faut bien que l'on

comprenne les choses –, il y avait un vote sur le fait d'avoir un débat ou pas, donc ce n'était pas sur l'amendement en lui-même. C'était simplement sur le débat, s'il y avait débat ou pas.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il y avait débat ou pas sur l'amendement. Le débat a été rejeté.

M. GROULT.- Comme il n'y a pas de débat, l'amendement n'est pas présenté et pas mis au vote. C'était juste pour qu'on soit bien dans les choses : ce n'est pas l'amendement qui a été mis au vote, mais c'est bien le fait qu'il y ait un débat. Finalement, on a le débat, mais on ne présente pas l'amendement, ce qui est un peu dommage dans notre exercice, mais...

M. LE PRÉSIDENT.- C'est la règle, c'est le process légal.

M. GROULT.- C'était simplement pour faire la remarque.

Je suis conseiller délégué, donc je suis au Bureau et pas au Bureau exécutif des VP. Pour l'instant, je ne m'en plains pas, je sais très bien que le Président et le Vice-Président nous donnent la parole à chaque Bureau décisionnel si on veut revenir sur les Bureaux exécutifs, s'il y a des choses à dire. En plus, j'ai entièrement confiance en mon Vice-Président de secteur, Pascal DERIOT, qui fait très bien la relation avec nous, conseillers délégués de secteur, si des choses se posent ou pas. Pour l'instant, ça se passe bien. Le jour où on trouvera qu'on est absent, trop absent et qu'on ne participe pas au débat et aux décisions, je pense qu'on le fera naturellement au Bureau décisionnel.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur POULIN.

M. POULIN.- J'avais exactement la même question sur la procédure, puisque c'est un peu troublant : on débat d'un amendement qu'on ne met finalement pas aux voix. Je trouve ça un peu dommage, on aurait pu le faire un peu différemment. Précisément, puisqu'on parle de règlement intérieur, si, à l'avenir, on pouvait améliorer ce process, ce serait très bien, je pense, pour la démocratie.

Je voulais juste insister sur le prolongement du débat de tout à l'heure. Plusieurs personnes ont exprimé ça : au moment de la création du District, il n'y avait pas toutes ces compétences. Aujourd'hui, Monsieur GIRARDOT l'a dit très bien, nous avons plus de 1 000 pages pour des décisions qui concernent le quotidien des Grand Bisontines et des Grand Bisontins. Dans nos communes, quand nous parlions du plan local d'urbanisme, nous passions parfois beaucoup, beaucoup de temps : lorsqu'on parlait de la manière, du choix de la rue qu'on allait refaire, on passait beaucoup, beaucoup de temps. Aujourd'hui, les compétences d'urbanisme, les compétences de voirie, les compétences de mobilités du quotidien, toutes les compétences environnement, sur l'eau, sur les déchets, tout le quotidien de nos habitants est décidé ici. Ainsi, avoir le temps de débattre pleinement, permettre à chacun de parfois pouvoir présenter sa situation communale et que l'on puisse y répondre, je trouve que c'est le minimum que l'on puisse faire.

Deux fois cinq minutes, ce n'était déjà parfois pas assez. Je me souviens d'un débat extrêmement intéressant au mandat dernier sur la situation des inondations, dans le cadre d'un débat sur la GeMAPI : nous avions eu beaucoup d'expressions, et là aussi, il y avait eu la frustration de ne pas pouvoir aller plus loin. Je pense donc que c'est cela qu'il faut retenir, le fait qu'avant, dans les conseils municipaux, on débattait longuement de choses qui sont maintenant traitées en quelques minutes, voire parfois sans présentation dans ce Conseil. Je trouve cela dommage et je pense que nous pourrions l'améliorer. L'amendement qui était proposé était une condition minimale, à mon sens, pour que cela se passe mieux.

N'ayons pas peur des débats ; au contraire, je crois qu'à chaque fois, ils ont enrichi la décision collective.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur BOUSSET.

M. BOUSSET.- Je voudrais simplement faire une remarque. Je partage bien sûr l'avis, non pas des « petits maires », mais c'est vrai que lorsque l'on reçoit l'ordre du jour et que l'on voit un nombre impressionnant de feuilles ou de sujets à traiter, je pense qu'une des solutions serait peut-être de rajouter un ou deux conseils communautaires de plus. À titre personnel, ce n'est pas la première fois que j'en parle, mais bon, 1 739 pages... On découvre au fur et à mesure, comme j'ai découvert par exemple, et j'en parlerai tout à l'heure, la construction d'un écocentre. J'exagère un peu, je suis

volontiers provocateur, mais un ou deux conseils communautaires de plus, à mon avis, ce ne serait pas un luxe. Voilà, c'est simplement ce que je voulais dire.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur PERRIN.

M. PERRIN.- Monsieur le Président, merci. Alors, je suis triste, car en fait, le diable se niche dans les détails. Je suis triste, parce que j'ai un très grand respect pour notre belle Collectivité, nos Vice-Présidents, nos Conseillers Communautaires Délégués, qui, je l'ajoute, sont très accessibles. J'ai aussi un très grand respect pour nos prédécesseurs, qui ont justement travaillé à ce règlement intérieur, qui fonctionnait plutôt bien. C'est mon deuxième mandat de maire et mon premier en tant que Conseiller Communautaire. Quelle fierté ! Mais ce temps limité, quelle pression ! Il nous faut préparer les discours, les calibrer, lire l'ensemble des rapports. Où est la place à la spontanéité ?

Je suis triste, parce que je m'imagine, j'imagine d'autres élus de petites communes qui peuvent éprouver une difficulté à prendre la parole, et pourtant, vous savez comme je suis bavard.

Je suis triste, car je n'appartiens à aucun groupe et que je ne peux pas m'associer à quelqu'un pour me faire comprendre si mon temps de parole est limité.

Je suis triste, car je suis quelqu'un de passionné. Pour le fun, j'ai essayé d'écrire un discours sur quelque chose qui me tenait à cœur – je ne vous le lirai pas, il n'y a pas d'intérêt par rapport à l'ordre du jour –, et trois minutes, c'est hyper court. Me concernant, ça fait un peu plus d'une page écrite sur mon ordinateur. Si je suis seul à vouloir présenter mes arguments, c'est très, très court.

Pour moi, la question du temps que l'on passe, c'est le temps de la démocratie, c'est le temps de l'échange, de la construction. Dieu sait qu'on va très, très vite dans cette nouvelle société, mais c'est ce temps-là qui est important. Comment faire passer ses envies, ses valeurs, etc., si on n'a personne pour nous aider à les relayer ? Moi, ce que je propose, c'est que quand on a dit son propos, on ne prend pas forcément à nouveau la parole. Si j'ai le droit de m'exprimer une fois cinq minutes au lieu de deux fois trois minutes, je peux faire mon exposé, vous avez compris ce que je veux dire, et le deuxième sera toujours plus court que le premier, parce que j'aurais eu le temps de m'exprimer.

Voilà, c'est tout ce que je voulais dire. Pour moi, vraiment, le diable se niche dans les détails.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Monsieur ALEM.

M. ALEM.- Merci beaucoup. Plusieurs éléments. Déjà, un élément me gêne dans les propos qui ont pu être tenus, c'est que certaines interventions n'étaient parfois pas pertinentes ou n'étaient pas quelque chose, en tout cas, de pertinent dans le sens du rapport. À mon sens, c'est extrêmement dangereux, parce qu'à partir de quoi définit-on qu'une intervention est pertinente ou pas pertinente ? Qui définit ça ? C'est notre droit à toutes et à tous de faire des interventions. Il y a parfois des interventions qui sont faites que je trouve extrêmement peu pertinentes, mais jamais je n'interdirais à qui que ce soit de pouvoir les faire. Il n'y a pas de souci par rapport à ça. Je trouve que cette manière de voir les choses est extrêmement gênante et pose un grand problème d'un point de vue démocratique, parce qu'un élément réglementaire administratif, on peut finalement l'utiliser pour réduire le temps de parole d'un certain nombre d'élus.

Plus globalement, pour essayer de prendre un tout petit peu de hauteur, vous prenez la politique d'Aristote, le grand philosophe grec. Que dit-il sur la question des temps de parole, et en particulier sur la question de la démocratie athénienne ? Qu'à chaque fois qu'on essayait de réduire le temps de parole et qu'on voulait réduire le temps de parole des intervenants, des orateurs, qu'est-ce que ça amenait ? Ça empêchait le débat, parce que ça empêchait la nuance. Plus les discours sont courts, moins il y a de nuance. Le temps, c'est la nuance ; le temps, c'est ce qui permet de pouvoir dévoiler complètement son argument dans sa totalité. Cinq minutes, c'est très court ; trois minutes, c'est encore plus court. Si on veut avoir des débats qui permettent justement la nuance, qui permettent le débat, qui permettent à chacun et à chacune d'entre nous de pouvoir mettre en avant l'ensemble des éléments, il faut avoir le temps de le faire. Deux fois cinq minutes, c'est déjà beaucoup trop court, alors imaginez deux fois trois minutes. Si on fait ça, encore une fois, comme ça a été dit, un certain nombre d'élus qui vont voter

pour cet élément le regretteront et s'en mordront les doigts plus tard, mais surtout, on n'ira pas vers des débats plus apaisés, on ira vers des débats qui seront beaucoup plus animés et beaucoup moins apaisés. Au contraire, c'est le temps qui permet l'apaisement.

Encore une fois, si le véritable objectif est de permettre des débats apaisés, des débats où on peut mettre en avant l'ensemble des arguments que l'on souhaite avoir, alors il faut qu'on puisse avoir le temps, et pour avoir le temps, il faut rester simplement sur ce qu'il y avait durant le précédent mandat. Je crois que ça a été dit, mais durant le précédent mandat, à l'époque, d'autres élus qui étaient à d'autres positions avaient d'autres manières d'être, d'autres manières de faire des discours, et qui, eux, utilisaient quasiment systématiquement leurs cinq minutes. J'avoue que la pertinence des propos qui étaient tenus m'échappait parfois, mais ils avaient le droit de le faire et on n'était pas dans l'optique de juger si leurs propos étaient pertinents ou pas.

Le faire de cette manière, cacher cet élément derrière quelque chose d'administratif en disant que cela permettra d'apaiser les débats, alors qu'on sait pertinemment que ce ne sera pas le cas, que ça s'en prend à la démocratie, que ça s'en prend au droit des élus et que, ça a été dit, c'est probablement très fragile juridiquement, je pense que c'est une erreur et que c'est quelque chose qui n'ira pas dans le sens d'un apaisement des débats et des possibles consensus que l'on peut avoir dans notre Communauté d'agglomération.

Je l'ai encore fait en trois minutes, je suis peut-être déjà en train de m'habituer.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Je ne sais pas à qui vous faites référence quand vous dites que les discours n'étaient pas intéressants. Je crois qu'à la tribune, aucun Vice-Président n'a évoqué la non-pertinence des interventions des uns et des autres. Là où je ne suis pas d'accord avec vous, c'est quand vous dites que la belle nuance vient avec le temps et que le temps porte l'apaisement. Je ne suis pas certain que le Conseil Municipal de jeudi dernier à huit heures et quart de temps, commençant à 17 heures et terminant à une heure et quart du matin, qui a duré dans le temps, celui-là, ait été si apaisé que vous l'imaginez.

Marcel FELT.

M. FELT.- Je ne vais pas prendre cinq minutes, bien évidemment, je voudrais juste rappeler à notre collègue de Pugey que ce n'est pas parce qu'il y a deux décisions de Cour administrative d'appel que ça fait une jurisprudence. C'est un peu léger. Ce n'est pas une matière qui vient souvent devant les tribunaux, mais à mon sens, une décision du Conseil d'État, pour voir un peu où on en est, serait salutaire à mes yeux.

M. LE PRÉSIDENT.- Patrick AYACHE.

M. AYACHE.- Marc et Frank, je voudrais m'adresser à vous, mais aussi aux collègues qui sont intervenus sur le rapport précédent, ou l'un des rapports précédents. Moi, j'ai voté cette proposition de Catherine, comme d'ailleurs – ça a été dit, mais je le rappelle – l'ensemble des membres du Bureau, lequel, je le rappelle, rassemble, vous le savez, toutes les sensibilités politiques, j'allais dire, du champ républicain. J'ai voté ça sans problème, parce que l'objectif n'était pas de brider, comment dirais-je, le temps de réflexion, d'approfondissement, c'était de rendre les conseils communautaires un peu plus fluides, et, si possible, dans un temps global qui soit supportable, que nous n'ayons pas des rapports à présenter à minuit ou à 22 heures 30 sur des sujets importants et qu'eux passent justement à la trappe parce que tout le monde en a marre et que l'on exécute ça en une minute 30. C'était ça, l'objectif. Je voudrais donc qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur ce sujet. Je sais que vous le savez, mais je préfère le redire.

Je rejoins Jean-Marc : si nous avons des temps de parole tels que ceux que nous vous proposons et des conseils communautaires encore trop chargés, rajoutons un Conseil communautaire ou deux dans la série annuelle des conseils communautaires.

Ensuite, je voudrais revenir sur tous les sujets précédents, qui, je trouve, se résument en une même problématique. En Europe, il y a deux systèmes de gouvernance des communautés, dans tous les pays européens : soit des systèmes comme le nôtre avec un suffrage indirect, qui fait une représentation essentiellement des territoires ; soit un système avec une élection au suffrage universel de ces mêmes

communautés ou l'équivalent que l'on trouve en Europe. Nous, on est dans le premier schéma. Moi, je suis partisan du second. J'ai toujours dit que quand on gère un budget de 300 M€ et que, ça a été dit, les gens ne nous désignent pas, ne nous élisent pas, parce que quand il y a une élection municipale, ils pensent essentiellement au projet municipal et pas vraiment aux décisions qu'on va prendre ensuite... Personnellement, j'ai toujours pensé – je l'avais dit, je me rappelle de discussions avec Gabriel BAULIEU sur ce sujet – que l'idéal serait que cette Communauté urbaine, ses représentants, soient élus au suffrage universel en même temps que l'élection municipale, ou après, peu importe, mais là, ce n'est pas le cas. Nous sommes véritablement dans une représentation des territoires, tous. Moi, j'aime beaucoup le terme de « Fédération de communes ». On ne peut donc pas être dans un système de représentation indirecte avec le fonctionnement d'une Assemblée très politique. C'est tout le problème.

J'ai entendu la question sur les groupes politiques. Moi, j'avais même proposé, dans le dernier mandat, je ne sais pas si vous vous en rappelez, que l'on crée un groupe des communes périphériques, parce que j'en avais un peu assez d'entendre d'un côté les groupes municipaux exposer leurs principes les uns derrière les autres, que ce soit le groupe des Verts, l'opposition, etc. J'avais dit : « On va créer un groupe des communes périphériques ». J'entends donc bien tout ça, mais on est dans un système, qui n'est pas forcément le plus simple, et je pense qu'il faut rester dans ce système-là. La charte de gouvernance, qui est très liée au sujet que l'on a, c'est aussi celle qui permet à l'exécutif d'avoir une majorité de communes de la périphérie présentes. Il faut avoir tout ça en tête, donc il faut essayer de trouver ces équilibres.

S'il y a un problème juridique, il faut l'examiner, c'est certain, mais je pense que, les uns et les autres, il faut qu'on se rappelle que nous sommes dans un système de suffrage indirect et dans un système qui n'a pas vocation à être trop politisé. C'est d'ailleurs dans cet état d'esprit, moi, que je me sens bien et qu'on avance très, très bien, les uns et les autres au sein de l'exécutif, qu'on exprime nos opinions, qu'on tranche, et que, de mémoire, jusqu'à présent, toutes les décisions ont été prises à l'unanimité, à moins que je ne me trompe. Il faut donc continuer là-dessus.

Je comprends aussi que quand on représente une opposition d'une de nos communes, mais il n'y a que celle de Besançon, c'est plus difficile de trouver sa place. Je l'entends totalement.

M. LE PRÉSIDENT.- Patrick...

M. AYACHE.- J'ai dépassé des cinq minutes ?

M. LE PRÉSIDENT.- Ah oui ! *(Rires)*

M. AYACHE.- Alors d'accord, j'arrête. Vous m'avez compris.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame VÉZIÈS.

Mme VÉZIÈS.- Merci. Comme quoi, Patrick, tu vois, cinq minutes pour s'exprimer, ce n'est quand même pas mal.
Je trouve que les débats qu'on a eus là sont intéressants et je remercie les maires d'avoir mis en évidence un certain nombre d'arguments, notamment leur difficulté face à 1 700 pages de rapports, avec la charge qu'ils ont de gestion de leur commune. Je pense qu'effectivement, quand on veut que la démocratie fonctionne bien, eh bien, on doit pouvoir débattre et prendre le temps du débat. Oui, la démocratie, ça prend du temps. Effectivement, ça va plus vite quand il n'y a qu'une seule personne qui décide pour tout le monde, mais force est de constater – et bien heureusement, ce n'est pas le modèle dans lequel on est, bien heureusement – que ça nécessite, entre les 122 personnes qui sont ici, que l'on puisse se faire un avis sur les rapports. D'ailleurs, on n'intervient pas forcément les uns et les autres sur tous les rapports, mais il y a des rapports sur lesquels il y a des choix à faire, des choix politiques importants à faire. On doit donc pouvoir toutes et tous s'exprimer largement. La plupart du temps, la première intervention – je rejoins ce que disait Sébastien PERRIN – est souvent plus longue, parce qu'on porte un propos, et la deuxième ne sert souvent qu'à répondre, à rebondir, et, la plupart du temps, cette deuxième intervention n'est pas de cinq minutes.

Je pense donc qu'il faut se rappeler ce qu'on est en train de faire. Ici, on est une Assemblée délibérante, ça veut dire qu'on crée du droit qui va s'appliquer à un bassin de vie de près de 200 000 personnes. Ce

n'est pas rien, quand même, les décisions que l'on prend ici. Ces décisions, elles sont importantes, parce que c'est la vie quotidienne des Grand Bisontins, des Grand Bisontines. Est-ce que ça ne mérite pas que oui, on prenne le temps de discuter et qu'on ne se pose pas la question : « À quelle heure je vais pouvoir rentrer chez moi ? »

J'ai envie de dire que si on a des conseils qui durent largement, peut-être qu'à un moment donné, il faut revoir aussi la répartition de l'ordre du jour. Peut-être que parfois, des rapports pourraient être remis à un autre ordre du jour, avec une autre répartition. Je ne sais pas, peut-être qu'il y a aussi des questionnements à avoir du côté de l'exécutif dans l'organisation. Je ne mets pas du tout en cause l'exécutif à ce niveau-là, je pose des questions et j'essaye de donner des solutions, mais je pense que la solution qui est de limiter le temps de débat des élus ne va pas dans le bon sens dans l'expression démocratique et dans le fait qu'on est en train de faire des choix pour tout un bassin de vie et pour la vie quotidienne de Grand Bisontins et de Grand Bisontines. Je pense que s'ils nous entendaient dire qu'on est en train de réduire la possibilité de débattre et de faire fonctionner la démocratie, parce qu'on estime que les débats sont trop longs... Je veux dire, on a fait le choix d'être ici. On s'est présenté au suffrage des Grand Bisontins et des Grand Bisontines, des Bisontins et des Bisontines, on a fait le choix d'être ici. C'est notre devoir de faire en sorte de faire les meilleurs choix pour nos concitoyens et nos concitoyennes. Je voudrais quand même qu'on ait ça en tête : la démocratie, oui, ça prend du temps, c'est une certitude.

Enfin, juste un petit point quand même de vigilance par rapport à ce que tu disais, Patrick. Les élus communautaires de Besançon qui siègent au Conseil communautaire sont élus au suffrage universel direct, puisque sur le bulletin de vote, il y a les candidats au Conseil Municipal et les candidats au Conseil communautaire. Nous sommes donc élus au suffrage universel direct, nous représentons la voix des électeurs et des électrices et nous avons bien voulu être ici. Moi, ça me pose problème qu'on me dise maintenant qu'il faut limiter le temps du débat, parce que c'est trop long. Oui, la démocratie prend du temps.

Enfin, juste un dernier point – il me reste une minute, mais je vais faire grâce de quelques secondes à la Communauté. Tout à l'heure, j'entendais Monsieur FELT, je crois, nous dire qu'il s'agissait juste de décisions de jurisprudence de la Cour administrative d'appel. Déjà, c'est la Cour administrative d'appel, ce n'est pas un tribunal administratif. Je rappelle qu'il y a huit cours en France, huit cours administratives d'appel, je rappelle que la décision n'a pas été contestée devant le Conseil d'État et je rappelle aussi que ces décisions ont été reprises lors de questions au gouvernement, donc il y a aussi cet échelon-là. Moi, ce qui me dérange, c'est que là, potentiellement, on vient de passer une heure pour débattre d'un article, qui, potentiellement, n'est pas dans les clous juridiques. C'est quand même un problème. Peut-être qu'on aurait pu gagner du temps, là, pour le coup.

M. LE PRÉSIDENT.- Jean-Paul MICHAUD.

M. MICHAUD.- Je vais essayer d'être concis et rapide et simplement vous porter un témoignage. Moi, vous le savez, dans le cadre du PLUi, je fais le tour des communes et j'essaye de rencontrer un maximum de collègues. Ce qu'il en est ressorti par rapport à cette discussion de prise de parole, c'est qu'un certain nombre de collègues se sentent un petit peu frustrés, parce que certains interviennent régulièrement, beaucoup, sur des sujets qui ne sont justement pas forcément des sujets porteurs pour nos habitants. On vient de le voir ce soir, parce que je ne crois pas que ce que nous venons d'échanger intéresse beaucoup nos habitants, ils préféreraient que l'on parle des sujets de fond, je crois, qu'il y a dans ce rapport. Certains m'ont dit, justement parce que les interventions étaient longues, qu'ils évitaient à un moment donné de prendre la parole pour ne pas charger et allonger le débat. Ça, ça me gêne un petit peu. On l'a partagé, la décision au Bureau, c'était effectivement pour fluidifier les choses et pour satisfaire un certain nombre de remarques et un certain nombre de demandes qui sont faites par les collègues. Voilà simplement ce que je voulais vous partager.

Là, il y aura un vote, effectivement. On peut rejeter : si on ne veut pas de ces deux fois trois minutes, on peut le rejeter, mais je pense que ce témoignage était important à connaître. Pour moi, ce n'est pas moins de démocratie, c'est plus de démocratie en permettant à plus de personnes de prendre la parole sur beaucoup de dossiers.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Je pense qu'on va pouvoir mettre aux voix ce rapport. N'oubliez pas non plus, chers collègues, qu'il y a aussi des commissions qui servent à porter votre voix, à poser des questions sur le fond des différents rapports.

Concernant ce rapport d'approbation du règlement intérieur, y a-t-il des oppositions ? Vingt personnes.

Mme VIGNOT.- Je ne suis pas sûre que tout le monde connaisse les pouvoirs.

M. LE PRÉSIDENT.- Peut-être, c'est vrai, vous avez raison, mais en tout cas, on ne m'a pas donné la liste, donc je n'ai pas pu vous la donner en début de séance.

Je me tourne vers le service pour que vous puissiez me donner l'ensemble des éléments.

Messieurs GIRARDOT et LAIDIE ont déposé un amendement au rapport n°9 sur le règlement intérieur relatif à l'article 18 sur le temps de parole.

Le Président soumet au vote les modalités de traitement de l'amendement à savoir la discussion immédiate en assemblée ou le rejet de la proposition d'amendement.

A la majorité, 21 pour, le Conseil Communautaire rejette la proposition d'amendement.

Discussion immédiate : 21 **Rejet : 96**

A la majorité, 20 contre, le Conseil Communautaire approuve le projet de règlement intérieur du Conseil Communautaire tel qu'annexé au présent rapport pour la durée du mandat.

Rapport adopté à la majorité :
Pour : 97 Contre : 20 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

10. **Plafonnement des indemnités des élus**

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le rapport n° 10, sur le plafonnement des indemnités des élus, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **décide de la mise en application du mécanisme de plafonnement des indemnités de fonction des membres du Bureau (VP et CCD) cumulées à 41,84% de l'IB terminal de la fonction publique,**
- **approuve les taux modifiés pour les élus concernés tel qu'indiqués dans le tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de Grand Besançon Métropole annexé à la présente délibération,**
- **approuve le principe de déclarer au Président toute nouvelle indemnité perçue par un membre du Bureau d'une structure satellite pendant toute la durée du mandat.**

Le tableau récapitulatif est joint en annexe du rapport.
Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

11. **Décision modificative n°2 de l'exercice 2026**

M. LE PRÉSIDENT.- Sur la décision budgétaire modificative n° 2, le rapport n° 11, je cède la parole à Pascal ROUTHIER.

M. ROUTHIER.- Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à vous toutes et tous. Cette Décision modificative n° 2, c'est notre troisième phase budgétaire sur 2026, après le vote du budget et la DM1 qui est passée il y a quelques mois.

Tout s'équilibre, bien entendu, par un budget principal à hauteur de -32 000 € en fonctionnement et 1,4 M€ en investissement, hors opérations purement comptables. Pour les budgets annexes, elle

représente à peu près 400 000 € en fonctionnement et 1,2 M€ en investissement, sachant que ces montants concernent quatre budgets : Déchets, Zones d'activité, Eau et Assainissement. Ça reste bien entendu relativement modéré globalement. Pourquoi ? Parce que nous favorisons tout simplement les optimisations nécessaires à la meilleure consommation des crédits. On peut en remercier les services, qui essayent de gérer au plus près l'ensemble des budgets qui sont alloués dans les différentes compétences.

Vous avez des crédits de paiement et des autorisations de programme. Toutes ces autorisations sont bien entendu gérées intelligemment et au plus près au quotidien.

Avant de passer dans le vif du sujet, c'est important de vous le signaler, on a fait un petit courrier à l'ensemble des maires cet été au mois d'août. Une problématique tout simplement, puisque le sujet du FPIC, le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales, point qui nous concerne tous, a subi un gros changement cette année. Pour cette raison, le Président et moi avons fait un courrier, justement pour prévenir l'ensemble des maires, parce que ça peut notamment générer des modifications des budgets. Nous avons eu la mauvaise surprise d'apprendre cet été que le territoire de Grand Besançon, qui constitue la base de référence du FPIC, n'était plus éligible à cette recette et à ce fonds, tout en restant redevable d'une contribution, c'est-à-dire d'une dépense, qui, elle, est en forte hausse.

Vous le savez, le FPIC est un fonds de péréquation horizontal, c'est-à-dire entre collectivités les plus riches contribuant en faveur des plus pauvres. Ça veut dire qu'on a progressé, on s'est enrichi. Petite subtilité qui ne contribue pas franchement à rendre les choses plus simples : on peut être à la fois contributeur et bénéficier du FPIC.

Ces dernières années, le territoire s'éloignait progressivement du seuil d'inéligibilité, ce qui laissait plutôt présager une pérennité dans cette recette. Or, ce n'est pas le cas. Il s'avère que cette trajectoire s'est complètement inversée cette année, puisque notre territoire a gagné 62 places dans le classement par rapport à 2025 : GBM est désormais classé 749e sur 744 territoires alors que nous étions 687e sur 745 éligibles en 2025. Il y a dans ce dispositif un effet de seuil non négligeable, puisque nous ne sommes qu'à cinq places du dernier éligible, ce qui n'est pas très loin, mais, en tout état de cause, cela nous fait sortir de l'éligibilité.

Nous bénéficions heureusement d'un mécanisme de sortie progressive. Heureusement ! Nous toucherons 90 % de la recette cette année, puis, si nous ne rentrons pas à nouveau dans cette éligibilité, sur cinq années, nous aurons dégringolé à 70 %, 50 %, 25 %, puis zéro en 2030. C'est toujours délicat. Nous savons que c'est un risque permanent pour notre territoire, car le territoire était déjà sorti du classement en 2014 et 2017. À chaque fois, nous sommes rentrés à nouveau dans cette éligibilité, mais comme nous bénéficions chaque année de cette recette depuis 2019, tout en versant une contribution modérée, on s'y est bien habitué.

Il n'est donc pas exclu que l'on y rentre à nouveau l'année prochaine, mais rien n'est écrit, je n'ai pas de boule de cristal, donc on n'est pas du tout en mesure de vous dire que ça va être possible ou pas. Cette sortie est en fait due à l'amélioration de nos indicateurs financiers par rapport à la moyenne, notamment le potentiel fiscal et le revenu des habitants. Ça veut dire qu'il y a forcément des choses qui se sont améliorées. On est remonté, mais on est loin d'être très riche comme beaucoup de collectivités. On ne peut donc pas dire que ce soit entièrement une mauvaise nouvelle, quelque part, ça veut dire qu'on a quand même un territoire qui s'enrichit un petit peu malgré tout, d'autant que nous avons en parallèle une hausse de la contribution, c'est-à-dire de la dépense. Pour nous, cette année, ça va se réduire, tout simplement, pour GBM, à 2,3 M€ de FPIC en 2026, contre 2,5 M€ en 2025. En parallèle, la contribution de GBM s'établit à 316 000 € cette année, pour une contribution en 2025 de 87 000 €.

Ces chiffres permettent aussi de mesurer l'ampleur de ce que nous sommes susceptibles de perdre, bien entendu, ou de retrouver. Avouons que faire la perspective financière dans ces conditions, à 3 M€ près, ça devient compliqué, sans même parler des impacts nationaux qui sont à venir, avec tout ce que vous connaissez en matière géopolitique. Nous ajustons donc cette recette de dépenses de la DM2 avec un impact net de 444 000 €.

Je voulais faire un petit point plus précis sur ce FPIC, qui est quand même toujours délicat et qui va automatiquement impacter, comme je l'ai dit tout à l'heure, toutes les collectivités de Grand Besançon Métropole.

Pour entrer cette fois dans le champ purement opérationnel, même si perdre des recettes a évidemment aussi un impact opérationnel, je crois que si l'on veut retenir une chose de cette DM2, ce sont les accélérations portées sur quelques grands axes prioritaires, que ce soit en matière de voirie, d'éclairage public, de développement économique et d'aménagement des espaces, ou en matière d'habitat, autant d'éléments d'amélioration du quotidien et d'attractivité pour notre territoire.

Quelques exemples concrets, bien entendu : en matière de voirie et d'éclairage public, tout d'abord, l'avancée du projet de restructuration de l'éclairage extérieur de La Citadelle, qui nécessite une inscription de 400 000 €. Ce montant intègre également l'édification complémentaire d'un garde-corps en pierre destiné à supporter les futurs éclairages. Le même montant est nécessaire pour anticiper le remplacement des infrastructures matérielles et logicielles du parking des Beaux-Arts, qui est un peu défectueux actuellement, et qui nous fait perdre, bien sûr, des rentrées fiscales, dont les risques de panne s'accentuent systématiquement et régulièrement.

En matière de développement économique, nous inscrivons près de 500 000 € sur le budget dédié aux zones d'activités, avec une avance du budget principal pour permettre une préemption sur la zone de Le Clousey à Mamirolle. Il est important, en effet, d'avancer dans le développement économique de cette nouvelle zone et donc de s'assurer progressivement de la maîtrise publique des fonciers économiques et stratégiques. C'est d'ailleurs l'objectif de notre schéma directeur.

Autre accélération en matière d'habitat, où les besoins en termes de réhabilitation et de construction nécessitent un avancement de crédit de paiement de 2,4 M€ sur les dispositifs d'aides à la pierre. Vous savez que Grand Besançon Métropole gère désormais les aides à la pierre, qui sont financées par l'État, mais aussi sur notre propre dispositif. Cela nous permettra, puisqu'on a un dispositif particulier, bien entendu, où GBM intervient sur les financements, de répondre de manière réactive aux demandes de versement tant des bailleurs que des personnes privées. Un autre projet qui avance vite, c'est le bâtiment du Numérique – vous avez pu le voir si vous passez devant régulièrement – à Planoise, avec une anticipation de 152 000 € de crédits de plus prévus sur le budget, qui était de 2,1 M€.

La DM2 marque aussi une accélération des travaux en matière d'eau potable ou pluviale et d'assainissement, avec une inscription totale de 600 000 € pour les travaux de réseau, notamment sur le budget principal et les budgets annexes concernés.

GBM est confronté – on pourrait dire, comme tout le monde – aux hausses de prix liées au contexte international. Nous avons le souci que ces évolutions ne pénalisent pas la réalisation de notre projet, ce qui nécessite un soutien tout au long de l'année aux budgets les plus impactés, même si nous essayons au maximum de les limiter en optimisant les budgets chaque fois que cela est possible. C'était par exemple le cas pour le carburant ou les achats d'équipement informatique, rappelez-vous, sur la DM1. C'est le cas en DM2, à la fois dans le domaine du numérique, toujours, avec 100 000 € nécessaires pour le renouvellement du marché sur les serveurs et le stockage des données, avec une vigilance particulière – vous pouvez vous en douter – sur la sécurité informatique. C'est le cas aussi en matière de voirie et d'éclairage public. Ce domaine est fortement touché par la forte hausse des prix des matériaux, à laquelle s'ajoute une sinistralité importante, avec des dégradations de matériel qu'il faut donc remplacer.

Pour ne pas pénaliser la programmation 2026 en zone périurbaine, GBM engage sur ses fonds propres, donc en plus du budget basé sur les attributions de compensation, des compléments de crédits à hauteur de 200 000 € pour le renouvellement des chaussées et 60 000 € pour les éclairages publics.

Un nouveau projet est également à noter dans cette Décision modificative, sur lequel GBM s'engage en partenariat I3 avec la Ville de Besançon, et qui assurera la maîtrise d'ouvrage, c'est la réalisation d'un écocentre – tu en parlais tout à l'heure, je pense que tu vas revenir dessus – rue Jacquard, qui existait déjà, mais qui n'était pas géré intelligemment, au Centre technique métropolitain. Ce projet vise à faciliter, sécuriser et moderniser la gestion, le tri et l'évacuation des déchets provenant des chantiers réalisés par GBM – c'est bien ça que l'on veut maîtriser – et par la Ville de Besançon, et pas pour des chantiers annexes. La sécurité est importante. C'est aussi un enjeu pour limiter le volume des déchets

traités, tout en améliorant l'image du site. Cela représente un projet de 606 000 € au total, pour lequel une subvention de l'Agence de l'Eau de 302 000 € a été obtenue. Le reste à charge sera financé en partie par la Ville de Besançon et GBM, à hauteur de 152 000 € chacune, avec, en ce qui concerne Besançon, une participation répartie entre le budget principal et les budgets annexes Déchets, Eau, Assainissement, selon l'utilisation mixte du site.

Voici les modifications et les ajustements de cette DM2. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur le Vice-Président. Est-ce que ça amène des éléments de débat ? Marcel FELT.

M. FELT.- Merci, Monsieur le Président. L'idée, ce n'est pas de commenter la Décision modificative, bien évidemment, mais je voudrais insister sur un des points, c'est-à-dire la préemption qui va avoir lieu pour mettre en avant cette compétence qui est la nôtre pour peser sur l'aménagement économique. C'est nouveau, il faut le signaler, et c'est bien que nous manifestions cette nouveauté avec cet outil. Je dois dire que ça tranche avec les décisions glaciales du mandat précédent.

De plus, je voudrais rajouter que la décision est pertinente dans la mesure où on est sur le premier Plateau à Mamirolle. Un artisan qui a besoin de s'installer et qui habite le Plateau ne vient évidemment pas naturellement aux Auxons. Nous créons donc des opportunités pour ce type d'activité au bon endroit. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Monsieur ALEM.

M. ALEM.- Merci beaucoup. Merci, Monsieur FELT, de montrer qu'ici, on ne fait pas de politique, qu'on n'est que sur du concret.

Je m'intéresse plutôt à la question de cette DM et plus globalement aux éléments financiers. *A priori*, dès le début de votre mandat, de ce mandat, il y avait l'idée de mettre en place un audit financier, et *a priori,* cet audit a eu lieu. Les résultats ont été... Enfin, ont eu lieu, en tout cas, de ce que j'ai compris. J'aurais donc aimé savoir quand la présentation de cet audit sera faite à l'ensemble des conseillers communautaires pour qu'on sache exactement où on en est d'un point de vue financier, puisque lorsque ça avait été mis en avant, l'idée était de dire qu'il y avait peut-être un certain nombre de problématiques qui n'étaient pas connues. J'aimerais bien savoir quand cette présentation sera faite pour l'ensemble des conseillers communautaires. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres prises de parole avant qu'on n'apporte des réponses et que je mette aux voix cette DM2 ? Non.

Concernant la préemption, cher Marcel FELT, oui, c'est un outil, en tout cas, qui est à notre disposition. On a aujourd'hui une volonté forte, avec l'exécutif, d'engager vraiment une démarche de fond sur le développement économique, avec le retard qu'on a peut-être pu prendre par le passé, mais dont acte. Aujourd'hui, il faut regarder devant nous, avancer. C'est vrai qu'il y avait cette opportunité sur le secteur du Clouzey à Mamirolle, avec une parcelle de 9 000 m². Il fallait vraiment se positionner pour permettre aussi vraiment à nos acteurs économiques de se développer, comme tu l'as dit très justement. C'est pour ça que c'est un outil fortement mis à notre disposition et qu'on va utiliser à bon escient sur des espaces qui seront pertinents, en tout cas, qu'on aura pu identifier comme étant pertinents en tant que tels.

Sur le volet audit, ce n'est pas forcément une obligation de rendre public l'audit ici au sein de l'Assemblée. Ce n'est pas une obligation légale, mais on le fera. Là-dessus, on n'a rien à cacher en tant que tel. Il a été présenté aux élus de Grand Besançon Métropole il y a à peu près une petite semaine, je crois, si je ne dis pas de bêtises, une dizaine de jours, une semaine en Bureau exécutif. Derrière, on en fera une présentation, parce que je crois qu'il n'y a rien à cacher, en tout cas, sur le fond du dossier.

Monsieur ALEM.

M. ALEM.- C'est juste une précision. Vous dites qu'il sera présenté. Est-ce qu'on peut avoir un prodrome de calendrier pour savoir quand ? S'il a été présenté il y a une semaine, c'est que vous pouvez le présenter assez rapidement, donc pourrait-on savoir quand vous comptez le présenter à l'ensemble des conseillers communautaires, puisqu'il n'y a rien à cacher ?

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, il n'y a rien à cacher. Après, je n'ai pas forcément de calendrier à vous dire. Est-ce que ça sera pendant les Orientations Budgétaires ? Avant ? Pendant ? Pour l'instant, il n'y a pas forcément de calendrier déterminé sur ce sujet.

Y a-t-il des oppositions concernant cette DM2 ? Des abstentions ? Eh bien, écoutez, je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve la Décision modificative n° 2 de l'exercice 2026 par chapitre pour le budget principal et les budgets annexes Déchets, Eau, Assainissement et Autres ZAE tel que présentée en annexe 1, et conformément aux documents budgétaires ;**
- **approuve les modifications d'échéancier de Crédits de Paiement sur les Autorisations de Programme telles que présentées en annexe 2.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

12. **Révision des Autorisations de Programme**

M. LE PRÉSIDENT.- On passe au rapport n° 12 sur la révision des autorisations de programme. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la révision de l'Autorisation de Programme « PNRU 2016-2024 ».

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

13. **Régime indemnitaire : mise à jour des corps de l'Etat de référence pour les emplois fonctionnels administratifs de direction et les administrateurs territoriaux**

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le rapport n° 13, le régime indemnitaire, mise à jour des corps de l'État de référence pour les emplois fonctionnels, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la mise à jour des corps de référence pour le régime indemnitaire des emplois fonctionnels administratifs de direction et des administrateurs territoriaux.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

14. **Concession d'un logement de fonction pour le DGS et le DG Délégué**

M. LE PRÉSIDENT.- Sur la concession d'un logement de fonction pour le DGS et DG délégué, le rapport n° 14...

Madame VIGNOT,

Mme VIGNOT.- Écoutez, aujourd'hui, un choix politique singulier est soumis à l'approbation du Conseil communautaire : la création d'un budget pour rémunérer un logement de fonction à Grand Besançon, loyer plus charges, plus une voiture de fonction, semble-t-il, à l'adresse du futur Directeur général des services, DGA par intérim actuellement. Vous remarquerez qu'on nous demande de voter un budget à l'aveugle, car nous n'avons pas les sommes que cela représente. C'est une récurrence visiblement que

de soumettre au vote des créations de dépenses de fonctionnement dont nous n'avons pas le contour financier, par exemple avec le nouveau cabinet de GBM décidé dernièrement et aujourd'hui la création de cette nouvelle dépense pour GBM.

En réalité, Monsieur le Président a proposé, dans le cadre du recrutement de Monsieur LENOIR, futur Directeur général des services, d'intégrer à sa rémunération une voiture de fonction et un logement de fonction avant même d'en soumettre la proposition à notre Assemblée. C'est là qu'il y a quelque chose qui ne va pas, parce que cela laisse penser que la décision est considérée comme actée, parce que, nous a-t-on dit en commission, c'est le pouvoir d'un Président d'exécutif de choisir les conditions de recrutement à ce poste pour qu'il soit attractif. Alors non, c'est une décision qui doit être soumise à l'approbation de l'Assemblée du Conseil communautaire au préalable. Nous avons d'ailleurs été plusieurs membres de la commission à l'avoir rappelé.

Si l'argument est de rendre attractifs les postes de nos instances, alors, est-ce la porte ouverte à l'extension de ces pratiques de recrutement, et en particulier pour les cadres ? D'ailleurs, j'ai cru à un moment que c'était l'amour de notre territoire qui était un facteur essentiel d'attractivité. Cela interroge quand on sait que dans le cadre d'une politique de réduction de la dette nationale avec la Loi de Finances 2027, des propositions de baisse de rémunération devraient concerner les élus nationaux et hauts fonctionnaires. C'est juste à ce moment-là qu'à Grand Besançon, nous créons en 2026 de nouvelles dépenses pour un cadre.

Avant même que cela ne me soit reproché, rappelons que durant le mandat précédent, nous avons proposé au Grand Besançon, à la Ville de Besançon et au CCAS, avec le Vice-Président, Gabriel BAULIEU, l'Adjointe de la Ville, Élise AEBISCHER, et la Vice-Présidente du CCAS, Sylvie WANLIN, une augmentation forte du budget de fonctionnement pour soutenir le pouvoir d'achat de nos agents – je dirais même le pouvoir de vivre de nos agents –, en commençant par les moins bien rémunérés, et par une déprécarisation de nombreux contractuels.

Nous sommes très fiers d'avoir adopté ces choix politiquement tous ensemble, d'autant plus quand on voit les difficultés auxquelles ils sont confrontés aujourd'hui, comme nombre de nos concitoyens. Ce jour, la nature de la proposition est bien autre. Nous serons donc plusieurs à voter contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien.

Monsieur... Je ne sais pas qui prend la parole. Monsieur DOLÉJAL.

M. DOLÉJAL.- Philippe DOLÉJAL, je suis le Maire de la commune de Mazerolles-le-Salin et membre de la commission n° 1, qui s'est prononcée en amont sur cette proposition. Je précise que lors du vote, je me suis abstenu.

Sur le principe, je ne suis pas fondamentalement opposé à la concession d'un logement de fonction, elle est prévue par des articles du Code général de la fonction publique et je crois que ça a déjà été accordé à certains élus sur des mandats précédents. J'en ai moi-même bénéficié, parce que j'ai été instituteur dans ma jeunesse et que l'on bénéficiait à l'époque d'un logement de fonction.

Cependant, là, il y a quelque chose qui me dérange, parce qu'il y a deux problèmes. Madame VIGNOT en a parlé un petit peu, c'est d'abord le flou qui entoure cette proposition au niveau financier. Nous n'avons aucune estimation actuellement du coût réel de cette concession. S'il s'agit d'un loyer d'une maison sur les hauteurs de Besançon vers Bregille, ou que sais-je encore, ou d'un appartement à Planoise, on imagine bien que ce n'est pas le même prix.

Le second point qui me gêne encore plus particulièrement, c'est vis-à-vis de nos concitoyens, c'est le paiement par GBM des charges locatives et des fluides afférents à ce logement. J'imagine que si demain, je croise dans mon village un de mes concitoyens et qu'il me demande : « C'est vrai que GBM paye l'eau, le gaz, l'électricité et le chauffage au directeur d'un de ses services ? », alors que lui, il ne sait pas s'il aura les moyens de remplir sa cuve cet hiver pour se chauffer... S'il me demande si je suis d'accord avec ça, si je trouve ça normal, si c'est pris sur ses impôts, si je lui réponds de ne pas s'inquiéter, que c'est prévu par le fameux article L721-1, je suis certain que ça ne va pas le calmer et que ça ne va pas calmer son amertume ou sa colère.

Si on décide vraiment d'attribuer un logement de fonction à cette personne, je pense qu'il aurait été beaucoup plus judicieux de mettre en place une indemnité compensatrice mensuelle, comme ça se fait par exemple dans la fonction hospitalière. Par exemple, en zone B1, comme Besançon, cette indemnité est de 1 485 € par mois. Du coup, libre ensuite à la personne bénéficiaire de choisir son logement en fonction du montant du loyer, de chauffer son appartement à 25 degrés si ça lui fait plaisir, de laisser la lumière allumée ou de laisser couler l'eau. En tout cas, cela n'engagera pas notre participation financière, mais juste sa propre responsabilité. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Je me doutais que certains allaient intervenir sur le sujet. Déjà, il faut que je signale que trois élus sont sortis de l'Assemblée, puisqu'ils sont agents de la Collectivité. Pour ne pas être mis en délicatesse sur le sujet, ils sont sortis de l'Assemblée.

Si vous voulez, aujourd'hui, c'est la loi, la loi le permet. Quand la loi le permet, c'est aussi un outil qui permet de rendre notre territoire attractif. J'entends bien, Madame VIGNOT, que vous dites : « Je croyais que c'était pour l'amour du territoire ». Je pense que ce serait quand même dénigrer l'intention de Monsieur le DGS aujourd'hui de venir simplement ici à Besançon et Grand Besançon Métropole parce qu'il peut bénéficier d'un logement de fonction. Je pense que c'est malvenu, en tout cas, de le porter de cette manière. Néanmoins, si vous voulez avoir des bons, si vous voulez avoir des directeurs généraux de service qui soient extrêmement compétents, ce qu'on veut pour le territoire, Ville et Grand Besançon Métropole réunis, eh bien, à un moment donné, il faut que vous vous donniez les moyens, et on se donne les moyens de pouvoir avoir des personnes extrêmement compétentes en la matière.

Après, chers collègues, quand vous évoquez des éléments d'indemnités, autres, etc., Monsieur le Directeur général des services paye des impôts dessus, il paye des impôts. Vous en avez bénéficié par le passé, vous payiez certainement par le passé, comme moi, j'ai pu en bénéficier quand j'étais personnel de direction, je payais des avantages en nature, donc je payais mes impôts sur le sujet. En plus, l'indemnité de logement à laquelle vous faites référence n'existe plus, et en plus, elle est moindre par rapport au logement en tant que tel, puisque nous sommes à 1 300 € par mois. Si vous voulez, je crois qu'encore une fois, les procès d'intention... Quand vous voulez avoir les bonnes personnes aux bons endroits, il faut se donner les moyens. On se donne les moyens, la loi le permet.

Vous savez, quand on regarde un petit peu ce qu'il se passe sur d'autres territoires, des collectivités qui ne sont pas forcément de mon obédience politique le pratiquent. Je ne suis pas sûr que Dijon soit de mon obédience politique et ça se pratique ; je ne suis pas sûr que sur d'autres territoires comme Saint-Étienne, qui n'est pas de mon obédience politique, ça se pratique. Quand vous voulez avoir de bonnes personnes, les bonnes personnes aux bons endroits, vous vous donnez les moyens.

Voilà en tout cas les éléments que je pouvais apporter à votre information.

Sur ce rapport n° 14... Oui, je vous en prie.

M. DOLÉJAL.- S'il vous plaît, est-ce que je peux vous répondre ? Je crois que vous n'avez pas très bien saisi mon propos. Je ne suis pas contre l'attribution d'un logement de fonction, je vous signale simplement le regard que pourront avoir nos concitoyens sur ce genre d'avantage en nature. Si on réfléchit bien, vous parlez de 1 300 ; nous, je crois qu'on avait évoqué 1 500 € éventuellement en commission n° 1. Ça fait quand même plus de 100 000 € sur six ans, voire 120 000 € sur sept ans, ce qui n'est quand même pas rien. Quand vous rencontrez des gens qui sont effectivement un peu dans la galère, ce n'est pas si simple que ça de leur expliquer. Les arguments sont peut-être entendables, vous dites qu'il faut attirer les gens qui sont compétents, mais quand même, ça fait mal.

M. LE PRÉSIDENT.- Je pense avoir entendu ce que vous avez dit, je ne suis pas non plus sourd à ce point-là. Simplement... Vous vous êtes exprimé deux fois, je vous ai laissé vous exprimer. La Ville de Besançon a déjà pratiqué par le passé cette mesure, elle a déjà pratiqué très largement cette mesure par le passé. Si vous voulez, aujourd'hui, la loi le permet, c'est encadré par la loi. Ce n'est pas moi qui fais les lois encore aujourd'hui, donc quand on a des éléments et des outils que la loi nous permet d'utiliser, eh bien, je crois qu'il faut qu'on les mette à notre disposition et à notre intention.

Vous avez déjà parlé deux fois, je ne vous redonnerai pas la parole. Monsieur MELLION.

M. MELLION. - Bonjour à tous. Merci. Effectivement, j'entends votre réponse : la loi l'autorise. Personne ici n'a dit que c'était illégal, il me semble. Par contre, j'entends aussi votre argument sur le fait qu'il y a les impôts derrière, puisque c'est un avantage en nature, mais il n'y a pas d'impôt sur le fait de payer les charges liées à la location, il me semble. C'est ça qui est peut-être un peu plus problématique, même si moi, dans le fond, le fait d'octroyer un logement de fonction, je trouve que c'est désuet, et ce n'est pas parce que c'est fait ailleurs qu'il faut le faire. Oui, d'accord, c'est fait ailleurs, bon, OK, mais on n'est pas obligé de le faire. La preuve, ce n'était pas fait ces dernières années.

Je rappelle que le budget mensuel des habitants du Grand Besançon Métropole, c'est un logement qui représente 30 % de leur part du budget, donc vous comprenez que ça parle. Il y a un monde d'écart. Là, la Métropole propose de prendre en charge l'intégralité des dépenses liées au logement d'un cadre qui est mieux rémunéré que 99 % des habitants. C'est ça aussi qui choque. On entend dans la même phrase « nécessité absolue de service » et le fait qu'on va payer l'eau et l'électricité à quelqu'un. Sans vouloir tomber dans une forme de démagogie, vous comprendrez que c'est difficile à entendre pour certains.

Pour revenir sur un terme plus légal, l'article vous permet effectivement d'octroyer ce logement de fonction, mais il laisse le choix dans les avantages accessoires liés à l'usage du logement. C'est comme ça que j'ai lu l'article. C'est donc une décision. Encore une fois, l'article vous le permet, il n'y a pas de souci, mais c'est une décision de permettre de payer les charges d'eau et d'électricité à quelqu'un. Je ne vise pas une personne en particulier, je dénonce plutôt ici un système. C'est une forme de privilège de fonction, qui, à nos yeux, n'a plus lieu d'être. Voilà pourquoi on votera contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien.

Madame VIGNOT.

Mme VIGNOT.- Je vais revenir sur ce que j'ai dit. La décision a été prise avant d'être soumise à l'approbation de l'Assemblée, on revient sur la question de la démocratie. C'est quelque chose, puisque ça a été dans la négociation... Aujourd'hui, si on disait non, est-ce que ça voudrait dire que votre Directeur général des services apprendrait que, finalement, ce qui avait été proposé ne serait plus d'actualité ? Ça, c'est la première chose. Je trouve que c'est dommage qu'on se mette à décider des choses avant l'approbation de l'Assemblée. Ça, c'est la première.

La deuxième, laisser penser qu'il faudrait aller sur ce genre de démarche pour s'assurer que nous ayons bien des agents compétents... J'espère bien que vous êtes tous d'accord pour dire qu'aujourd'hui, nous avons des agents qui sont compétents. Vous avez d'ailleurs commencé l'introduction de cette Assemblée en saluant le travail de nos agents, qui ne bénéficient pas, eux, de ce genre de bénéfice. On voit donc qu'il y a quelque chose qui est assez étonnant.

Je voudrais juste rappeler deux choses : un, il n'y a jamais eu de logement de fonction pour des élus, c'est la première ; deux, c'est qu'à Besançon, ça n'existait plus depuis au moins 10 ans. Je voulais le rappeler, parce que c'est trop facile de dire : « Ça existait, il y en avait plein, etc. » Revenons à des choses propres.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur LEUBA.

M. LEUBA.- Même si d'autres villes ont fait différemment, quelles qu'elles soient, ça ne nous empêche pas d'être soit exemplaires, soit, en tout cas de prendre d'autres mesures si on le souhaite sur notre Agglomération. Au-delà du logement de fonction, il y a un contexte. Vous parlez toujours « d'avant ». Il y a avant, il y a maintenant, il y aura plus tard, et sans doute que ce que l'on fait aujourd'hui sera dépassé plus tard. Dans le contexte actuel, quand 1,2 million de Français a eu des coupures d'électricité, quand plus de 3 millions de Français sont en précarité énergétique, quand plus d'un tiers des Français a dit qu'ils avaient froid l'hiver dernier, juste avoir un logement de fonction, pour attirer le meilleur des meilleurs, sans doute, mais après, aller jusqu'aux fluides... Je pense qu'en termes d'exemplarité... Y compris pour nos associations : quand on passe sur les associations, sur le paiement, sur les fluides et autres, on est sur ces économies-là, y compris quand on parle d'avantages dans d'autres corporations et qu'on les dénonce. Je pense juste que par rapport au contexte actuel, par rapport au pouvoir d'achat, au pouvoir de vivre, juste sur les fluides, on aurait pu se dispenser de le mettre dans la délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame VÉZIÈS.

Mme VÉZIÈS.- Merci, Monsieur le Président. Je voudrais rebondir sur ce que vous avez dit tout à l'heure sur un autre rapport, à très juste titre. Vous allez voir, c'est en lien, pas de souci, je ne fais pas de hors sujet. Lorsque Monsieur POULIN vous interrogeait lors du deuxième rapport, je crois, ou du troisième, sur les mesures que vous comptiez prendre pour accompagner les Grand Bisontins et Grand Bisontines, les Bisontins et Bisontines, face aux difficultés notamment liées à l'explosion des prix du carburant, etc., vous lui avez répondu que le budget des collectivités était limité, que vous ne pouviez pas répondre à tout, et qu'effectivement, vous ne pouviez pas faire face aux difficultés ou proposer des solutions aux difficultés que peuvent rencontrer nos habitants face à ces situations et ces questions de pouvoir d'achat.

Vous avez raison, le budget d'une Collectivité est limité, il est encore plus limité depuis une dizaine d'années, où les différents gouvernements ont fait en sorte que les budgets des collectivités soient encore plus diminués, mais justement, quand on a un budget qui est limité, on fait des choix. Je pense qu'au regard, on va dire, de l'intérêt général, peut-être vaut-il mieux faire le choix d'orienter des fonds pour accompagner les publics fragiles plutôt que de vouloir payer un logement de fonction, qui plus est en payant des fluides. Là, on a l'exemple typique : l'argent, on choisit de le mettre où on veut. On fait des choix, et là, vous faites le choix de reconduire... enfin, pas reconduire parce que ce n'était pas le cas depuis 10 ans, mais finalement de ressusciter, j'ai envie de dire, un privilège, alors qu'on a dans notre bassin de vie des populations qui sont de plus en plus en précarité, et quand on vous interroge sur ce que vous comptez faire pour les accompagner, vous nous dites qu'il n'y a pas d'argent. Finalement, vous avez de l'argent là où vous voulez bien le mettre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pascal ROUTHIER.

M. ROUTHIER.- Je voulais simplement dire qu'au même titre que les entreprises, les territoires comme les nôtres, les collectivités territoriales, elles ne font pas leur développement par un nivellement vers le bas.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Je soumets ce rapport aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Quinze. Y a-t-il des abstentions ? Quatre abstentions. Je vous remercie.

Mme Julie GIRARD (1) et MM. Hervé GROULT (1), Bruno LIND (1) et Sébastien PERRIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A la majorité des suffrages exprimés, 15 contre, 4 abstentions, le Conseil de Communauté approuve la concession d'un logement pour nécessité absolue de service au bénéfice de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services et de Directeur Général Délégué.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :
Pour : 94 Contre : 15 Abstentions : 4 Conseillers intéressés : 4

15. **Désignation des représentants de Grand Besançon Métropole au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le rapport n° 15, la désignation des représentants de Grand Besançon Métropole au sein de la CLECT, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil de Communauté prend acte des membres titulaires et suppléants de la CLECT désignés par les conseils municipaux des communes membres.

16. **SPL Territoire 25 - Rapport annuel de l'administrateur – 2025**

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le rapport n° 16, le rapport annuel 2025 de Territoire 25, je cède la parole à Catherine BARTHELET.

Mme BARTHELET.- Merci, Monsieur le Président. Nous avons bénéficié en Conférence des maires d'une présentation des aménageurs publics que sont Territoire 25 et Sedia, ainsi que de la Grappe, qui est un ensemble d'une quinzaine d'entreprises publiques locales et filiales à l'échelle de la grande région, qui, ensemble, mutualisent des moyens et des ressources. Je ne vais donc pas refaire une présentation trop exhaustive ce soir, elle est par ailleurs, rappelée dans le rapport.

Simplement, il est important de rappeler que Grand Besançon détient 23,41 % du capital de Territoire 25 et que 85 % de l'activité de la structure est orientée dans le secteur de l'aménagement. Ainsi, en 2025, Territoire 25 est intervenu plus particulièrement pour notre compte pour les opérations suivantes :

- La concession d'aménagement de la ZAC des Marnières et celle de la ZAC de Marchaux-Chaudefontaine ;
- La concession de service public du réseau de chaleur de Novillars ;
- Des études de restructuration du centre commercial Île-de-France ;
- Les études de projets liés aux énergies de plusieurs communes, comme à Besançon pour le secteur Planoise, la maternelle de Saône, par exemple, ou la chaufferie de Nancray ;
- Des études également pour la Ville-Campus ou le secteur ville du Barlot.

D'autres opérations majeures pour notre territoire sont confiées à Territoire 25, c'est le cas du mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réhabilitation de La City, une opération que l'on appelle entre nous Rénovation BB3, ou encore la concession de travaux et services pour le bâtiment du Numérique à Planoise, dont on a souvent parlé.

Le volume global de ces opérations s'élève à 5 351 000 €, des opérations pour lesquelles, bien sûr, le Conseil communautaire a été sollicité au long cours pour approbation.

Il nous est donc demandé ce soir d'approuver ce rapport d'activité 2025. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Il faut effectivement approuver ce rapport, mais avant de passer à son approbation, je vais vous donner la liste des pouvoirs qui m'a été remise.

Guillaume BAILLY à Isabelle BORDAT, jusqu'à son arrivée.
Jimmy BRESILLION à Emmanuelle MEUNIER, à partir de son départ.
Estelle CAMARA à Sophie PESEUX, toute la séance.
Serge COUËSMES à Anne FALGA, toute la séance.
Clément DARCQ à Marie-Line EGRON, jusqu'à son arrivée.
Lydie FRANCART à Anthony POULIN, à partir de son départ.
Didier GENDRAUD à Pierre-Charles HENRY, jusqu'à son arrivée.
Leïla HANNOUNI à Kévin VEJUX, toute la séance.
Emmanuelle HUOT CUSENIER à Manon MONNIER, jusqu'à son arrivée.
Jérémy JEANVOINE à Laura GINIOT, toute la séance.
Myriam LEMERCIER à Jean-Pascal REYES, jusqu'à son arrivée.
Éléonore METZGER à Frank MONNEUR, toute la séance.
Pascal ORLANDI à Laurence MULOT, jusqu'à son arrivée.
Djilalli SAHLAOUI à Flora SIMONIN, jusqu'à son arrivée.
Esther SZWARC à Anne-Rachel SCHERTZ, toute la séance.
Eloy JARAMAGO à Henri BERMOND, toute la séance.
Liliane JOURNOT à René BLAISON, toute la séance.
Jean-Philippe DEVEVEY à Mohamed AÏT-ALI, toute la séance.
Patrick CORNE à Thierry NONNOTTE, toute la séance.
Charles PERRIGOT, qui est représenté par Julie DUEDE, à Céline TRONCIN VERGEY jusqu'à son arrivée.
Lionel PHILIPPE à Pascal DERIOT toute la séance.
Catherine BECKER à Julie GIRARD, jusqu'à son arrivée.
Valérie MAILLARD à Fabrice TAILLARD, jusqu'à son arrivée.
Damien AUBERT à Anne BIHR, toute la séance.

Patrick VERDIER à Véronique JELSCH, toute la séance.

Sur ce rapport n° 16, y a-t-il des oppositions. Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le rapport annuel 2025 de l'élu représentant GBM dans les instances de la SPL Territoire 25.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

17. **SEM sedia - rapport annuel des administrateurs – 2025**

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le rapport n° 17, le rapport annuel de Sedia, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le rapport annuel 2025 des élus mandataires de Grand Besançon Métropole dans les instances de la SEM sedia.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

18. **Projet urbain de Grette – Brulard – Polygones Travaux du secteur Brulard Protocole liant les Armées, Territoire 25, et la régie Eau et Assainissement de Grand Besançon Métropole**

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le rapport 18, le projet Grette-Brulard avec la régie d'eau et d'assainissement à Grand Besançon Métropole, Madame CHASSAGNE.

Mme CHASSAGNE.- Merci. Je profite de ce rapport pour poser quelques questions sur le projet d'aménagement deux fois deux voies au niveau de la RN57, on est un peu dans ce secteur, notamment une question qui permettrait de s'assurer que les circulations amènent suffisamment de sécurité aux différents modes de déplacement. Comment les choses sont-elles envisagées ? Je pense notamment à la sortie de Micropolis, je crois que c'est la rue Mitterrand, ainsi qu'au secteur Mouras. Quels sont les plans déployés ?

J'ai aussi une question qui concerne l'Agglomération et en lien avec le Préfet : sur le parking, où en sont les discussions ? Toujours dans un but de sécuriser la population, quel que soit son mode de déplacement.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame FRANCART.

Mme FRANCART.- Bonjour et merci, Monsieur le Président. Concernant le projet urbain sur Grette-Brulard-Polygones, il est prévu la création de 600 logements environ, dont 50 % seraient des logements locatifs sociaux et en accession sociale à la propriété. L'objectif du quartier est d'offrir une mixité sociale avec une orientation familiale prononcée par la construction d'une part importante de T4 et T5. Nous espérons que ce projet, tel qu'il a été pensé précédemment, sera maintenu. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Par rapport à Madame CHASSAGNE, la RN57 n'est pas le sujet de l'ordre du jour et du rapport, donc je vous invite à reposer vos questions le moment venu pour qu'on essaye de ne pas trop s'évader et sortir des rapports, mais aujourd'hui, en ce qui concerne la circulation, les travaux, comme vous avez pu le voir, ont été engagés sur le bas de Micropolis et sur son accès côté avenue François Mitterrand, côté Malcombe, ce qui va permettre de fluidifier les éléments.

Sur le volet stationnement, on reviendra vers vous, puisqu'on en a encore débattu pas plus tard que ce midi au sein de Grand Besançon Métropole, au sein de l'exécutif. Le moment venu, quand on abordera Micropolis, en tout cas la RN57, on apportera des réponses très précises, même si aujourd'hui, on en a déjà vraiment une lecture assez claire en tant que telle.

Sur ce que vous évoquez, Madame FRANCART, par rapport aux projets urbains, qui sont des sujets Ville de Besançon, bien sûr qu'on pourra continuer à tenir ce débat au sein du Conseil Municipal. Ça ne vous aura pas échappé qu'il y a aussi une nouvelle majorité à Besançon, avec de nouvelles orientations sur les projets. Après, il y a des coups partis, comme vous le savez également. Il y en a quelques-uns, notamment sur le secteur Brulard, puisque ça, c'est un coup parti. Le secteur Grette n'est pas un coup parti en tant que tel dans sa globalité. Il y aura tout simplement des réorientations de projets qui vous seront présentées le moment venu.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions concernant ce rapport ? Je n'en vois pas.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :
- approuve les engagements des parties tels que définis dans la présente convention,
- autorise M. le Président ou son représentant à signer le protocole annexé à la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

19. **Commune de Marchaux-Chaudefontaine Plan local d'urbanisme (PLU) – Modification n° 1 du PLU de Chaudefontaine Décision relative à la non réalisation d'une évaluation environnementale**

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le rapport n° 19 concernant la modification du PLU de Chaudefontaine, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale au vu de l'avis conforme tacite de la MRAe dans le cadre de la procédure de modification n°1 du PLU de Chaudefontaine.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

20. **Commune de Marchaux-Chaudefontaine Plan local d'urbanisme (PLU) – Modification n° 1 du PLU de Marchaux Décision relative à la non réalisation d'une évaluation environnementale**

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le rapport n° 20, la modification du PLU de Marchaux, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci à vous.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale au vu de l'avis conforme tacite de la MRAe dans le cadre de la procédure de modification n°1 du PLU de Marchaux.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

21. **Commune de Devecey Plan local d'urbanisme (PLU) – Modification n°1 Décision relative à la non réalisation d'une évaluation environnementale**

M. LE PRÉSIDENT.- Sur la commune de Devecey, pareil, PLU, modification n° 1, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale au vu de l'avis conforme tacite de la MRAe dans le cadre de la procédure de modification n° 1 du PLU de Devecey.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

22. **SPL MBFC – rapport des élus administrateurs – 2025**

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le rapport des élus administrateurs de la SPL MBFC, y a-t-il des commentaires ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le rapport annuel 2025 des élus mandataires de Grand Besançon Métropole dans les instances de la SPL Mobilité Bourgogne Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

23. **Désignation du Président et du représentant au collège des employeurs du Comité des partenaires de la mobilité de Grand Besançon Métropole**

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le rapport n° 23, la désignation du Président et du représentant au collège des employeurs, avec Patrick JACQUES, Philippe RÉGENNASS et Patrick VERDIER, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **désigne M. Patrick JACQUES, Vice-Président Transports, Mobilités, Stationnement, en tant que président du Comité des partenaires de la mobilité de GBM ;**
- **approuve la création d'un poste de suppléant du président du comité des partenaires de la mobilité et désigne M. Philippe REGENNASS, Vice-Président Voirie, Infrastructures, en tant que suppléant ;**
- **désigne M. Patrick VERDIER, Conseiller Communautaire Délégué Ressources Humaines, pour représenter GBM au sein du collège des employeurs du Comité des partenaires de la mobilité de GBM.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

24. **Désignation du représentant de Grand Besançon Métropole au Comité des partenaires de la mobilité de la Région Bourgogne Franche-Comté**

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le rapport n° 24, désignation au Comité des partenaires de la mobilité de la Région Bourgogne Franche-Comté, avec Patrick JACQUES, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne Monsieur Patrick JACQUES, Vice-Président Transports, Mobilités, Stationnement, pour représenter GBM au sein du Comité des partenaires de la mobilité de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

25. **Rapport annuel 2025 des lignes périurbaines du réseau Ginko**

M. LE PRÉSIDENT.- Sur les rapports n° 25 et 26, on va lier un peu les deux et je vais céder la parole à Patrick JACQUES pour une présentation orale.

M. JACQUES.- Merci, Monsieur le Président. Bonsoir, Mesdames, bonsoir, Messieurs. Après l'étude du rapport d'activité 2025 de Keolis Mobilités, qui gère et exploite les lignes du réseau Ginko, il y a plusieurs points positifs dont je souhaiterais vous faire part grâce à cette synthèse.

En cumulant les lignes régulières urbaines, périurbaines et les services à la demande (Ginko Access, Ginko Gare, Ginko Hôpital et Ginko Cliniques), le nombre de voyages sur le réseau est de 24 097 000 en 2025, soit une hausse de 1,2 % par rapport à 2024. Pour la fréquentation des parkings relais, on remarque une hausse de 27 % avec une hausse remarquable de 54 % pour le parking relais des Hauts-du-Chazal, grâce au CHU et à l'IFPS. Les VéloParks République et Beaux-Arts représentent à eux deux 50 % des validations totales avec ceux de la Mairie, Marnières, CROUS.

Pour Ginko Vélo, c'est-à-dire la location de vélos à assistance électrique, on remarque une activité stable. Par contre, pour VéloCité, les vélos électriques et mécaniques en libre-service, on constate une hausse de 18 % : 284 274 en 2025, soit 43 586 de plus par rapport à 2024.

Pour les ventes et recettes par canal de vente, on remarque une forte progression pour l'Open Payment, la validation avec la carte bancaire, avec 4,7 millions de validations réalisées depuis le lancement en 2022, qui occupe la deuxième place avec l'agence commerciale. Les distributeurs automatiques de titres restent le premier canal de vente en termes de chiffre d'affaires et la boutique en ligne continue de progresser.

Les différents moyens de production sont les suivants. Nous avons 19 rames de tram CAF et cinq rames Alstom, ainsi que 120 bus de huit marques différentes. Depuis 2023, quatre bus électriques circulent sur le réseau, et durant l'année 2023, la flotte GNV (carburant alternatif propre composé principalement de méthane) est passée à 100 % bioGNV (combinaison de gaz naturel), stations et gamme complète de véhicules proposés. Depuis 2024, la flotte gazole est désormais 100 % biocarburant HVO, c'est-à-dire un carburant diesel renouvelable de synthèse fabriqué à partir de déchets biologiques, d'huiles usagées ou de graisses animales.

En matière de transport urbain et périurbain, il faut savoir qu'il existe 30 lignes régulières, 113 dédiées aux transports scolaires urbains et périurbains, 22 lignes Diabolo lycée, TGV et les Auxons, 63 lignes Diabolo collège, 28 lignes « primaire » dédiées aux élèves des écoles maternelles et élémentaires. Ces lignes sont complétées par des lignes estivales, des lignes Proxi, gare, centres commerciaux, et le service Ginko Access pour des personnes par exemple à mobilité réduite.

Pour les lignes régulières, le nombre de kilomètres parcourus est supérieur de 3,05 % par rapport à 2024, et pour les transports scolaires, il est supérieur de 9,66 %, toujours par rapport à 2024. La fréquentation des lignes périurbaines régulières est en hausse de 11 %. Par contre, la fréquentation des lignes scolaires est en légère baisse du fait de la baisse de la démographie.

Pour assurer les transports, il existe 120 bus classiques de 46 à 63 places, neuf autocars de moyenne capacité de 20 à 35 places, cinq minibus de neuf places, soit 135 bus Keolis Monts Jura, GTV, MBFC et Siron.

En matière d'équipement et de confort des usagers, 43 % des arrêts périurbains sont équipés d'un abri voyageur. La végétalisation est intégrée à chaque nouveau projet lorsque cela est possible et certains abris sont équipés de films pour limiter la chaleur ressentie. La maintenance courante des arrêts périurbains est confiée à Keolis. 2 462 interventions ont été réalisées sur les arrêts périurbains au cours de l'année 2025, soit 229 liées à des actes de vandalisme, détérioration, casse, soit une baisse de 33 % par rapport à 2024.

En quelques mots, je vais vous parler du résultat de l'entreprise. Le résultat contractuel de l'entreprise pour l'année 2025 est de 2,08 M€, ce qui correspond à la différence entre les produits d'exploitation (47,67 M€) et les dépenses d'exploitation (45,59 M€). Le mécanisme d'intéressement sur les recettes contribue à la performance financière de l'exercice à hauteur de 350 000 €. Le pilotage, la maîtrise des dépenses d'exploitation, l'augmentation de la fréquentation, ainsi que le dépassement de l'objectif de recettes, expliquent la performance financière de l'entreprise en 2025.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur le Vice-Président.

Madame MAGNIN-FEYSOT.

Mme MAGNIN-FEYSOT.- Merci, Monsieur le Président, chers collègues. Ce rapport n° 26 confirme l'augmentation de la fréquentation des transports en commun en 2025 à Besançon. C'est une belle nouvelle et ce constat devrait nous alerter face au projet de réouverture du pont de la République à la voiture. En effet, un diagnostic réalisé en mai 2026 montre que le pont est trop étroit pour accueillir tous les modes de déplacement sans créer de conflit. Les propositions présentées sont donc accidentogènes, les cyclistes et les piétons seraient mis en danger par le multi-usage des voies. Pour paraphraser un membre de l'Association Vélo Besançon, l'AVB, vous parlez beaucoup de sécurité, pensez aussi à la sécurité routière. Ou alors, vos propositions peuvent être aussi en défaveur des transports en commun, si les usagères et les usagers du tram voient leur temps allongé, si les voitures utilisent la même voie. Ou alors, encore une fois, ces propositions peuvent être trop onéreuses, comme l'idée d'un encorbellement, c'est-à-dire un élargissement, qui pourrait coûter entre 1,5 et 2 M€. Dans tous les cas, il s'agit d'une régression écologique face à la crise climatique. Le gain de temps annoncé pour les conducteurs et les conductrices est de seulement 2 minutes 30. C'est si minime pour justifier des travaux coûteux et une augmentation du trafic automobile en centre-ville.

Cela étant, je tiens à rassurer tout le monde, on n'est pas anti-voiture. On a conscience qu'elle reste essentielle pour certains travailleurs et travailleuses, ainsi que dans certaines communes, bien sûr, du Grand Besançon, mais le tout-voiture n'a aucun sens dans un centre-ville dense comme le nôtre, d'autant plus à l'heure où les prix de l'essence atteignent des sommets.

Nous proposons donc de mettre la priorité sur les transports en commun et les modes doux (le vélo, la marche), de développer des parkings relais – vous en avez parlé – en périphérie aussi, qui permettraient de désengorger la Ville, et enfin, de séparer le plus possible les différentes voies pour garantir au mieux la sécurité de tous les usagers et usagères de la route.

Nous vous invitons donc à sortir de vos postures idéologiques et à mettre votre action, Monsieur le Président, au service de l'intérêt général.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur ALEM.

M. ALEM.- Merci, Monsieur le Président. Plusieurs éléments concernant le rapport. Effectivement, on voit une augmentation de la fréquentation du réseau, mais ça n'a pas été dit dans le rapport, donc je le dis : il y a quand même aussi l'impact des différentes mesures de gratuité qui ont été mises en place et qui ont permis en partie cette augmentation de la fréquentation du réseau. Au-delà des centaines d'euros qui ont été redonnés aux Grand Bisontines et Grand Bisontins grâce à cette mesure, on a réussi, grâce à cette mesure-là – c'est encore une fois dit dans le rapport – à faire augmenter la fréquentation sur le réseau. Contrairement à ce qui avait pu être dit auparavant par celles et ceux qui s'y opposaient, c'est une mesure qui a concrètement augmenté la fréquentation du réseau, et, ça a été dit, dans un contexte où actuellement… Si vous allez dans certaines stations-service, il faut attendre une heure, une heure et demie pour pouvoir faire, même pas à plein d'essence, parce qu'on commence à rationner l'essence en disant que vous ne pouvez pas mettre plus de 20 €. Cette question des transports en commun et des transports publics est donc une question qui est importante. Cette question de la gratuité des transports en commun a permis véritablement d'alléger cette charge pour une partie des habitants de notre Agglomération. Ça interroge effectivement sur la manière dont on va mener cette politique.

Bien entendu, il y a la question de l'offre. Au niveau du dernier mandat, un certain nombre de manœuvres financières existaient, qui auraient pu, qui devraient sans doute être utilisées pour permettre d'augmenter l'offre, en particulier dans le périurbain, puisque c'est aussi un des enjeux. Néanmoins, je souhaitais revenir sur cet élément-là, puisque concrètement, on a les conséquences d'une politique, une politique qui a fait débat, une mesure, en tout cas, qui a fait débat, qui a amené à beaucoup de controverses, etc. On a les résultats aujourd'hui et ils sont fondamentalement positifs, donc il faut les regarder et les regarder en face.

Pour terminer rapidement, je n'avais pas prévu de le faire, mais puisque ça a été abordé, je l'aborde rapidement : au-delà des éléments de fond sur la question du pont de la République – ça a été dit, je ne vais pas revenir dessus –, j'ai été extrêmement gêné d'entendre le Maire-Président dire, en première

réaction à ça : « Qui est la taupe ? Qui est la taupe ? Qui est la taupe ? » Je trouve que ça a été quelque chose qui a été extrêmement... En tout cas, dans les éléments médiatiques que vous avez pu faire, c'était extrêmement problématique. Il n'y a pas longtemps, j'ai regardé le documentaire sur Netflix sur le fiasco de Knysna en 2010 de l'équipe de France, et ce que vous avez fait m'a un peu rappelé le capitaine de l'équipe de France, Patrice EVRA, qui, lorsqu'on lui parlait du comportement totalement inadmissible de l'équipe de France, passait son temps à dire : « Qui est la taupe ? Qui est la taupe ? Qui est la taupe ? » Vous avez eu le même comportement : plutôt que de parler du fond et de ce qu'il se passe, vous avez cherché à noyer le poisson, et encore une fois, vous refusez le débat de fond sur cette question. Ainsi, tant sur la question de la gratuité que sur cette question de la réouverture du pont de la République, il faut qu'on se base sur des données chiffrées, solides et fiables.

Sur la gratuité des transports en commun, on voit une fréquentation du réseau. Il est dit dans le rapport que cette augmentation est liée en partie aux mesures de gratuité. Sur les autres mesures, sur les autres éléments, c'est bien qu'on ait des éléments de fond pour qu'on puisse débattre de manière transparente et qu'on ne se retrouve pas à devoir se reposer sur des documents qui fuitent ici ou là.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur POULIN.

M. POULIN.- En complément des interventions qui viennent d'être faites, merci, pour cette présentation et pour la satisfaction qui va avec, puisque ce qu'acte ce bilan, c'est que les décisions que nous avons prises ici en matière de transport en commun sont efficaces pour le quotidien des habitants de notre territoire. Moi, j'ai un chiffre qui me marque particulièrement, c'est le fait que la fréquentation était boostée pendant longtemps par le tramway, qui servait un peu de – c'est le cas de le dire – locomotive pour l'ensemble de la fréquentation, qui était vraiment l'aspect attractif de notre réseau, et on voit aujourd'hui que c'est dans le quotidien et dans chacune des lignes de proximité que cette fréquentation augmente. D'ailleurs, la fréquentation totale du réseau est tirée par ces lignes de proximité dans les quartiers, ainsi que par cette fréquentation gratuite du samedi. On peut observer ou voir à travers les chiffres que la gratuité le samedi ou pour les plus jeunes permet à d'autres, dans leur quotidien, d'amener des habitudes de mobilité, notamment dans les quartiers où ils pouvaient penser que cela n'en faisait pas partie. La réalité, c'est que les décisions que l'on prend ici permettent *in fine* de redonner un bouquet de solutions aux personnes et qu'elles ne soient plus dépendantes de leurs véhicules automobiles, puisque c'est bien cette question qui est au cœur : quelles sont les solutions que l'on offre au quotidien ?

Un autre exemple sur lequel je voulais appuyer, puisqu'on voit le développement très fort de la pratique cyclable. Les comptages que nous avons réalisés sur le pont de la République – nous souhaitons d'ailleurs que vous puissiez nous présenter l'ensemble des comptages qui sont à disposition de la Collectivité – montrent véritablement qu'il y a un engouement pour les déplacements quotidiens à vélo, pas pour tous, mais pour ceux qui font moins de 2 kilomètres et qui ont la possibilité de le faire. Il y a encore, dans les personnes qui vont tous les jours au travail en voiture, une part très importante de personnes qui font 2 à 3 kilomètres par jour. Si une partie de ces personnes va sur les déplacements cyclables, dans nos transports en commun ou à vélo, vous voyez qu'il y a moins de bouchons à la fin. C'était l'un de vos objectifs et l'un des objectifs que l'on partage.

D'ailleurs, juste un petit calcul : si tous les cyclistes se remettaient à faire de la voiture tous les matins, on verrait que la ville serait encore plus engorgée. L'enjeu est véritablement celui-là.

Le succès de Ginko Vélo, que ce soit sur les Ginko Vélo électrique, qui est aussi très utilisé en périphérie, ou les Ginko Vélo du quotidien, avec l'aspect électrique jusqu'au campus, ce sont des décisions qui ont vraiment permis de booster les choses.

Moi, je voulais juste revenir aussi sur l'utilisation. Bien sûr qu'il y a une entreprise derrière qui doit équilibrer, mais on est bien dans une délégation de service public et la mobilité est un service public. Ainsi, oui, ça coûte à la Collectivité. D'ailleurs, la gratuité du samedi semble être moins coûteuse que ce qui était envisagé. Cela étant, oui, ça coûte à la Collectivité, mais ce sont aussi des dépenses collectives que l'on fait en moins *in fine*. C'est donc un service essentiel.

Je reviens sur les deux propositions que je formulais en début de séance, tout d'abord, le 0,50 € sur le tram et le bus jusqu'à la fin de l'année. J'ai calculé rapidement, on est sur une mesure qui a un coût, oui, 300 000 €. Lors de la précédente Décision modificative, on a voté plus de 300 000 € de dépenses

supplémentaires, mais sur d'autres choix. À un moment donné, on l'a vu tout à l'heure, il y a des choix de dépenses qui sont parfaitement assumés et il y a des choix de dépenses qui sont toujours repoussés. Nous, nous pensons qu'aujourd'hui, la priorité est de donner ce signal pour rendre encore plus attractifs nos transports en commun.

Sur la deuxième proposition, qui était celle des parkings relais, qui a été reprise, on voit qu'il y a de la marge sur nos parkings relais. Ils fonctionnent bien, ceux qui ont été créés fonctionnent bien, mais il y a encore des places, donc il faut améliorer la visibilité. Il y a aussi des endroits où on pourrait créer des parkings relais éphémères. Je pense vers le Trou au Loup, juste quand vous sortez de Saône, il y a sans doute quelque chose à faire, pas définitif, mais provisoire, pour amener, sachant qu'il y en a partout sur le territoire, les Bisontines et les Bisontins, les Grand Bisontines et les Grand Bisontins à avoir une solution.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur JEUNET.

M. JEUNET.- Pour élargir le territoire du débat à tout Grand Besançon, je voudrais juste rappeler un sujet qu'on ne pourra pas s'empêcher un jour de remettre sur la table et qui était cher à Pierre CONTOZ, pour qui j'ai une pensée ce soir, qui était la prise en charge ou non des transports extrascolaires des enfants des communes périphériques, qui concerne tous les maires de la périphérie. Il y a une discordance entre les enfants de Besançon, pour qui les transports sont gratuits, et les enfants de nos communes périphériques, qui doivent payer. En tout cas, les communes doivent payer les transports. Ça retentit sur l'attractivité et les chiffres d'utilisation d'un certain nombre de sites culturels et sportifs de la Ville et de l'Agglomération, en particulier le Musée des Maisons Comtoises. Pierre CONTOZ était très accroché à ce sujet et je pense qu'on ne pourra pas éviter ce débat un jour.

M. LE PRÉSIDENT.- Catherine BARTHELET.

Mme BARTHELET.- Merci, Monsieur le Président. J'ai une lecture un peu moins enthousiaste sur les effets de la gratuité sur les transports, pour plusieurs raisons, qui ne vont pas vous étonner, mais comme vous revenez sur les arguments en faveur, je me sens un peu obligée de revenir sur les arguments qui ont fait qu'on n'a pas changé d'avis, pour un certain nombre d'entre nous, en tout cas. On fait avec, mais on n'a pas changé d'avis.

Moi, je pense que l'effet n'est pas encore vraiment visible complètement, puisqu'on n'a qu'une petite partie de l'année 2025 qui est concernée par cette mesure, puisqu'elle a été mise en application en septembre. On sait très bien qu'on a une partie de nos piétons qui montent maintenant dans les bus et dans le tram, puisque c'est gratuit, donc ça va à l'encontre des mesures que vous prônez sur l'utilisation des modes actifs. La gratuité – ça vient d'être appelé par notre collègue et c'est le point plus grave pour nous – a vraiment acté une vraie fracture entre Ville et Périphérie, à la fois sur la gratuité du samedi, qui ne concerne pour ainsi dire pas – en tout cas, sur le fait qu'il y ait plus de monde dans les bus – nos lignes périphériques, puisque l'offre des services n'est pas là. Enfin, ça a été très bien rappelé, que ce soit pour le scolaire, le périscolaire, etc., nous n'avons pas d'offre de service, donc nos enfants ne peuvent pas profiter de cette gratuité. Aussi, c'est faux de dire que ça a permis de démocratiser tout ça. On a acté une fracture pour le long terme et on s'est privé de capacités d'investissement importantes pour de nombreuses années. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Madame VÉZIÈS.

Mme VÉZIÈS.- Ça ne va pas vous étonner, mais je suis évidemment en total désaccord avec ce qui vient d'être dit. Je trouve au contraire que l'argument qui était utilisé lors des débats, auxquels je n'ai pas assisté, puisque nous n'étions pas encore élus, à savoir opposer les Grand Bisontins et Grand Bisontines aux Bisontins et Bisontines, pour dire justement qu'il ne fallait pas faire la gratuité... Quand on regarde les chiffres de la fréquentation, on voit aussi qu'il y a quand même une fréquentation assez intéressante du côté des Grand Bisontins et des Grand Bisontines, qui n'est pas suffisante, et là, je vous l'accorde. Je pense que ça participe effectivement du fait qu'il faut développer une offre de qualité et permettre que ça devienne véritablement une solution pratique aussi pour les Grand Bisontins et les Grand Bisontines.

Là encore, il s'agit de faire des choix d'investissement : l'argent qu'on met à droite, on ne le met pas à gauche, mais on peut effectivement faire le choix de faire la gratuité, parce que c'est le sens de l'histoire, parce que l'acquisition de nouveaux droits, et notamment le droit à la mobilité, c'est aussi aller dans le sens de l'histoire. On le voit bien aussi avec ce qu'il peut se passer et les pertes de pouvoir d'achat vis-à-vis du carburant. Je pense qu'effectivement, on peut faire les deux et qu'on ne doit pas opposer en disant : « Les Grand Bisontins et les Grand Bisontines n'y ont pas accès ». Ça peut être aussi d'autres solutions, dont vous parlez, le développement des parkings relais. Dans un premier temps, il peut y avoir l'arrivée de Grand Bisontins et Grand Bisontines dans les parkings relais, puis bénéficier de la gratuité du samedi. Ça aussi, ça peut être intéressant.

Je lisais un article ce matin sur France 3 Franche-Comté de Daniel GILBERT, qui était interrogé, qui est professeur en biologie et écologie à l'université de Franche-Comté et au laboratoire Chrono-environnement. Il disait que le climat de Besançon se déplace progressivement vers le sud, et qu'en gros, tous les matins, on a un climat qui prend 10 mètres de plus vers le sud – on se rapproche donc de Nice –, qu'à l'heure actuelle, on a dépassé l'équivalent du climat de Lyon, et que finalement, petit à petit, on a le climat que Valence avait dans les années 90.

Face à ça, on doit effectivement préparer la Ville de demain et préparer, à l'échelle de GBM, le bassin de vie de demain. Ça, ça nécessite inévitablement de cesser de vouloir favoriser le tout-voiture. Encore une fois, il ne s'agit pas d'opposer des usagers, il s'agit de donner un cap et de proposer des solutions alternatives. Nous, c'est ce que l'on appelle une écologie populaire, c'est-à-dire que non, on ne met pas des bâtons dans les roues aux gens en leur disant : « Vous n'avez pas le droit de venir avec votre voiture », on met en place un cap et on leur propose des solutions alternatives. Les solutions alternatives, elles passent notamment par le développement des transports en commun.

La question de la gratuité a été éprouvée dans de nombreuses villes, avec des effets très positifs. On ne va pas opposer gratuité et développement des investissements. Encore une fois, il s'agit de faire des choix, mais de toute façon, pour préparer la Ville de demain, on n'aura pas le choix, et le tout-voiture, ce n'est pas l'avenir.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur BOUSSET.

M. BOUSSET.- Merci, Monsieur le Président. Je voulais réitérer ma question lors de la Conférence des maires suite à la présentation de Frank MONNEUR sur la Grande Bibliothèque, qui incitait justement les élèves de Grand Besançon Métropole à aller visiter la future Grande Bibliothèque. Bien sûr, il n'y a pas de problème là-dessus. Je m'oppose un peu sur les propos d'Anthony POULIN et de Mme VÉZIÈS, mais oui, pour moi, il y a une différence de traitement entre Besançon et la périphérie. Pour amener les gamins de l'école de Pouilley-les-Vignes à la Grande Bibliothèque, comme c'est actuellement le cas, pour amener les gosses de l'école, ne serait-ce que pour aller au centre Croppet pour apprendre à nager, nous payons. Le SIVOS de La Lanterne paye 6 000 €, et s'il n'y a pas – ce n'est peut-être pas le bon terme – un transfert vers la périphérie ou l'amélioration des lignes pour dire : « On continuera de payer »... J'ai un nombre important d'habitants qui me disent : « Moi, je veux bien prendre le tram, mais si je veux partir de Pouilley-les-Vignes en bus et aller aux Hauts-du-Chazal, ce n'est pas possible. Il n'y a pas de liaison directe. »

Cela étant, ce n'est pas de l'opposition, mais il y a quand même un constat : gratuité, oui, mais il faut qu'il y ait un peu de ruissellement vers la périphérie. Voilà, c'est tout.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur POULIN.

M. POULIN.- Je suis totalement d'accord avec ce qui vient d'être dit sur le fait que la gratuité permet aussi demain d'avoir des moyens pour développer en périphérie, parce que c'est ça qu'il s'est passé. Quand on a voté la ressource supplémentaire pour la gratuité, nous avons voté des crédits qui n'étaient pas prévus et qui sont aujourd'hui dans l'amélioration de l'offre en périphérie. D'ailleurs, je pense que prochainement, on pourra avoir une présentation de la façon dont ont été affectés ces produits supplémentaires pour améliorer les transports en commun en périphérie.

Notons quand même que c'est parce qu'il y a eu ce débat que nous avons réussi à augmenter la taxe qui permettait de financer les transports. Si nous n'avions pas eu ce débat, jamais cette taxe n'aurait été mise au vote de la Communauté et nous aurions moins d'argent sur le budget Transport. *In fine*,

contrairement à ce qui est affirmé, ce n'est pas la Périphérie contre la Ville, c'est l'amélioration et la priorisation du budget Transport pour l'ensemble du Grand Besançon. C'est ce qu'il s'est produit. Après, les besoins sont immenses et vous nous trouverez toujours à vos côtés pour l'amélioration de l'offre, pour la priorisation sur ces questions-là. Vraiment, je suis totalement d'accord avec ça.

C'est comme quand on crée un droit supplémentaire : les écoles bisontines bénéficient de cela, eh bien demain, pourquoi les écoles de la périphérie ne pourraient-elles pas en bénéficier ? Un aller-retour par école pour le Grand Besançon est peut-être la solution qui permettrait de mettre fin à une polémique qui ne me semble plus être d'actualité au regard des résultats qu'elle produit.

C'était juste pour remettre quand même un peu factuellement les choses : l'argent déployé, il l'a été pour remettre de l'argent sur notre réseau, et il avait été pris un engagement ferme ici que cet argent n'était pas fait pour être absorbé par le budget Transport, mais pour développer de nouveaux services. C'est cela qu'il faudra que nous regardions ensemble, parce que ça me semble être l'enjeu principal. Offrir des solutions à toutes les Grand Bisontines et à tous les Grand Bisontins, c'est notre préoccupation commune, parce que, que ce soit au niveau du réchauffement climatique ou de la crise, qui est très liée, des carburants, il convient d'offrir un bouquet de solutions aux habitants. Nous avons, à mon sens, encore des priorisations et des moyens de le faire sur ces priorisations.

Il faut aussi porter cette voix au niveau national, nous serons aussi toujours à vos côtés lorsque vous porterez ces voix au niveau national. On voit que c'est quelque chose que vous développez beaucoup, porter la voix du territoire au niveau national. C'était déjà le cas avant, maintenant, c'est plus mis en scène, mais l'essentiel est que ça bénéficie aux habitantes et habitants du territoire.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur PONT.

M. PONT.- Bonsoir. Moi, je voulais parler de la problématique de la desserte du secteur Plateau. Le secteur Plateau, comme vous le savez, au niveau géographique, c'est très compliqué : on ne bénéficie pas de parking relais, il faut descendre jusqu'à Micropolis si on veut en trouver un ou prendre la côte de Morre pour trouver un parking qui n'est pas relais, qui peut être La Rodia, et il faut aller à pied jusqu'au tram le plus proche. Aujourd'hui, il existe la ligne des Horlogers, qui est gérée par la Région. Il faut savoir qu'il y a une tarification, sur cette ligne, de 6 € par trajet entre Besançon et Valdahon. À Morre, dont je suis le Maire, qui se trouve à quelques kilomètres de Besançon, les gens occasionnels vont payer 6 € pour descendre à Besançon et 6 € pour remonter à Besançon. La gare de Morre draine une population de Fontain, de Montfaucon, mais la gare de Saône est dans le même cas. Est-ce qu'on ne peut pas ouvrir un débat sur une tarification, avec la Région, bien sûr, puisqu'ils s'arc-boutent sur leurs 6 € du tronçon de 36 kilomètres, et avoir une tarification périurbaine, au moins jusqu'à Mamirolle, la limite de GBM, sur le secteur Plateau ?

Aujourd'hui, les gens du secteur Plateau vont beaucoup sur la ville de Valdahon, qui se développe énormément, que ce soit au niveau médical avec des cabinets médicaux, des radiologies, toutes ces choses-là, ou sur la ville d'Ornans, parce que descendre sur Besançon est très compliqué.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Ce sont des éléments sur lesquels on a pu échanger avec Jean CASTEX. J'ai porté cette voix pour qu'on puisse aussi avoir un débat auprès de la Région, de manière qu'on ait un ticket qui soit l'équivalent sur le transport ferroviaire, l'équivalent d'un ticket sur le transport périurbain. En tout cas, Jean CASTEX a été assez réceptif sur le sujet.

Monsieur le Député Laurent CROIZIER.

M. CROIZIER.- Merci, Monsieur le Président. J'entends quand même un certain nombre de visions extrêmement binaires qui ne permettent pas de prendre de la hauteur et d'envisager toutes les solutions possibles. Le tout-voiture n'est pas la solution, c'est une évidence, mais le zéro voiture – je réitère ce que j'ai dit au dernier Conseil communautaire – reste une vision de citadins privilégiés, et j'assume cette expression. Notre travail, c'est d'envisager toutes les mobilités, pas d'opposer les uns avec les autres. Il ne s'agit pas d'être pour les vélos, contre les voitures, contre les vélos ou pour les voitures. Si on en était à ce niveau-là de débat, ce serait triste. Je crois que le sujet, c'est de voir comment on peut envisager d'investir et de développer toutes les alternatives, mais toutes : toutes les alternatives à la voiture pour ceux qui ne peuvent pas avoir de voiture ou pour réduire les embouteillages, mais aussi toutes les alternatives au vélo pour ceux qui ne peuvent pas prendre leur vélo pour aller au travail le

matin ou pour se rendre à leurs loisirs, les alternatives à tous ceux qui n'ont pas accès à l'offre ferroviaire, l'alternative à tous ceux qui n'habitent pas à côté d'une ligne de tram, et on a un grand nombre de communes dans le Grand Besançon qui n'ont pas accès au tram de façon facile. J'entends régulièrement les habitants dans les communes de ma circonscription me dire que les transports en commun sont souvent raisonnés de la commune jusqu'à la ville-centre, Besançon, mais quand on veut aller d'une commune à une autre commune, c'est beaucoup plus compliqué. Une habitante d'Osselle-Routelle me disait que c'était très difficile d'aller faire ses courses à Saint-Vit, alors que Saint-Vit est à côté d'Osselle-Routelle. Elle est donc contrainte, si elle veut utiliser les transports en commun pour faire ses courses, d'aller à Besançon.

Je pense qu'il y a une nécessité de retravailler sur les besoins, parce que je pense que pour adapter les transports en commun ou adapter les alternatives, il faut bien connaître les besoins de la population, réfléchir à ce qui est le plus pertinent. Quand on est très proche d'une voie ferroviaire, il est peut-être intelligent de la prioriser. Par exemple, j'ai un habitant de Saint-Vit, qui est en fauteuil roulant, qui m'a interpellé. Je suis allé avec lui sur le quai de la gare, le TER est arrivé, tout le monde lui a dit : « Vous voulez qu'on vous aide ? » Oui, il y a 80 cm de marche, et pour un fauteuil roulant électrique, c'est juste impossible. J'ai été interpellé par un des élus de la commune de Montferrand-le-Château : un pôle multimodal est en prévision et les quais de la gare ne sont pas accessibles aux personnes en situation de handicap en fauteuil roulant, et on sait que l'accessibilité, c'est utile aux personnes en situation de handicap, mais c'est aussi utile aux personnes âgées qui ont des difficultés, c'est utile aux mamans avec leurs poussettes, par exemple... ou aux papas avec les poussettes, évidemment. Sur tout ça, on ne peut pas évacuer d'un revers de la main la question du coût. Est-ce qu'on peut faire et de la gratuité et des investissements en même temps ? Moi, je me souviens – Monsieur le Président pourra le confirmer – qu'au moment de la gratuité, j'avais pointé du doigt que la gratuité, qui n'est que dans les mots, avait un coût de 350 000 € pour le CHU de Besançon. C'était l'augmentation du Versement Mobilité. Au dernier Conseil d'administration de l'hôpital, le directeur de l'hôpital me dit : « Mais non, Monsieur le Député, vous vous êtes trompé de calcul : ce n'est pas 350 000, c'est 600 000 ». La gratuité des transports en commun, elle a coûté 600 000 € à l'hôpital. Eh bien, je suis désolé, mais dans « gratuité des transports en commun », on peut enlever le mot « gratuité ».

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur GROULT.

M. GROULT.- Merci, Monsieur le Président. Le triptyque gagnant, c'est bien l'investissement, la gratuité, et surtout, d'engager nos concitoyens vers le changement. Je pense qu'on ne pourra pas avancer si on n'a pas ces trois actions en même temps. L'investissement, parce que je vois ma Commune, on a bénéficié d'investissements lourds en termes de mobilité : on a une voie modes doux directement, accessible ; on a un tram, on est la deuxième commune à accueillir le tram, certes dans un espace commercial, mais avec une zone de parking qui permet justement aux gens d'aller au centre-ville. L'engagement des citoyens, on le fait à Chalezeule, pour exemple : on doit sensibiliser, on doit permettre aux gens de savoir quelles alternatives ils peuvent avoir. C'est notre opération Chalezeule en modes doux, qu'on a dimanche prochain. C'est la troisième édition, c'est une édition où on propose aux gens toutes les modalités, toutes les mobilités possibles pour pouvoir se déplacer. Nous tous, on doit emmener nos habitants, nos concitoyens, vers ce changement. On n'a plus le choix, on doit proposer des solutions, quel que soit le pouvoir d'achat, quelle que soit la situation, la composition de la famille, pour pouvoir permettre justement ces mobilités multiples et ces mobilités qui permettent la fluidité et l'accessibilité à tous les services.

M. LE PRÉSIDENT.- Jean-Paul MICHAUD.

M. MICHAUD.- Merci. Juste un mot pour dire quand même que toutes les fréquentations n'ont pas augmenté, puisque la fréquentation sur la périphérie est plutôt en baisse. Ça démontre bien qu'on a besoin de services sur la périphérie. On a besoin de services pour répondre aux besoins de nos habitants. Je pense à ce jeune homme, qui m'a interpellé il y a à peu près trois semaines en me disant : « Monsieur le Maire, je cherche du travail. Il n'y a pas de travail sur notre secteur. J'habite chez mon père à Thoraise et j'ai du mal à trouver du travail, parce que je n'ai pas de transport pour me déplacer là où il y a du travail. » Il y a donc un vrai problème à ce niveau-là.

Pour en revenir à la gratuité, oui, elle a une certaine efficacité, mais l'augmentation du nombre de services en a beaucoup plus. Moi, je vous assure une chose : si les moyens qu'on a mis dans la gratuité,

on les avait mis dans l'augmentation du nombre de services, on aurait eu bien davantage de fréquentation.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour conclure sur ce rapport, pour certaines prises de parole, répéter plusieurs fois, 100 fois, 1 000 fois des inepties, ça ne fait pas une vérité. Je voudrais quand même le redire ici. À quel moment avez-vous entendu des élus venir opposer cyclistes et automobilistes ? Nous, ce n'est pas notre volonté, ce n'est pas notre volonté. On n'est pas là pour opposer cyclistes, automobilistes, usagers du transport en commun, piétons ou autres, ce n'est pas notre volonté. Aujourd'hui, la volonté est très claire, c'est de pouvoir faire en sorte que l'espace soit partagé et laisser le libre choix à l'usager au regard de son quotidien, de la météo ou d'autres prérogatives du jour. On n'est donc pas du tout dans cette démarche-là.

Charge à nous de travailler aussi un petit peu sur nos priorisations du moment. Je regarde Pascal ROUTHIER sur Saint-Vit : sur Saint-Vit, il y a un transport à la demande, une volonté a été faite de réorienter le transport à la demande pour faire en sorte que l'usager qui vient en TER sur Saint-Vit pour aller travailler sur ces zones d'activités... Enfin, vous me dites oui, Madame VIGNOT, mais ce n'était pas mis en place, donc on l'a mis en place. Aujourd'hui, ce transport à la demande, il vient chercher l'usager dans le cadre d'un déplacement professionnel, parce que de la gare jusqu'à la zone d'activité, il ne pouvait pas y aller. C'est ce transport à la demande qu'on a réorienté pour permettre vraiment un développement économique et permettre aussi à nos entreprises d'accueillir des collaborateurs qu'elles ne pouvaient pas accueillir jusqu'alors.

Je vais répondre un petit peu sur les différentes questions qui ont été posées. Madame MAGNIN-FEYSOT, vous ouvrez le débat sur le pont de la République. Je crois qu'en termes de leçons, je n'en ai pas beaucoup à recevoir sur la manière dont a été fermé le pont de la République : de façon très arbitraire, sans concertation, sans rien du tout. Je pense qu'il faut aussi ramener un peu les choses dans le débat. Un mot était souvent utilisé par le passé, c'était « requalification », puis derrière le mot « requalification », on mettait un petit peu tout. Un vrai projet global sera porté sur le secteur Helvétie, avenue Édouard Droz, jusqu'au pont de Bregille, jusqu'à l'avenue Gaulard, en passant par le pont de la République, effectivement. Ça s'inscrira dans les réunions de secteur, les mêmes réunions de secteur auxquelles on était peu conviés par le passé. Ce sont donc bien les secteurs aussi qui vont déterminer le fonctionnement dans leur plan de déplacement.

Aujourd'hui, on ne fait pas de la politique-fiction, on n'est pas dans ce paysage-là, pour une simple et bonne raison, c'est que, Monsieur POULIN et tous les autres, l'argent magique, ça n'existe pas. Non, mais l'argent magique, ça n'existe pas. Si vous prenez le rapport, Keolis, sur l'année 2025, enregistre un résultat de quasiment 2,1 M€, et, en 2024, un résultat de 2,9 M€. Ils perdent quasiment 800 000 € de résultat entre deux années. La gratuité, à un moment donné, elle se paye aussi parce qu'il y a des abonnements qui ne se font plus, et ces abonnements qui ne se font plus emmènent aussi le délégataire à avoir un principe de réalité : « Comment je vais pouvoir développer l'offre de service tant attendue ? »

Je peux vous le dire, vous n'avez pas cet avantage-là, mais moi, j'ai l'avantage de voir tous les élus en face de moi quand les uns et les autres vous vous exprimez. Quand vous avez dit, je reprends vos termes : « On a amélioré l'offre de service avec la gratuité sur la périphérie ». J'ai vu bon nombre d'yeux se lever au ciel tellement je pense que c'est faux, mais les maires pourront bien sûr s'exprimer. Le maire de Pouilley-les-Vignes a raison, Jean-Marc BOUSSET a raison : aujourd'hui, même avec votre proposition de dire : « On va offrir un déplacement par semaine, par mois, à des collégiens, à des écoliers de Pouilley-les-Vignes ou d'Osselle-Routelle, peu importe ». Et puis, c'est le Maire de Besançon qui vous en parle, mais à Besançon, ils se déplacent tous les jours, ils y vont tous les jours. Ce n'est pas une fois par mois qu'ils peuvent aller au musée, à la bibliothèque, à la piscine, etc. Ça va coûter, à un moment donné, parce qu'ils vont aller voir le Maire de Pouilley-les-Vignes pour dire : « On voudrait y aller un peu plus souvent ».

Je pense qu'aujourd'hui, l'offre n'a pas été renforcée. Ça, en tout cas, ça fait partie de nos intentions avec l'exécutif de renforcer l'offre de service sur la périphérie, ça me paraît indéniable. Quand vous dites, Madame VÉZIÈS : « On n'oppose pas gratuité et développement », il y a un moment donné où, malheureusement, il y a un principe de réalité. Quand vous avez obéré les finances de 4,5 M€ avec la gratuité des transports, dont acte, c'est fait, ça a été validé ici, mais à un moment donné, ça ne se répercute pas sur l'offre de service apportée à la périphérie, mais aussi à des quartiers bisontins, qui, aujourd'hui, souffrent d'un manque d'offre de service sur le territoire.

Les chiffres, on les attend de façon un peu plus fiable. Il semblerait – j'emploie le conditionnel – que le report modal, en fin de compte, que vous avez imaginé de par cette gratuité, ne se fasse pas. Ce n'est pas l'automobiliste qui va poser sa voiture pour prendre un bus ou prendre un tram, c'est très justement ce que vient d'évoquer Catherine BARTHELET, c'est le piéton qui monte aujourd'hui dans un transport en commun pour aller d'un point A à un point B. Ça pose toute la question du sport-santé et de toute la motricité et la mobilité que l'on recherche aussi pour le piéton.

Moi, je ne peux donc pas vous laisser dire tout ça. Il y a une volonté de l'exécutif qui est effectivement d'aller encore plus loin sur l'offre de service. On y travaille, mais vous avez oublié une chose – Pascal ROUTHIER aurait pu en parler mieux que moi – : quand vous mettez en DM1 670 000 € de prévision d'augmentation du carburant sur l'année 2026, et peut-être que les 670 000 € ne suffiront pas, derrière ; ça a un impact.

Mme BARTHELET.- *(Intervention hors micro)* 170 000.

M. LE PRÉSIDENT.- 170 000, pardon, mais peut-être que ça ne suffira pas. Aujourd'hui, on ne peut pas être sur une politique-fiction, je crois qu'il faut vraiment être dans un volet très pragmatique aujourd'hui, où on veut vraiment laisser le libre choix dans les mobilités, dans les déplacements du quotidien. Il y a des chiffres qui sont encourageants, effectivement, très bien, mais il faut quand même les affiner très précisément. Le report modal que vous avez imaginé n'est pas celui qui se fait, c'est le piéton et pas forcément l'automobiliste. Et puis, il y a une perte de résultat au sein du délégataire, donc la perte de résultat, à un moment donné, ne favorisera pas forcément le développement de cette offre de service tant attendue sur la périphérie et dans d'autres quartiers prioritaires.

Encore une fois, répéter mille fois quelque chose qui n'est pas juste n'en fait pas une vérité.

Monsieur ALEM.

M. ALEM.- Merci, Monsieur le Président. Déjà, première remarque, dans ce débat, je vois que quasiment l'ensemble des intervenants, vous exception, puisque vous êtes une exception, ont largement dépassé les trois minutes d'intervention. Ainsi, quand le débat de fond est important et intéressant, c'est effectivement bien d'avoir le temps de pouvoir discuter, de mettre en avant ses arguments. Je passe sur ça.

Plusieurs éléments. Tout d'abord, sur la question de l'intermodalité entre les piétons, etc., c'est sans doute une vision qui est un peu datée. Quand on regarde les dernières études, en particulier sur ces questions, notamment celle de l'intermodalité, elles montrent que cette espèce d'opposition qu'on fait entre piétons : « On est piéton, on est piéton ; on est automobiliste, on est automobiliste », mais c'est beaucoup plus complexe que ça. Il y a même un terme qui existe par rapport à cette question d'intermodalité, c'est « les faux piétons », qui sont comptabilisés comme des piétons dans le fait qu'ils prennent les transports en commun, alors qu'en réalité, s'il n'y avait pas ces transports en commun, en l'occurrence gratuits, ou s'il y avait plus d'offres, ils finiraient plutôt par prendre la voiture. C'est un biais qui est assez connu à ce niveau-là. Je pense donc que c'est plus complexe que ce que vous dites, il faudrait vraiment affiner les choses et avoir véritablement des données totalement fiables, mais en allant jusqu'au bout des choses et pas simplement « balancer » des éléments comme ça, qui sont sans doute un peu éloignés de la réalité.

Je ne vais pas refaire le débat sur la question de la gratuité, on l'a déjà eu plein de fois. Les gens sont d'accord, sont en désaccord. Je pense que ce débat a été fait, c'est bon. Je pense que la question qu'on doit se poser sur cet élément précis est : comment peut-on véritablement permettre que cette inégalité, qui existe... Effectivement, je pense qu'on le ressent et qu'on le voit tous. Comment peut-on la résorber ? Je pense que la meilleure manière de la résorber, ce n'est pas en mettant en exergue un privilège qui pourrait exister au niveau des jeunes de la Ville de Besançon et qui serait dénié aux autres dans la périphérie. Au contraire, il faut justement trouver des manières de permettre que ces jeunes de la périphérie puissent bénéficier de cette offre, tout en sachant bien entendu que – là, c'est encore une fois un principe de réalité –, on ne pourra jamais avoir un réseau de transports en commun aussi dense dans la Ville de Besançon que dans l'ensemble de la périphérie. Il y a aussi ces éléments qui amènent à se poser les questions.

Effectivement, il y a la question de la gratuité, la question de l'offre, la question de la manière dont on peut permettre de changer les comportements. Je ne pense pas qu'il faille, à un moment ou à un autre, opposer gratuité et offre. L'ensemble des politiques qui marchent, en tout cas d'un point de vue européen, elles fonctionnent sur les deux politiques. Si vous allez à Copenhague ou dans d'autres villes au niveau européen, ce sont ces deux politiques qui marchent.

Bien entendu, il y a la question financière. Il y a un certain nombre de ressources financières, auxquels certains s'étaient opposés lors du précédent mandat, qui permettent... En tout cas, c'est le vœu qui avait été fait. Je me rappelle que Christophe LIME était intervenu plusieurs fois ici pour dire qu'il fallait qu'une partie de cette augmentation financière par rapport à ces éléments puisse être utilisée pour augmenter l'offre, en particulier dans la périphérie, parce qu'on est d'accord que c'est là où il y a « du gras » c'est là où on peut justement maximiser l'investissement qu'on peut faire en termes d'offre. Encore une fois, l'idée n'est vraiment pas d'opposer tout ça. Je le dis ici parce que je pense que c'est...

J'ai dépassé mes trois minutes, donc je ne pourrais plus parler, si jamais, vous voyez.

Je pense que si on veut réussir véritablement à aller sur cette question de la transition écologique, la transition environnementale, et surtout la transition qui permet d'aller vers un monde en 2050 où, comme ça a été dit, le climat de Besançon sera le climat de Marseille... Tant en termes d'aspect énergétique qu'en termes de santé, ça va être de plus en plus compliqué. Encore une fois, quand on est à 2,50 € le litre de gasoil, les questions de transport ne se posent pas de la même manière que lorsqu'on est dans une période où les prix de l'essence sont peu chers. Il faut véritablement aller vers cette transition.

OK, on peut parler de libre choix des habitants, et bien entendu, il y a la nécessité à un moment ou à un autre du libre choix, mais le rôle de la puissance publique, c'est de prévoir, de planifier et de mettre en avant une politique qui permette d'aller vers cette transition. En l'occurrence, cette question du pont de la République, qui est plus symptomatique de quelque chose qu'autre chose, parce que c'est un symptôme. Dans l'absolu, au-delà de l'aspect financier, ça aura un impact qui sera finalement assez nul, puisque ça a été montré dans l'étude, mais c'est symptomatique de cette volonté – je trouve, en tout cas – de ne pas prendre pleinement à bras-le-corps cette question. Oui, il ne faut pas opposer les voitures et le reste, tout le monde est d'accord. Moi, quand je vais au travail, je prends ma voiture, je n'ai pas le choix. Je suis à 150 € d'essence quasiment tous les trois jours, donc je sais à peu près à quoi ça ressemble, il n'y a pas de difficulté par rapport à ça, mais à un moment ou à un autre, si on veut véritablement réussir à avancer sur cette question, il n'y aura pas de la place pour tout le monde. Il faudra faire des choix, dans un sens ou dans un autre, et si on fait le choix de revenir en arrière encore une fois sur le pont de la République, c'est le symptôme, à mon sens, qu'on n'a pas compris la problématique de la transition écologique et qu'on fait un choix qui, à mon sens, est plus idéologique que vraiment pragmatique.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. J'attends toujours l'empreinte carbone de la fermeture du pont de la République.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame GINIOT.

Mme GINIOT.- Je vous remercie pour la parole. Monsieur le Président, j'ai une question assez simple et pragmatique, comme vous dites. Vous parlez de principe de réalité, mais tout à l'heure, vous disiez qu'il n'y a pas de gratuité et que tout se paye – je suis d'accord avec ça –, alors pourquoi n'avez-vous pas le même discours sur un rapport précédent, où, quand il s'agissait de gratuité des fluides ou de gratuité d'un logement pour votre DGS, cela ne vous posait pas de problème ?

Je profite de la parole pour souligner ce bon bilan qui nous a été présenté, tant sur la fréquentation que sur l'utilisation des parkings relais, où on voit que l'on peut lier l'utilisation de la voiture et des transports en commun.

Je reviendrai juste sur un élément, sur l'impact de la gratuité partielle. Nous l'avions estimé à 3 millions ; la recette du Versement Mobilité était de 4,5 millions. Une question simple, ou du moins, une deuxième question : où est passé le 1,5 million d'amélioration de l'offre que nous souhaitions ? Une autre question : pourquoi une gratuité vous pose-t-elle problème et pas une autre ? Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Laurent CROIZIER.

M. CROIZIER.- Merci, Monsieur le Président. Je crois que sur les sujets de mobilité, on ne peut pas souffrir d'à peu près, et l'idéologie, c'est de l'à-peu-près. Quand j'ai vu dans la presse relater que Mme VIGNOT était allée compter le nombre de cyclistes qui passaient sur le pont de la République, je me suis dit : « Alors, ça veut dire qu'on ne les a jamais comptés avant ? ». On n'a pas compté avant combien il y avait de cyclistes, on a pris la décision, puis on n'a visiblement pas compté après non plus. En fait, soit on ne le savait pas et on a pris une décision sans aucune information, donc avec de l'à-peu-près, soit on savait, mais bon, on va compter quand même, parce qu'il faut faire une opération de communication politique.

À un moment donné, on fait de la politique sérieuse ici : on mesure, on teste, on évalue, on expérimente. On poursuit ou on ne poursuit pas des expérimentations ou on retire des dispositifs quand on mesure qu'ils sont inefficaces ; on les maintient quand on mesure qu'ils sont efficaces. Ce ne sont pas les paroles qui font office d'évaluation. Moi, j'ai toujours dit que la gratuité était une mesure dont j'ai toujours pensé qu'on n'avait pas les moyens, et je pense qu'on les aura de moins en moins, parce qu'il y a un principe de réalité. Je ne partage pas les propos d'un candidat aux élections présidentielles qui pense que la dette peut se jeter au feu comme ça : « Allez voir votre banquier, dites-lui : "Je ne vais pas rembourser mon prêt immobilier, Monsieur le banquier, mais prêtez-moi encore de l'argent, par contre" ». Ça ne marche pas comme ça.

Moi, j'aimerais vraiment qu'on évalue ce dispositif de gratuité de façon extrêmement précise, extrêmement sérieuse, et qu'on décide ensuite, parce que moi non plus, je n'ai pas à faire de l'idéologie : soit il fonctionne, auquel cas, je n'y étais pas favorable, mais je constate qu'il fonctionne et il faut le maintenir ; soit il ne fonctionne pas. Je l'avais dit, le transfert des piétons, c'était l'évaluation qu'en faisait la ville, il me semble, d'Arras, qui avait déjà fait ce constat. Soit, on n'était pas à Besançon, on était dans une autre ville. Soit il fonctionne, auquel cas, même si je ne partage pas, il faut le maintenir, parce qu'on s'est fixé les objectifs et ça fonctionne, mais encore faut-il les mesurer ; soit il ne fonctionne pas et on a le devoir, si on est rigoureux de l'argent public, de remettre en question, y compris ce dispositif de gratuité. Moi, je pense qu'il faut en faire une évaluation et avoir peut-être le courage de dire : « Mesdames et Messieurs les habitants du Grand Besançon, on n'a plus les moyens, et si on veut développer, parce que c'est notre objectif, les transports en commun dans l'ensemble de la périphérie, on préfère réajuster ces moyens dans cette direction ». Une décision prise à l'instant T, même si elle paraissait pertinente à l'instant T, peut ne plus l'être quelques instants après. Ça s'appelle tout simplement une évaluation des politiques publiques.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame VIGNOT.

Mme VIGNOT.- Évidemment, il y a eu des calculs, des comptes avant, après, un an après, puis quelques années après, parce qu'effectivement, les évaluations se font sur la base de mesures et de calculs. Vous avez raison, c'était l'occasion pour nous de faire voir et entendre les chiffres tels qu'ils existent. Ça a aussi permis de discuter avec les personnes qui utilisent ce pont de la République de ce que pourrait représenter une transformation majeure de ces flux.

Je voudrais revenir aussi sur ce que vous avez dit. Je ne sais pas ce que vous avez dit, mais il me semble bien que l'État s'engage parfois et fait des emprunts sans se poser trop de questions, vu ce qu'on est en train de rembourser comme dette, mais je ne suis pas sûre d'avoir compris tout ce que vous étiez en train de nous dire.

Pour ce qui est des coûts, je voudrais simplement redire une réalité, c'est que Besançon paye encore des bus quand il est question, par exemple, d'aller de l'école de Viotte à la Petite école dans la forêt, etc. Ça existe aussi. Je suis désolée, parce qu'effectivement, les lignes de bus ne vont pas partout. Il ne faut donc pas envisager ce genre de vision binaire, parce que je trouve vraiment très dommage cette approche systématique.

Je reviendrai sur une chose à laquelle je suis très attachée et pour laquelle on avait travaillé, c'était d'envisager une ligne de bus qui ferait Gray-Marnay et qui s'arrêterait aux Hauts-du-Chazal plutôt que d'aller directement à Micropolis, parce qu'effectivement, ça manque pour la périphérie. C'est un débat que nous avons et que nous devons continuer à avoir sur la Région. En fait, cette ligne de bus est intéressante, parce qu'elle montre justement qu'il faut travailler non pas à l'échelle de Besançon, du

Grand Besançon, mais du bassin d'activité. Cette proposition avait été faite, qui venait du national, d'envisager un SERM (service express régional métropolitain) qui permettait de réunir finalement tous les gens concernés par les flux nécessaires, en particulier pour domicile-travail. Ce SERM, où en est-il ? Je pose la question. Nous avions réuni plus de 15 intercommunalités qui constituent effectivement ce bassin d'activité, parce qu'on est bien d'accord, on est dans un fonctionnement dont on ne peut que constater qu'il est centripète. Vous voyez ce que je veux dire par-là ? C'est que beaucoup de services sont désormais essentiellement dans la ville-centre – c'est d'ailleurs pour cette raison qu'elle s'appelle comme ça –, mais qui n'ont cessé de se consolider du fait d'une ruralité qui perd pour partie un certain nombre de services, qui font qu'il y a de plus en plus de flux. Je ne reviendrai pas non plus sur la question des services de l'hôpital, qui sont de plus en plus des services de jour et qui font encore là aussi des mouvements de plus en plus importants.

Ainsi, oui, nous sommes dans un territoire qui est très centripète et il faut trouver des solutions. Pour ça, il faut travailler avec l'ensemble des territoires qui constituent le bassin de vie, le bassin d'activité. Je vous encourage donc à continuer à travailler dans ce sens-là.

Le CHU a effectivement vu le Versement Mobilité augmenter, mais surtout, il a vu le travail que nous étions en train de faire. La ligne de bus dont je vous parlais tout à l'heure les intéresse fortement, mais ils ont vu aussi tout l'intérêt de travailler sur des parkings relais. Tout à l'heure, vous disiez qu'il n'y a pas d'intermodalité, mais il y en a, puisque les parkings relais sont en augmentation. C'est bien la preuve que les personnes comprennent ce qu'on peut leur proposer quand on leur propose des alternatives.

Je voulais ramener quelques éléments, mais on pourrait en parler encore longtemps, et comme vous le disiez tout à l'heure, regardez, je vous ai apporté quelques éléments, et j'ai bientôt finalement passé le temps des cinq minutes.

Petit détail qui n'en est pas un : la gratuité a commencé le 1er juillet, c'est-à-dire qu'on a vraiment un semestre qui nous permet de voir dans quelle mesure les usages ont été effectifs, l'été et pendant les périodes scolaires, évidemment.

Je pense qu'on reviendra sur ces questions.

Tout à l'heure, quelqu'un a parlé du Plateau. Il y a eu le parking relais de Larnod qui a été développé ; d'autres parkings, j'en suis sûre, devront être développés. C'est nécessaire, on a besoin de ces articulations entre les lignes et l'ensemble des propositions qui sont faites sur tous les territoires. Néanmoins, j'en suis sûre, vous allez nous apporter un nouveau regard sur les déplacements sur l'ensemble du territoire, mais travaillons sur les 15 intercos, parce que c'est le bassin d'activité. Il me semble bien qu'à Pouilley-les-Vignes, il y a un certain nombre de bouchons régulièrement, à Pirey aussi, et j'entendais aussi souvent à Boussières. Eh bien, ce n'est pas Besançon, c'est l'ensemble du bassin qui souffre d'une congestion et il faut y travailler. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Anthony NAPPEZ.

M. NAPPEZ.- Merci, Président. Je ne pensais pas qu'on referait le débat de la gratuité ce soir, mais effectivement, en arrivant à la CCI, avec le petit papier qu'on nous a donné, ç'aurait dû me mettre la puce à l'oreille. Peu importe, on l'a votée il y a déjà un petit moment et la démocratie ce soir l'a emporté, mais on n'a pas voté, rappelez-vous, qu'une mesure de gratuité. D'ailleurs, c'est la mesure de gratuité partielle, ce sont les collégiens, il y avait d'autres mesures pour des cibles d'usagers défavorisés. On a aussi voté une mesure fiscale, puisqu'on a relevé le taux du Versement Mobilité de 1,8 à 2 points. Ce soir-là, en tout cas, on a acté une dépense, qu'il serait d'ailleurs intéressant d'évaluer, voir quelle est la dépense réelle. En tout cas, sur le papier, quand on l'a votée ce soir-là, c'était 3,3 millions, mais il faudrait voir après ce qu'elle est en réalité. La recette du Versement Mobilité, pareil : sur le papier, ce soir-là, elle était de 4,4 millions. Si je fais une bête soustraction, j'ai en gros un million qui dépasse entre les recettes et les dépenses, et ce million, on ne l'a pas affecté, par définition. Christophe LIME le disait assez souvent : « Vous seriez trop "cons" de ne pas aller le chercher pour le flécher sur les transports scolaires de la périphérie ». Je l'ai déjà dit, Laurent JEUNET l'a évoqué, Catherine aussi, Jean-Marc aussi. Si demain, on finance l'intégralité des transports des communes, effectivement, ça risque de coûter cher, mais on peut très bien se dire qu'on flèche ce million. Le premier transport que j'ai à l'esprit, c'est le transport piscine, puisqu'à partir du moment où l'équipe enseignante décide d'emmener les enfants à la piscine, la Commune est obligée de financer le transport. On pourrait très bien dire que les

transports des piscines sont financés via ce million qui dépasse. On estime, on regarde si ça suffit ou pas, puis on s'arrête au million. En gros, c'est un peu l'idée, parce que ça peut fortement exploser si tout le monde commence à se balader gratuitement un peu partout dans notre Agglomération.

Je rappelle que ce soir-là, le but des tenants de la gratuité, c'était de régler une iniquité, mais ça a créé une autre iniquité. Aujourd'hui, ce serait donc bien qu'on règle cette deuxième iniquité.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur le Vice-Président.

Monsieur LEUBA.

M. LEUBA.- C'était pour revenir sur ce qui vient d'être dit, mais je ne vais pas en rajouter. Qu'il y ait une étude sur le moyen et long terme des décisions qui ont été prises sous le précédent mandat, ça me semble nécessaire, ça semble légitime. C'est plutôt une bonne chose, comme on le fait à chaque fois qu'on met des choses en place, il me semble, en tout cas au niveau de notre Agglomération, au niveau de la Ville. Je pense qu'on a pris une décision ici, en tout cas, avec les élus qui étaient concernés, qui étaient majoritaires, donc il ne me semble pas que la mesure soit à jeter complètement.

J'ai souri quand même quand j'ai entendu que Jean CASTEX a eu une oreille attentive et a été à l'écoute. Quand on parle de congeler la dette et quand on voit l'état des recettes fiscales qui ne rentrent plus et qui ne vont plus rentrer, et vu le contexte actuel, il y a fort à parier qu'on aura effectivement une écoute attentive très longtemps de Jean CASTEX, mais je pense qu'il va falloir compter sur nous-mêmes.

Ceci dit, le rapport, comme on l'a indiqué précédemment, portait sur le rapport 2025. Même si on parle de la gratuité, il me semble que dans le rapport, il est fait état d'à peu près 183 000 transports concernant la gratuité, mais au final, c'est un record de plus de 321 000 transports qui ont été réalisés, sur 22 369 359 voyages. C'est un record. Moi, quand on a un record dans une Agglomération, je pense qu'on peut être fier des politiques qu'on a mises en œuvre, qu'on a votées ici, parce qu'il n'y a pas eu que la gratuité, il y a eu un certain nombre de mesures qui ont été prises en charge. Je trouve que ce débat l'efface complètement aujourd'hui.

On le voit, il y a +27 % de personnes qui sont allées sur les parkings relais, on voit les VéloParks qui explosent, on voit 18 % de plus sur VéloCité. Bien sûr, il y a encore des mesures à mettre en place – on en a parlé pendant les différentes campagnes électorales –, notamment sur du covoiturage d'agglo, parce qu'on n'est pas anti-voiture, contrairement à la caricature qui veut bien sortir. On a vu aussi le travail qui a été fait sur l'intermodalité. On va voter un rapport tout à l'heure sur la ligne Chemaudin-Franois-Besançon, qui va permettre de finaliser la ligne de transport pour les vélos.

Pour autant, parfois, on n'est pas d'accord. On met une horloge florale là où nous, on aurait plutôt mis des vélos sur un VéloPark ou autre. On pense qu'il faut travailler sur l'intermodalité au sein de l'Agglomération, mais encore une fois, ce rapport, il est bon, il donne de bons résultats. Au final, vous avez une évaluation, vous avez un nombre de transports. Comme l'a dit le Vice-Président tout à l'heure, de nombreux points sont à saluer dans ce qui a été fait ici au sein de l'Agglomération.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Pour conclure peut-être ce débat, qui est fort intéressant, parce qu'il partage aussi des avis. Il y a des convergences, il y a parfois aussi des oppositions. Je crois qu'il faut aussi, Monsieur LEUBA, valider que des éléments sont effectivement intéressants en termes de chiffres, mais derrière, il ne faut pas en oublier non plus le volet financier. Je pense que vous l'occultez parfois trop facilement, parce qu'aujourd'hui, ce volet financier, c'est la clé du développement de l'offre de service. Aujourd'hui, on le constate, il y a eu une augmentation d'un certain nombre de voyages en plus, quasiment 300 000 voyages en plus entre 2024 et 2025. Par contre, il y a une perte de résultat de 800 000. C'est ça qui va, à un moment donné, peut-être contraindre le développement de l'offre de service. Ainsi, charge à nous de travailler sur la démarche.

S'agissant du service express régional métropolitain, qui a été évoqué tout à l'heure, ça va faire plus d'un an et demi qu'il a été labellisé, en février 2025. Aujourd'hui, on a besoin de mettre en place des éléments très opérationnels au sein de ce service express régional métropolitain. On a travaillé, on l'a travaillé au sein du Bureau exécutif, parce qu'il faut quand même savoir que 90 % des déplacements domicile-travail en direction de Besançon se font dans un rayon de 35 kilomètres à la ronde de

Besançon. Il y a donc un travail à mener. Aujourd'hui, on le porte, comme on le porte notamment dans cette halte ferroviaire, qui a besoin d'être intégrée dans le cadre. Cette halte ferroviaire ouest du côté des Hauts-du-Chazal, vers l'hôpital, a besoin d'être intégrée au cœur du service express régional métropolitain. Ça, c'est un élément incontournable en tant que tel.

Sur ce qu'évoquait Laurent CROIZIER sur les indicateurs tout à l'heure, il faut effectivement voir si ces indicateurs sont pertinents dans ce qui a été validé ici au sein de Grand Besançon Métropole, mais je pense qu'il faut aussi qu'on aille chercher d'autres indicateurs qui vont amener...

Alors, ce ne sont pas des indicateurs fiables, parce qu'ils ne sont pas quantifiés et mesurés à ce jour. Si vous échangez avec des commerçants du cœur de ville, ils vous disent : « Oui, on voit plus de monde. C'est vrai, on voit plus de monde. Par contre, notre chiffre d'affaires n'augmente pas. » Je vous le dis. Attention, je vous le dis, mais ça n'est pas à prendre comme un élément précis et scientifique, mais les commerçants que j'ai pu rencontrer, et j'en rencontre beaucoup, me disent : « Pour l'instant, on n'a pas vu augmenter notre chiffre d'affaires avec la gratuité des transports ». Ça, c'est un indicateur connexe qui doit aussi être intégré sur cette gratuité des transports qui a été développée pour voir le bénéfice que ça apporte à d'autres politiques publiques que l'on souhaite accompagner et développer. En tout cas, c'était important de le retracer et de le redire ce soir.

On a abordé ces rapports 25 et 26 en même temps. Sur le rapport 25, on est amené à prendre acte du rapport annuel.

Le Conseil de Communauté prendre acte du présent rapport.

26. Rapport d'activité 2025 de la DSP des lignes GINKO du cœur d'agglomération

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le rapport 26, on est amené à s'exprimer et à voter ce rapport. Non, on prend acte également, au temps pour moi, le 25 et le 26. Je pense donc qu'on peut prendre acte sur ces deux rapports que le débat a bien eu lieu. Merci à Patrick JACQUES pour sa présentation.

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport d'activité 2025 sur la DSP des lignes GINKO du cœur d'agglomération.

27. Centre Technique Métropolitain - Réalisation d'un écocentre pour la gestion des déchets issus des travaux

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le rapport n° 27, qui est la réalisation d'un écocentre pour la gestion des déchets issus des travaux sur le Centre technique métropolitain, y a-t-il des... ? Jean-Marc, j'attendais que tu appuies. J'étais focalisé sur toi !

M. BOUSSET.- Merci, Monsieur le Président. C'est une simple remarque. Je ne remets bien sûr pas en cause ce rapport, mais appeler ça un écocentre, ça me hérisse un peu le poil, parce que j'aurais pu appeler ça un centre de gestion des déchets, mais un écocentre, ce n'est pas ce qu'on veut... Je prends ma casquette du SYBERT et ce n'est pas ce qu'on veut démontrer : dans un écocentre, ex-déchetterie, vous faites en moyenne 50 gestes de tri différents si vous voulez vraiment bien trier. Centre de gestion des déchets, ça me va bien, ou ça m'irait bien.

Par anticipation, je vous invite au printemps à voir un vrai écocentre, cette fois-ci, à Ornans. Vous verrez ce qu'est un écocentre avec tous les gestes de tri et toutes les filières qui y sont développées. Voilà, c'était une simple remarque.

M. LE PRÉSIDENT.- J'ai bien compris que c'était un problème de sémantique, Monsieur le Président du SYBERT. En tout cas, il y a une utilité flagrante, qui était fortement attendue sur le Centre technique métropolitain, d'avoir une vraie gestion des déchets issus des chantiers portés par la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole, en tout cas, de mieux suivre et mieux accompagner cette démarche que ça ne l'était auparavant. C'est pour ça que ce projet a toute son utilité.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions sur le rapport 27 ? Je n'en vois pas.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve le versement d'un fonds de concours d'un montant de 151 637 € à la Ville de Besançon pour la réalisation d'un écocentre pour la gestion des déchets issus des travaux rue Jacquard, selon les modalités ci-dessus,**

- **approuve le projet de convention de fonds de concours avec la Ville de Besançon joint en annexe et autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer cette convention.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

28. **SEM LOGE.GBM – rapport des élus administrateurs – 2025**

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le rapport 2025 de Loge.GBM, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas en tant que tel, je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le rapport annuel 2025 des élus mandataires de Grand Besançon Métropole dans les instances de la SEM Loge.GBM.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

29. **Convention de réservation de logements-foyers entre Grand Besançon Métropole et Adoma**

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le rapport n° 29, la convention de réservation de logements-foyers entre Grand Besançon Métropole et Adoma, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Pardon. C'était sur quel rapport ? Je vous en prie.

Mme VIGNOT.- Je voulais juste revenir sur Adoma. C'est vrai que c'est un dossier qui est extrêmement intéressant, parce que, il faut le rappeler, c'est une histoire lourde qui se dessine à travers l'histoire d'Adoma. Moi, je tenais à saluer le travail qui a été fait par eux pour changer aussi le type d'hébergement qu'on a sur notre territoire. C'est une histoire qui était celle des travailleurs immigrés après-guerre, pendant les années 70, qui sont arrivés sur notre territoire, qui ont participé au développement économique. À l'époque, ils ont été vraiment très mal accompagnés, reçus, hébergés, ils avaient un hébergement indigne. Il a fallu de nombreuses années pour que, les uns les autres, nous prenions en main ce genre d'hébergement. D'ailleurs, ça arrive bien trop tard, parce que finalement, la modernisation de ces hébergements est une modernisation qui va bientôt ne plus les concerner, parce que la plupart sont décédés, il faut le dire. Je le rappelle, c'était à l'époque une immigration maghrébine, entre autres, qui avait été organisée et qui était là pour nous développer, nous, la France. Je le dis, parce que ça permettra peut-être à certains de réfléchir à ce que nous vivons en ce moment quand il est question d'immigration. Je tenais à rappeler cette histoire-là.

Sur le bâtiment, la première partie, la première phase, a été intéressante, parce qu'effectivement, énormément de confort a été pensé. Pour ceux qui ne le connaissent pas, qui ne voient pas où il se trouve, il se trouve justement du côté du rond-point de Charlottesville ; les anciens appelaient ça le rond-point de la Sécurité sociale. Aujourd'hui, ce sont des bâtiments qui vont effectivement offrir un accueil digne. Je le dis, parce que c'est quand même quelque chose qui devrait tous nous toucher, parce que les chibanis n'ont pas été bien traités sur notre territoire.

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le rapport n° 29, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve la convention de réservation de logements-foyers à conclure entre Grand Besançon Métropole et ADOMA,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention annexée au présent rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

30. **Fonds "Climat" - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Cussey-sur-l'Ognon**

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le rapport n° 30, le Fonds Climat, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :
- **attribue un fonds de concours à la commune de Cussey-sur-l'Ognon de 159 071 € pour la réhabilitation de bâtiments et logements communaux, d'installation d'une chaufferie bois, d'un réseau de chaleur et l'aménagement d'espaces extérieurs,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

31. **Avenant au Contrat d'Objectifs Territorial (COT)**

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le rapport 31, l'avenant au Contrat d'Objectifs Territorial, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :
- **approuve l'engagement de GBM dans la phase 2 du Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME Bourgogne-France-Comté,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention d'objectif et de moyen.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

32. **Participation de GBM au capital de la SCIC Manger bio Bourgogne-Franche-Comté**

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le rapport 32, la participation de GBM au capital de la SCIC Manger bio Bourgogne-Franche-Comté, Madame MAGNIN-FEYSOT.

Mme MAGNIN-FEYSOT.- Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communautaires, au nom des élus Insoumis et Insoumises, on tient à saluer la décision du Grand Besançon d'entrer au capital d'une société coopérative d'intérêt collectif. Nous sommes bien sûr favorables pour intégrer la SCIC Manger bio Bourgogne-Franche-Comté.

C'est une démarche qui s'inscrit en parfaite cohérence avec notre programme communautaire pour le Grand Besançon, qui fait une grande place à l'économie sociale et solidaire, l'ESS, comme projet de société. Pour nous, l'ESS incarne un projet de coopération et de solidarité, c'est un levier puissant pour répondre aux enjeux sociaux, aux enjeux environnementaux, loin de la dictature des actionnaires, des 60 Mds€ de dividendes, dont on a entendu parler récemment, et loin du capitalisme destructeur des ressources planétaires et de nos vies. L'ESS permet de créer des emplois locaux pérennes et non délocalisables.

Et puis, la SCIC est un outil intéressant parce qu'elle permet d'associer de manière démocratique l'ensemble des parties prenantes (les salariés, les partenaires locaux, les collectivités territoriales, etc.) en garantissant le principe fondamental qu'une personne égale une voix. La lucrativité reste limitée au profit de l'utilité sociale du projet par un changement de modèle économique. D'ailleurs, la Franche-Comté possède une tradition coopérative riche et ancienne, notamment incarnée par les fruitières, que tout le monde connaît ici.

En prenant des parts dans une SCIC, Grand Besançon Métropole ne se contente pas d'investir financièrement, il investit aussi dans la démocratie locale et dans une alternative à l'économie classique. C'est une preuve qu'on peut faire de l'économie un service de proximité, au service des habitants et des habitantes, et pas au service de la spéculation. Cette approche permet de mettre l'humain au cœur des préoccupations économiques et de réduire la précarité tout en améliorant les services locaux. Nous soutenons donc cette initiative avec enthousiasme et appelons à ce que cette logique de coopération et de solidarité soit généralisée dans les politiques publiques de Grand Besançon Métropole, en garantissant notamment l'accès des structures ESS au financement, aux commandes et au marché public du Grand Besançon. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions sur le rapport 32 ? Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER.- Oui, merci, Monsieur le Président. Imaginez qu'un Maire d'une commune du Grand Besançon Métropole dise : « Au nom des élus de je ne sais quel parti politique ». Imaginez la façon dont les habitants de sa commune vont réagir. Enfin, je veux dire, c'est insupportable, c'est insupportable. Voilà pourquoi il ne faut pas politiser. Madame MAGNIN-FEYSOT, exprimez-vous en tant que Madame MAGNIN-FEYSOT. On s'en fiche, en fait, que vous soyez Insoumise ou de je ne sais pas quel parti politique. Moi, ce n'est pas votre parti qui m'intéresse, ce sont les idées que vous déclinez. Il y avait des choses très intéressantes dans ce que vous avez dit, mais il y avait aussi des choses très politisées, ce qui fait que même si on est d'accord avec vous, on a envie d'être contre, je suis désolé.

Ainsi, arrêtez de remettre systématiquement des partis politiques. Le manger bio, il n'est ni de gauche ni de droite ni du centre ni de tout ce que vous voulez. Voilà, donc arrêtez de systématiquement mettre de la politique nationale, laissez les élections présidentielles là où elles sont. On s'en fiche. On « s'en fout » ! Je vais même le dire, je vais utiliser ce mot-là ! on « s'en fout » de votre politique nationale ; nous, ce qui nous intéresse, c'est notre territoire et nos habitants.

M. LE PRÉSIDENT.- Alors, je peux partager une grande partie des propos de Laurent CROIZIER, c'est pour ça que je ne suis pas intervenu, et là, je vois le piano qui s'allume de partout. De grâce, il n'y a pas de politique nationale ici au sein de Grand Besançon Métropole. Je crois que le rapport n° 32 amène un consensus et un équilibre pour tout le monde.

Je vais vous donner la parole, Madame MAGNIN-FEYSOT, Monsieur ALEM, Monsieur POULIN, Madame GINIOT. Vous aurez bien sûr... C'est Monsieur GHEZALI, pardon. Comme le micro est entre deux élus...

Vous voyez, je n'ai pas voulu intervenir, Madame MAGNIN-FEYSOT. Je l'ai dit à mes collègues de gauche – de gauche, vous voyez – : « Ça avait bien démarré, mais à un moment donné, ça a dérapé, quoi ». C'est dommage, parce que vous aviez bien démarré votre propos, mais vous ne pouvez effectivement pas vous empêcher, mais bon.

Allez, je vous redonne la parole, Madame MAGNIN-FEYSOT.

Mme MAGNIN-FEYSOT.- Je vous remercie, Monsieur le Président. Vous n'allez pas m'expliquer comment je dois démarrer, poursuivre et finir mes propos.

Eh bien si, en fait ! Oui, je suis Hélène MAGNIN-FEYSOT, sauf que je siège parce que j'ai été élue sur une liste de La France Insoumise. Je représente aussi des électeurs et des électrices qui comptent sur nous, et on a été élu sur un programme, Monsieur CROIZIER. Vous pouvez dire non, mais c'est vrai. Nous, en tout cas, on avait un programme.

Quant à l'ESS, je travaille dedans, je travaille dans une collectivité. Vous savez, ce n'est pas seulement un enjeu national. Ce n'est pas parce qu'au niveau national, l'État est en train de couper les moyens à l'économie sociale et solidaire...

M. LE PRÉSIDENT.- S'il vous plaît...

Mme MAGNIN-FEYSOT.- Non, mais je vous le dis.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas de politique nationale.

Mme MAGNIN-FEYSOT.- Peu importe, c'est un problème régional aussi.

M. LE PRÉSIDENT.- Ça fatigue tout le monde. Madame MAGNIN-FEYSOT...

Mme MAGNIN-FEYSOT.- Nos entreprises...

M. LE PRÉSIDENT.- Je suis très respectueux de votre prise de parole.

Mme MAGNIN-FEYSOT.- Les entreprises, les associations subissent aussi sur notre territoire.

M. LE PRÉSIDENT.- De grâce, pas de politique nationale.

Mme MAGNIN-FEYSOT.- D'accord, mais...

M. LE PRÉSIDENT.- Pas de politique nationale, ce n'est pas le sujet du rapport.

Mme MAGNIN-FEYSOT.- Et ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. LE PRÉSIDENT.- On a tous le consensus, on est tous dans un consensus sur le rapport n° 32, point. Voilà, donc vous n'êtes pas obligée d'en rajouter à chaque fois.

Mme MAGNIN-FEYSOT.- Et je vous félicite et je vous invite à continuer à soutenir les structures d'économie sociale et solidaire qui s'ouvrent sur notre territoire.

M. LE PRÉSIDENT.- Eh bien, on verra à l'avenir.

Monsieur ALEM.

M. ALEM.- Très vite, et là, ça durera moins de trois minutes. Par rapport à ce sujet-là, je veux bien qu'on dise : « Pas de politique nationale », qu'on ne fasse pas de politique politicienne, mais quand, quasiment à chaque fois qu'un certain nombre d'élus interviennent, vous nous faites le coup des extrêmes, des extrêmes, des extrêmes, des extrêmes à chaque fois... Je veux bien, mais à un moment ou à un autre, il faut qu'on soit à peu près cohérent dans notre manière d'agir.

Monsieur CROIZIER est intervenu, il a parlé pendant un certain nombre de temps, il a pu dérouler son argumentaire. C'est un argumentaire qui était véritablement politique et idéologique. Je n'ai aucun problème avec ça, c'est sa manière de voir le monde – moi, je n'ai pas de difficulté avec ça, chacun sa manière de voir le monde –, mais il n'y a pas d'un côté les gentils pragmatiques, les méchants idéologues, ceux qui embêtent les maires de Grand Besançon Métropole et ceux qui sont gentils avec eux. On est tous des élus ici. Certains mettent en avant leur étiquette, d'autres ne mettent pas en avant leur étiquette. Ce sera aux électeurs et aux électrices et aux habitants de notre territoire de décider si c'est positif ou pas. Ce n'est pas à vous, Monsieur le Président, ou à qui que ce soit d'autre, d'être l'arbitre des élégances en disant : « Ça, c'est bien, bon point, mauvais point, bon point, mauvais point. Vous avez un sourire, vous n'avez pas un sourire. » Moi, je pense que ce n'est pas une bonne manière de faire les choses.

Voilà, des éléments ont été dits. Maintenant, le rapport porte sur quelque chose d'extrêmement positif et qu'on soutient, il n'y a pas de difficulté par rapport à ça, mais de grâce...

M. LE PRÉSIDENT.- Voilà, très bien. Il n'y a pas besoin d'en faire plus.

M. ALEM.- De grâce, ne vous faites pas arbitre des élégances.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, je ne me fais pas l'arbitre. Simplement, aujourd'hui, quand vous pilotez une collectivité et que vous pilotez une assemblée, il y a des règles, et les règles, on les respecte.

M. ALEM.- Tout le monde doit les respecter.

M. LE PRÉSIDENT.- On les respecte, mais...

M. ALEM.- Vous aussi, Monsieur.

M. LE PRÉSIDENT.- À quel moment avez-vous entendu des élus ici, Vice-Présidents, à la tribune...

M. ALEM.- Vous, je vous ai entendu.

M. LE PRÉSIDENT.- ... parler de politique nationale ?

M. ALEM.- Les extrêmes, je vous ai entendu.

M. LE PRÉSIDENT.- Jamais.

M. ALEM.- Vous n'avez jamais dit « les extrêmes » ?

M. LE PRÉSIDENT.- J'en ai parlé tout à l'heure, parce qu'à un moment donné, on répond aussi quand même à certains argumentaires.

M. ALEM.- D'accord, OK.

M. LE PRÉSIDENT.- Et puis, je l'assume pleinement, je l'assume pleinement.

M. ALEM.- C'est de la politique nationale, ça.

M. LE PRÉSIDENT.- Arrêtez de toujours vouloir politiser...

M. ALEM.- Ce n'est pas grave. Allez, pas de souci.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous politisez tous les sujets, il n'y a pas besoin. Sur ce rapport-là, il n'y a pas besoin. Quel est votre intérêt de faire ça ?

M. ALEM.- Pas de souci.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, pas de souci.

Monsieur GHEZALI.

M. GHEZALI.- J'interviens pour la première fois de la soirée. Vous dites « Monsieur GHEZALI » d'une manière... comme si j'allais partir sur des sujets !

M. LE PRÉSIDENT.- Non, non, allez-y, désolé. J'ai soufflé mon exaspération, mais bon, ce n'était pas à votre intention.

M. GHEZALI.- Non, mais je peux comprendre aussi, puisque vous menez les débats de manière correcte, donc je n'ai pas de souci.

Simplement, Monsieur CROIZIER, on peut prendre tous les élus ici et à chaque fois dire qu'on politise, mais Monsieur CROIZIER, en tant que député, je crois même que vous avez parlé tout à l'heure d'un candidat au niveau national, donc d'un côté, vous donnez la leçon à chaque fois, ça fait un peu moralisateur quand vous prenez la parole. Après, sur le fond, on partage, on ne partage pas, mais à chaque fois que vous avez pris la parole ce soir, c'est pour distribuer les bons et les mauvais points. Madame MAGNIN-FEYSOT prend la parole, on peut partager... Moi, je l'ai entendue dans son intervention sur un sujet, comme l'a dit Monsieur le Président, que la plupart partagent, sur le manger bio dans notre région. On peut dire de La France Insoumise, leur jeter à chaque fois les mauvais points... Vous êtes député, mais vous êtes conseiller communautaire comme nous toutes et comme nous tous. Arrêtez à chaque fois de faire la morale et de distribuer les bons et les mauvais points.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame VÉZIÈS.

Mme VÉZIÈS.- Oui. Il me semble qu'il y avait d'autres personnes avant, mais ce n'est pas bien grave.

M. LE PRÉSIDENT.- Si vous me permettez, je distribue la parole dans l'ordre que j'ai envie, et puis, vous êtes la dernière.

Mme VÉZIÈS.- Il n'y a pas de problème, Monsieur FAGAUT, faites comme vous voulez.

M. LE PRÉSIDENT.- Il n'y a pas d'autre prise de parole, donc je suis désolé.

Mme VÉZIÈS.- Quelle règle Madame Hélène MAGNIN-FEYSOT n'a-t-elle pas respectée dans sa prise de parole ? Elle est libre de se présenter comme elle le souhaite et ce n'est certainement pas à Monsieur CROIZIER de lui faire la leçon. Ce n'est pas non plus à Monsieur CROIZIER de lui faire la leçon quant au fait de parler de politique nationale ou pas, alors qu'elle, elle a vraiment fait le lien entre le Projet de territoire sur les SCIC, la question de l'ESS et la question des moyens que l'on donne pour pouvoir fonctionner localement. Donc, oui, il y a un lien, et non, elle n'était pas hors sujet. Par contre, Monsieur CROIZIER, quand tout à l'heure, il nous parle de la dette et de geler la dette, je ne crois pas que vous l'ayez repris en lui disant : « Monsieur CROIZIER, vous êtes en train de parler d'un sujet qui n'est pas un sujet local ». À un moment donné, il faut faire preuve de cohérence, Monsieur le Président : si vous reprenez certains élus, vous reprenez l'ensemble des élus, y compris M. CROIZIER, qui n'est pas plus sucré que les autres, parce qu'effectivement, ici, il est conseiller communautaire, il n'est pas député.

Voilà, j'en ai terminé. J'aimerais quand même qu'on respecte la parole des Insoumis et la parole d'une élue de la République, qui est une élue comme les autres ici.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Rapport 32... Merci, surtout à Céline TRONCIN VERGEY, qui siégera. Merci, en tout cas, pour ce rapport n° 32.

Mme Céline TRONCIN VERGEY (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **Approuve la prise de participation au capital de la SCIC Manger Bio Bourgogne-Franche-Comté (BFC) à hauteur de 500 €,**
- **Approuve l'adhésion de Grand Besançon Métropole aux statuts de la SCIC Manger Bio Bourgogne-Franche-Comté,**
- **Désigne Mme Céline TRONCIN-VERGEY en qualité de représentante de Grand Besançon Métropole à l'assemblée générale de la SCIC,**
- **Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le bulletin de souscription.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillère intéressée : 1

33. **Poursuite du projet MIAM - Convention de partenariat avec l'ADEAR de Haute-Saône pour le projet CEFACILS**

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le rapport n° 33, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **Approuve la signature d'une convention de partenariat dans le cadre du projet CEFACILS visant à poursuivre l'expérimentation de la centrale d'achat**
- **Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

34. **Concession de service public - Distribution de chaleur sur la commune de Novillars - SPL Territoire 25 - Rapport 2025**

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le rapport n° 34, la concession de service public, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci à vous.

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2025 relatif à l'exploitation du réseau de chaleur de Novillars par la société Territoire 25 dans le cadre de la concession de service public confiée par Grand Besançon Métropole.

35. **Concession de service public - Distribution de gaz sur le territoire de Grand Besançon Métropole - GRDF - Rapport 2025**

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le rapport n° 35, la distribution de gaz sur le territoire de Grand Besançon Métropole, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2025 relatif à l'exploitation du réseau de distribution de gaz de GBM confié par délégation de service public à la société GRDF.

36. **Concession de service public - Distribution de gaz sur les communes de Thoraise et de Boussières - GRDF - Rapport 2025**

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le rapport n° 36, la distribution de gaz sur Thoraise et Boussières, rapport 2025, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2025 relatif à l'exploitation du réseau de distribution de gaz de Thoraise - Boussières confié par délégation de service public à la société GRDF.

37. **CCRT – Contrat Chaleur Renouvelable Territorial (partenariat ADEME/GBM) : attribution d'aides financières à la Ville de Besançon, à la commune de Cussey-sur-l'Ognon et à la SARL COURBET pour leurs projets de chaufferies biomasse, ainsi qu'à la Ville de Besançon, à Aktya et à TERRITOIRE25 pour leurs projets de géothermie**

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le rapport n° 37, Anthony NAPPEZ pour une présentation.

M. NAPPEZ.- Merci. Je vais faire court. On en a parlé en introduction. Pour une fois qu'on parle un peu des projets que mènent nos communes – et pas que, puisque là, on ne va pas parler que de communes – et de ce qu'on fait pour la transition énergétique justement de ces projets au travers du CCRT, le Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial.

Il y a quelques années, on avait justement rencontré l'ADEME, qui mettait en place ces contrats de chaleur renouvelable, où ils délèguent les aides. Je l'ai déjà dit, on avait négocié une aide de 3 M€ déléguée pour les années 2025, 2026, 2027, 2028. On a un agent qui traite vraiment ces projets et qui peut distribuer des aides aux projets de conversion, de développement d'énergies renouvelables. Ça nous permet, entre autres, de subventionner des projets qui n'auraient pas pu l'être directement par l'ADEME, soit parce qu'ils auraient été trop petits, soit parce que les critères auraient été différents, donc c'est vraiment un plus.

Dans ces projets-là, il y en a sept sur cette vague-là, sur cette session-là. Je vais citer les sept, ça va aller très vite.

- Un concerne la commune de Franois, c'est le centre d'équipement routier. Ça concerne le Département, donc on subventionne le Département qui a installé une chaufferie aux granulés à la place d'une chaufferie fioul, avec une aide d'un peu plus de 17 000 €.
- On a une aide pour la société publique locale Territoire 25 dans la construction. Là, on est sur un projet neuf du bâtiment tertiaire bureaux+crèche sur Viotte. Là, c'est de la géothermie qu'on subventionne. On n'en subventionnait plus des masses, mais la géothermie revient en force,

c'est une super énergie. Huit sondes de 150 mètres, quasiment 43 000 € qu'on attribue via ce CCRT à la SPL Territoire 25.

- Pour la Ville de Besançon, on subventionne aussi la Ville de Besançon sur les archives. Enfin, ce sera la Ville de Besançon, mais ce sera un projet commun avec GBM, sur les archives. C'est l'ancien bâtiment des Voies Navigables de France qui est aux Prés de Vaux, dans lequel on stockera, une fois que ce bâtiment sera rénové intégralement, les archives municipales et communautaires, qui sont aujourd'hui dans un bâtiment à location. Je reparlerai de ce projet quand il y aura un petit peu d'actualité, ce sera intéressant de l'évoquer. Là, on est sur une chaudière en plaquettes bois, 36 750 € de subvention.
- Pour Cussey-sur-l'Ognon, mon collègue là-bas au bout, fait un super projet de petit réseau de chaleur technique, puisqu'on est sous compétence Commune, avec une nouvelle chaufferie et deux chaudières en plaquettes forestières, sur une aide d'un peu plus de 67 000 €.
- Le bâtiment NANO d'Aktya : là, c'est une subvention qui va pour Aktya, c'est un bâtiment qui est en construction à TEMIS. On est à nouveau sur de la géothermie. Là, on parle d'une aide de 81 000 €.
- La SARL Courbet, un projet assez original, c'est un pépiniériste qui se trouve à Amagney. La SARL Courbet, l'innovation, c'est qu'ils installent des chaudières alimentées au miscanthus. Le miscanthus, c'est une plante à pousse rapide. La particularité, c'est qu'ils vont réserver 3 hectares autour de leur pépinière pour être en autoconsommation sur ce miscanthus. C'est un projet assez innovant. Là, c'est une aide de 36 240 €.
- Pour les Vaîtes, sur le quartier des Vaîtes, on est sur le chauffage du nouveau groupe scolaire, donc le projet de la Ville de Besançon. On est sur de la géothermie aussi, avec un rafraîchissement par géocooling pour l'été, pour une aide de 70 000 €.

Voilà pour cette délibération, mais au-delà de cette délibération, qui matérialise les efforts de notre Collectivité pour aider les projets tant publics que privés, vous le voyez, ce rapport met en lumière l'impérieuse transition énergétique que nous devons amplifier sur notre territoire. À l'heure où nos concitoyens se serrent la ceinture – on l'a pas mal évoqué ce soir –, particulièrement sur les postes contraints que sont l'énergie et les carburants, il nous rappelle surtout notre vulnérabilité aux énergies fossiles que nous importons en quasi-totalité. Le litre d'essence à 3 € apparaît désormais comme une réalité possible pour de pures raisons géopolitiques internationales, mais pourrait très bien devenir une tendance de long terme que nous serions incapables de maîtriser.

Il est donc urgent de nous rendre indépendants énergétiquement et souverains dans nos approvisionnements, qui doivent être les plus locaux possibles. Ceci passe par l'électrification de nos mobilités au quotidien – on l'a évoqué indirectement tout à l'heure. Les solutions existent et Grand Besançon Métropole travaille à les déployer en développant ses réseaux de chaleur – j'en parle assez régulièrement –, mais pas que le réseau principal, on parle de réseaux de chaleur sur nos communes. J'étais encore avant-hier à Saône, lundi à Saint-Vit. On est sur la faisabilité… l'opportunité ou la faisabilité – il y a plein de communes, j'ai pu l'évoquer en Conférence des maires récemment – en verdissant le gaz qui circule dans nos tuyaux, en amplifiant la production de toutes les énergies renouvelables. La décarbonation des énergies que nous utilisons n'est donc pas seulement une nécessité pour tenter de maintenir un climat vivable pour les générations futures, elle est aussi indispensable à la survie de notre modèle de société et de notre démocratie, et cela, ça concerne directement nos générations actuelles.

Si je reboucle avec le sujet des transports de tout à l'heure, c'est triste à dire, mais force est de constater que le meilleur allié du report modal, que ce soit vers les transports en commun par l'utilisation des parkings de covoiturage et relais, qui fonctionnent bien en ce moment, ou par le passage à la voiture électrique, au bioéthanol, cet allié, c'est bien le litre d'essence à 3 €. Voilà, merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur le Vice-Président. C'est vrai que ce Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial est une vraie dynamique, en tout cas territoriale, qui est portée pour générer de nouveaux projets. En tout cas, la présentation en a été faite.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions contre ce rapport ? Je vous remercie.

Mmes Catherine BARTHELET (1) et Anne FALGA (2) et MM. Guillaume BAILLY (1), Martial DEVAUX (1), Ludovic FAGAUT (1), Jean-François MENESTRIER (1), Pascal ROUTHIER (1) et Fabrice TAILLARD (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **Approuve l'attribution des aides CCRT de :**
  - **42 880€ à la SPL Territoire 25 pour l'installation de géothermie sur sondes du nouveau bâtiment tertiaire Viotte Nord,**
  - **36 750 € à la Ville de Besançon pour la nouvelle chaufferie biomasse du bâtiment des Archives (ex-VNF),**
  - **47 266 € supplémentaire à la Commune de Cussey-sur-l'Ognon pour sa chaufferie biomasse communale et le réseau de chaleur,**
  - **81 000 € à AKTYA pour l'installation de géothermie sur sondes du nouveau bâtiment tertiaire NANO,**
  - **36 240 € à la SARL COURBET pour la création d'une chaufferie biomasse au miscanthus à Amagney.**
  - **70 560 € à la Ville de Besançon pour l'installation de géothermie sur sondes du nouveau groupe scolaire des Vaites,**
- **Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions annexées au présent rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 10

38. **Contrat de concession de service public - Crématorium de Besançon - Rapport annuel 2025**

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le rapport n° 38, le rapport annuel du crématorium de Besançon, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Deux abstentions... Pardon, Madame MAGNIN-FEYSOT.

Mme MAGNIN-FEYSOT.- J'ai une intervention à faire. Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communautaires, je voulais prendre la parole pour préciser un point essentiel qui ne figure pas dans le rapport, mais qu'on a abordé et qui a fait partie de nos échanges lors de la Commission 6 la semaine dernière. Il a été annoncé que dans les cinq prochaines années, le Grand Besançon se préparait à passer les deux crématoriums de Besançon et d'Avanne en régie publique. Nous saluons cette orientation, parce qu'on est évidemment favorable à un service public funéraire géré de manière démocratique et transparente. C'est une position qui était d'ailleurs présente dans notre programme municipal. On avait aussi proposé la création d'une régie municipale de pompes funèbres avec une mutuelle municipale obsèques, parce qu'on ne marchande pas la mort, on ne marchande pas la douleur et la souffrance des proches. Le deuil est une épreuve qui ne doit pas être transformée en opportunité de profit pour des intérêts privés.

Nous proposons donc de garantir la gratuité des obsèques pour les personnes les plus précaires et d'assurer des prix coûtants pour toutes et tous et non des tarifs dictés par la seule logique marchande. Nous nous réjouissons donc de voir cette logique de service public se concrétiser pour les crématoriums et nous invitons l'exécutif à engager la réflexion sur l'extension de ce modèle à l'ensemble de la filière funéraire. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Sur ce rapport 38, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil de Communauté prend acte du présent rapport relatif à la gestion et l'exploitation du Crématorium de Besançon par la Société OGF en 2025, dans le cadre du contrat de concession de service public confié par Grand Besançon Métropole à cette société.

39. **Contrat de concession de service public - Crématorium d'Avanne-Aveney - rapport d'activité 2025**

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le rapport n° 39, le crématorium d'Avanne, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil de Communauté prend acte du présent rapport relatif à la gestion et l'exploitation du Crématorium d'Avanne-Aveney par la Société OGF en 2025, dans le cadre du contrat de concession de service public confié par Grand Besançon Métropole à cette société

40. Fonds d'aides aux écoles de musique : Attribution de subventions complémentaires 2026

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le rapport n° 40, le fonds d'aide aux écoles de musique et l'attribution de subventions complémentaires, y a-t-il des oppositions ? Anthony, pardon. Je suis peut-être allé un peu vite. C'est sur ce rapport-là ?

M. NAPPEZ.- Oui.

M. LE PRÉSIDENT.- Pardon.

M. NAPPEZ.- Merci, Monsieur le Président. Juste une petite intervention, effectivement, sur ce sujet, qui est un bon sujet, puisqu'en fait, on rend un petit peu aux écoles de musique, on complète la subvention – en tout cas, aux pôles d'enseignements musicaux, pour être plus précis – sur le montant qu'elles avaient demandé lors de leur dépôt de dossier de subvention. Les montants qui sont renseignés dans cette délibération correspondent donc à ce complément-là.

L'enveloppe fixe sur le précédent mandat avait été respectée, donc les associations avaient une subvention accordée un petit peu moindre à ce qu'elles avaient demandé. Ça avait généré plusieurs remous, bien évidemment, au sein du réseau des écoles de musique. Comme toutes, elles subissent les points d'indice, puisque tous les musiciens sont salariés, et toutes les charges que toutes les entreprises et associations connaissent.

Là, on réactualise leurs demandes de subventions. Simplement, quatre pôles d'enseignement musicaux sont concernés : l'ÉMICA, AMUSO, l'École du Plateau et je ne sais plus laquelle... Le CAEM, voilà, merci, Planoise. Trois restent sur le carreau, puisque trois n'ont pas bénéficié de ce réajustement de subventions. Je parle de l'ADEM, de la MJC Palente et de l'école du Saint-Vitois. C'est juste un signalement, je ne demande pas une réponse ce soir, mais un signalement aux services, qui ont peut-être oublié d'inclure ces trois écoles dans ce réajustement de subventions. On parle de petites sommes, c'est entre 2 000 et 5 000 € par école pour trois écoles.

M. LE PRÉSIDENT.- Sur ce sujet, tu as raison d'évoquer le fait que sur l'attribution de subventions passées, on n'avait pas pris en compte l'ensemble des critères de calcul pour les écoles de musique. Il s'avère que sur les écoles de musique qui sont accompagnées ce soir, à savoir l'École de musique du Plateau, AMUSO, le CAEM et l'EMICA, pour un montant de 15 284 €, on les réajuste, parce que ces quatre écoles étaient perdantes par rapport aux autres écoles, qui, elles, avaient bénéficié d'un montant au moins équilibré ou plus important que ce qu'elles avaient par le passé. En tout cas, ce sont les éléments que je peux avoir, on regardera sur ce que tu as évoqué tout à l'heure, mais c'était bien de rééquilibrer les choses pour ces écoles qui ne s'étaient pas vues appliquer les critères de calcul inscrits au règlement.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **attribue quatre compléments de subvention, pour un montant total de 15 284 €, aux écoles de musique associatives dites pôles d'enseignement musical, dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musiques pour l'année 2026, soit :**
  - **6 572 € à l'Ecole de musique du Plateau,**
  - **5 197 € à l'AMUSO,**
  - **2 277 € au CAEM,**
  - **1 238 € à l'EMICA.**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les 4 avenants aux conventions annuelles 2026 avec l'Ecole de musique du Plateau, AMUSO, le CAEM, l'EMICA.**
- **sursoit à l'ouverture du Fonds de soutien à l'investissement en matériel instrumental et pédagogique pour 2026.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

41. **Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole pour l'année 2025**

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le rapport 41, le rapport du prix et de la qualité des services d'eau potable, Laurent JEUNET pour une présentation.

M. JEUNET.- Ce rapport est produit chaque année par le service du Département de l'eau et de l'assainissement, qui est un petit peu difficile à appréhender, parce que ce sont beaucoup de tableaux. Vous avez tous eu, je pense, en début de séance, un beau document en papier glacé, je suis désolé, qui simplifie un peu la lecture de tout cela et qui est plus facile à appréhender.

Un certain nombre d'éléments pour dire que 2025, puisque c'est le rapport sur l'activité 2025, c'est l'année de convergence tarifaire à laquelle s'était engagée la Communauté en 2018, lorsque la compétence a été transférée sur GBM. Cette convergence tarifaire, ça y est, nous y arrivons. Vous le verrez, pour certaines communes, ce sont des plus, pour d'autres, des moins, mais globalement, enfin, il a fallu plusieurs années pour niveler un petit peu ces tarifs. Le tarif d'une facture type 120 m³ pour une famille standard est donc maintenant de 84,23 € par an pour une facture de 120 m³ par an. D'autres chiffres à retenir : le prix moyen du mètre cube d'eau à 1,87 € et 2,07 € pour l'assainissement, ce qui aboutit à ce tarif pour les 120 m³.

J'avais des *slides* pour vous simplifier un peu la compréhension de tout ça, pour expliquer – en tout cas, il y a sans doute de nouveaux élus dans l'Assemblée – les différents territoires de distribution de l'eau sur le territoire de GBM, avec en jaune, sur la *slide* que vous avez, le territoire du SIEVO, qui regroupe 13 communes. Le SIEVO, c'est un syndicat de distribution de l'eau potable beaucoup plus important que ces 13 communes, puisqu'il en regroupe 67, ça va jusqu'à la région de Marnay. C'est ce syndicat qui gère ces communes en jaune. La partie bleue, c'est une délégation de service public qui court encore jusqu'à la fin de l'année prochaine et qui est gérée par Gaz et Eaux sur tout le secteur Plateau, on va dire. Ça, c'est pour ce qui est de l'eau potable.

Pour l'assainissement, c'est la diapo suivante, avec une répartition qui est encore plus simple. On voit quand même l'aboutissement de cette convergence, puisque désormais, seul le secteur de Saint-Vit est en délégation de service public pour l'assainissement et quatre communes ont un assainissement non collectif.

Quelques chiffres simples sur l'eau potable, pour avoir une idée de ce que représente le Département de l'eau et de l'assainissement sur le Grand Besançon :

- 23 stations de traitement d'eau potable – les principales sont citées ;
- 77 réservoirs ;
- 1 200 kilomètres de réseaux – tout le monde peut lire ça ;
- 40 stations d'épuration, dont la grosse station de Port Douvot, qui est une station vraiment importante, qui draine les deux tiers, voire les trois quarts des habitants du territoire ;
- 55 déversoirs d'orage, parce que nous avons aussi la compétence Eau pluviale ;
- Plus de 1 000 kilomètres de réseaux d'assainissement.

Il y a une diapo sur les chiffres principaux, c'est la suivante, avec, vous l'avez vu, 12 millions de mètres cubes prélevés d'eau potable et 9 millions facturés aux habitants.

Le taux de renouvellement du réseau d'eau potable est de 0,45 %. C'est un chiffre important, qui est relativement stable, qui augmente tout doucement d'année en année, mais qui mériterait effectivement d'être augmenté. C'est le taux de renouvellement des conduites. Normalement, il doit être à 2 %, puisque les conduites d'eau sont généralement installées pour une cinquantaine d'années. On estime qu'en renouvelant 2 % du réseau chaque année, au bout de 50 ans, l'ensemble du réseau est remplacé. On est à 0,45 %, un chiffre à améliorer encore dans les années qui viennent.

Le taux de rendement moyen est de 76 %. On en a beaucoup parlé cet été avec ces problèmes de réseaux d'eau potable qui peuvent avoir des fuites. On est dans la moyenne ; vous l'avez vu, les chiffres sont parus dans la presse, on est dans une bonne moyenne. On rencontrait hier le directeur de l'Agence de l'Eau du siège de Besançon, qui nous a dit que sur son secteur, qui est quand même beaucoup plus large que la seule Bourgogne-Franche-Comté, des communes avaient encore 50 % de pertes. Il faut voir où on se situe, pas si mal que ça.

Ensuite, vous avez des chiffres sur les recettes et les dépenses, puis les mêmes chiffres sur l'assainissement, avec 2 680 tonnes de boue, c'est quand même incroyable. Grâce à la station de Port Douvot et à la méthanisation, la méthanisation nous permet de diminuer de 40 % le tonnage des boues qui sortent de la station. À la fois, ça rapporte de l'argent, puisqu'on fabrique du biogaz qu'on peut valoriser, mais en même temps, ça nous permet de diminuer la quantité de boues à épandre, parce que c'est effectivement une vraie problématique.

Cette station de Port Douvot, juste en un mot, elle est plus qu'autonome en énergie. C'est quand même une station bien gérée depuis de nombreuses décennies et qui fabrique plus d'énergie qu'elle n'en consomme, alors que c'est quand même un système industriel qui consomme pas mal d'énergie pour fonctionner. Donc, oui, il y en a peu en France qui sont à ce niveau de consommation énergétique.

La convergence tarifaire, on en a parlé, mais un petit mot peut-être sur l'actualité – ou on attend les questions ? – pour vous parler de ce que vous avez entendu dire sur les travaux qui sont en cours à La Malate. Pour l'instant, la Ville de Besançon est alimentée par quatre puits principaux, ponctions principales, parce que ce ne sont pas forcément des puits, à savoir : Chenecey-Buillon, Arcier, la source d'Arcier, Novillars, et un petit peu par Chailluz, il y a un forage à Chailluz. Tous ces forages, tous ces puits et toutes ces ponctions sont pour l'instant à leur étiage le plus bas. Vous le savez, il n'a pas plu au mois de septembre, on va sans doute battre le record du mois le plus sec en France jamais enregistré. Pour sécuriser cet approvisionnement, le Département de l'eau et l'assainissement met en place à l'heure actuelle un tuyau de ponction des eaux du Doubs en regard de la station de La Malate, qui sera installé de manière définitive, mais qui ne servira qu'en cas de problème pour continuer à alimenter en eau potable la Ville de Besançon. La station de La Malate est parfaitement équipée pour potabiliser cette eau. C'est vraiment une installation qui est faite pour ne pas servir en permanence et être là juste en cas de problème, mais c'est vrai que si une casse survenait sur une des quatre sources de la Ville de Besançon à l'heure actuelle, on n'aurait pas de solution suffisante pour alimenter la Ville. C'est donc vraiment une sécurité supplémentaire qui est installée, et qui est installée, cette fois-ci, de manière pérenne. Ça a déjà été fait il y a une dizaine d'années, mais de manière temporaire, pour des histoires de travaux, mais cette fois-ci, l'installation se fait de manière pérenne. Ça peut amener des questions, mais il faut vraiment rassurer tous nos concitoyens : tout ça est fait parfaitement dans les normes et la station de La Malate est parfaitement équipée pour traiter cette eau si nécessaire. Néanmoins, c'est vrai que c'est une révolution pour Besançon, ça fait 2 000 ans que l'aqueduc romain et les autres aqueducs ont alimenté en eau la Ville de Besançon, donc c'est vrai que ça change dans les états d'esprit.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur le Vice-Président, cher Laurent.

Madame CHASSAGNE.

Mme CHASSAGNE.- Merci, Monsieur le Vice-Président, pour cette présentation et ses 2 000 ans d'histoire. C'est vrai que par cette présentation, on a pu aussi bien réaliser la politique publique de l'eau menée sur notre territoire, différents développements sur l'assainissement, bien sûr, on le voit, avec une régie publique forte, et aussi sur certains secteurs par rapport à l'eau.

Vous l'avez dit aussi, il y a eu pas mal d'inquiétudes au cours de l'été avec les épisodes caniculaires, et un département, notre département, qui est particulièrement touché par la sécheresse. Je ne suis pas tout à fait convaincue par l'argumentaire de dire qu'on sera un jour le Sud, et en plus, je trouve que ça donne une tonalité un peu sympathique, alors qu'on est plutôt dans une forme d'urgence climatique dont on doit avoir pleinement conscience, et notamment dans le cadre des responsabilités politiques.

Cette sécheresse, un record historique, un risque de pénurie, et on a encore sur notre territoire, il me semble, plus d'un million d'habitants qui a des tensions dans l'approvisionnement en eau. On n'a pas été épargné non plus sur notre secteur avec des approvisionnements par certains camions-citernes

dans des communes. Dans ce contexte, on a été plusieurs élus cet été à interpeller le Maire-Président, mais aussi les Préfets, le Préfet du Doubs et la Préfète de Région, sur cette question de la gestion de l'eau, et notamment de ses valeurs d'usage, c'est-à-dire comment notre bien commun, qui est l'eau, comment les décisions qui concernent ses usages doivent être prises sur notre territoire, pour que – c'est bien l'idée et l'ADN de l'Agglomération – il y ait toujours des formes de solidarité entre nous ? Bien sûr, on doit vraiment là aussi le penser encore plus loin, puisqu'on sait aussi qu'au niveau du Haut-Doubs, il y a de très, très fortes tensions. On a vu des images vraiment très désolantes et on a vu, je crois, au niveau de la population, des personnes qui avaient des métiers très différents, des expériences de vie très différentes, s'alarmer, s'inquiéter et être vraiment bouleversées par cette situation.

Pourquoi ce propos par rapport aux ressources en eau ? Parce que c'est un bien commun, comme je le disais, et qu'il nous semble, en tout cas, sur le territoire, qu'il n'y a pas eu suffisamment de concertation – aussi en lien, bien sûr, avec la Préfecture – pour pouvoir mettre en place des priorités dans l'usage de l'eau. Bien sûr, le questionnement est très vaste, parce que vous avez sans doute pu le suivre parfois, en partant de l'arrosage des fleurs, mais aussi des arbres, des terrains de sport, des terrains de golf, du travail, des activités des agriculteurs. Tous ces questionnements sont légitimes. On a pu nous faire remarquer que certains questionnements pouvaient paraître futiles. Là aussi, c'est un peu dommage de dire que finalement, même si la quantité d'eau n'est pas la même, même si on ne parle pas du même nombre de mètres cubes, il y a aussi toute une symbolique autour des choix qui sont faits quand on demande aux habitants de restreindre leur propre consommation.

J'ai repensé à une expression, je ne sais pas ce qu'elle deviendra dans quelques années : les petits ruisseaux font les grandes rivières. Comment peut-on aujourd'hui interpréter cette expression ? Est-ce qu'elle va survivre dans notre histoire collective commune ? Il y a des leviers, vous l'avez indiqué, des leviers très intéressants sur la réparation de certaines fuites sur notre réseau – c'est une réalité, on ne le nie pas – et il y a des efforts qui ont été faits sur cette politique. J'aimerais bien aussi vous entendre un peu plus précisément sur ces efforts par rapport au rendement. Vous l'avez dit, notre taux de rendement est proche de la moyenne nationale. On a aussi un taux de renouvellement qui est proche de la moyenne nationale. On a aussi mis en place aussi des compteurs – compteurs communicants ou des capteurs, il y a différents mots pour les interpréter.

En tout cas, ce qu'on voit aussi pour notre territoire, c'est que la facture est moins salée que dans d'autres régions. Là aussi, le Vice-Président l'a dit : 480 € pour 120 m³ là où la moyenne nationale est à 100 € de plus, chose très importante, notamment par ces temps durs de baisse du pouvoir d'achat de nos concitoyens.

On a vu les anticipations, donc je vais en venir aux deux points sur lesquels je vous questionne. Il y a la question de la politique et des choix qui ont été faits en matière de rendement, en matière de renouvellement, de réparation. Au niveau de votre prise de poste, comment avez-vous trouvé cette politique ? Une autre question – je fais vite – par rapport à une proposition que j'ai lue dans la presse sur la tarification saisonnière : là aussi, peut-être qu'il faut qu'on ait un débat, mais vous le dites comme ça, et un certain nombre de vigilances par rapport à l'équité sur notre territoire.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci à vous.

Madame VÉZIÈS.

Mme VÉZIÈS.- Merci. Merci, Monsieur le Vice-Président, pour cette présentation. Je voulais revenir un petit peu globalement sur quels peuvent être les enjeux et les évolutions que l'on peut amener dans notre façon de gérer l'eau.

L'eau est un enjeu écologique, social, mais aussi démocratique, donc je voudrais d'abord commencer par souligner un point positif au sein de notre Communauté Urbaine : nous avons fait le choix d'un modèle de gestion majoritairement en régie publique et je crois qu'il faut nous en féliciter et saluer celles et ceux qui ont œuvré à cela par le passé en faisant ce choix politique. L'eau n'est pas une marchandise, elle est un bien commun, une ressource indispensable à la vie, dont la gestion doit répondre avant tout à l'intérêt général. Le choix de la régie nous permet de conserver la maîtrise du service, des investissements, des réseaux et de la politique tarifaire, mais justement, parce que nous avons fait ce choix, nous devons avoir une ambition : poursuivre l'extension de la régie publique sur l'ensemble du territoire de GBM. À chaque fois que les contrats arrivent à échéance et que les conditions le permettent,

nous devons étudier sérieusement la reprise en régie. L'objectif doit être de tendre vers un véritable service public de l'eau, maîtrisé par la Collectivité et dégagé autant que possible d'une logique de marché, et donc de rentabilité.

Je voudrais ajouter un deuxième élément : une régie publique ne doit pas seulement être publique dans son statut, elle doit aussi être démocratique dans son fonctionnement. Grand Besançon a déjà commencé à avancer sur ce terrain, puisque des représentants des usagers, des associations environnementales et du personnel participent au Conseil d'exploitation de la régie. C'est une bonne chose, mais nous pouvons aller plus loin. Si l'eau est un bien commun, pourquoi ne pas renforcer encore la représentation des usagers et organiser une véritable participation citoyenne autour des grandes décisions de la politique de l'eau ? Les tarifs, les investissements, la protection de la ressource, l'évolution du service, ce sont des sujets qui concernent directement les habitants et les habitantes et c'est une bonne façon de sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux autour de cette ressource, dont la rareté se fait déjà ressentir, comme durant cet été caniculaire. Nous devons donc pouvoir construire une véritable démocratie de l'eau en associant davantage les usagers, les associations, les agents et les acteurs de notre bassin de vie aux grandes orientations de notre politique publique.

Cela nous amène naturellement à la question du prix de l'eau. La grille tarifaire actuelle constitue déjà un point d'appui intéressant, puisqu'elle introduit une logique de progressivité, même si les différences de tarifs ne sont, à mon sens, pas suffisamment importantes. Nous pensons qu'il faut aller plus loin, vers une véritable tarification sociale de l'eau, parce qu'un foyer d'une personne et une famille de cinq personnes n'ont évidemment pas les mêmes besoins. Nous devons donc réfléchir à une tarification qui tienne compte de la composition des foyers, afin de garantir à tous et toutes un accès abordable au volume nécessaire à une vie digne, avec la gratuité des premiers mètres cubes, indispensables à la vie.

Nous devons également mieux différencier les usages : l'eau nécessaire pour boire, cuisiner, se laver ou assurer l'hygiène d'une famille ne peut pas être considérée de la même manière que l'eau utilisée pour les usages de confort ou de loisirs. Remplir une piscine, par exemple, ne répond évidemment pas aux mêmes besoins que fournir à une famille l'eau nécessaire à la vie quotidienne. De la même manière, les usages industriels et économiques doivent être intégrés à cette réflexion en tenant compte de la réalité et de leur utilité pour notre bassin de vie. L'idée est simple : les besoins essentiels doivent être protégés, tandis que les consommations importantes ou non essentielles doivent davantage contribuer.

Nous pouvons également poser la question de la saisonnalité des tarifs – ça a été abordé lors de votre conférence de presse. Nous savons que la pression sur la ressource n'est pas la même toute l'année, et notamment que les périodes estivales peuvent être particulièrement difficiles. Il est donc intéressant d'étudier des dispositifs qui permettent de mieux responsabiliser les consommations lorsque la ressource est sous tension, mais nous devons le faire avec discernement. Il faut notamment protéger nos agriculteurs et nos maraîchers. Produire localement notre alimentation nécessite de l'eau, et, dans un contexte de changement climatique, ce sont précisément nos producteurs qui peuvent être confrontés à des difficultés croissantes. Là encore, l'été caniculaire a été particulièrement violent pour nos maraîchers. Il ne faudra donc pas appliquer une tarification saisonnière aveugle, il faut distinguer les usages et accompagner notre agriculture locale.

Enfin, considérer l'eau comme un bien commun, c'est aussi la protéger, protéger la ressource elle-même. Cela signifie continuer à investir dans nos réseaux pour lutter contre les fuites, protéger nos captages, préserver les nappes, les cours d'eau et les zones humides, lutter contre les pollutions, réduire les prélèvements lorsque cela est possible et mener une politique de végétalisation écologique et non purement esthétique, parce que l'enjeu n'est pas simplement de savoir combien coûte un mètre cube d'eau, l'enjeu est également de savoir quelle eau nous voulons pour demain.

Alors, chers collègues, nous avons déjà un socle solide avec une régie publique majoritaire. Nous pouvons maintenant aller plus loin : poursuivre l'extension de la régie, renforcer la participation des citoyens et des usagers, garantir un accès social à l'eau pour les besoins essentiels, différencier davantage les tarifs selon les usages et la composition des foyers, réfléchir à la saisonnalité et protéger durablement notre ressource. En un mot, l'eau doit être publique dans sa gestion, sociale dans sa tarification, écologique dans sa préservation et démocratique dans sa gouvernance.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci à vous.

Mme VÉZIÈS.- Je vous remercie. Pile-poil !

M. LE PRÉSIDENT.- Madame VIGNOT.

Mme VIGNOT.- Merci. Je vais quand même revenir sur certains chiffres, parce que souvent, on parle d'un phénomène, et, on le sait, on a besoin d'éléments pour mesurer finalement ce que nous sommes en train de vivre aujourd'hui.

On bat des records, ça a été dit : on bat des records en matière de température et de sécheresse. Il faut dire quand même que le débit du Doubs à Besançon était de 6,74 m³ le 23 septembre 2026 et il faut rappeler qu'il est bien question d'un déficit d'eau sévère, classé comme sévère. Les débits moyens habituels pour un mois de septembre tournent normalement autour de 52 m³/s. Vous voyez la différence ! Le débit actuel est de 6,74 m³/s, donc particulièrement bas, se situant bien en dessous du débit moyen de l'été. Ça, il faut en mesurer les effets.

Je ne peux que dire une chose, et je ne vais pas répéter ce qui vient d'être dit : on a besoin de s'assurer qu'il y a bien des choix qui sont opérés pour une consommation de l'eau à des mesures qui sont bien essentielles et non pas des mesures, qui, *a priori,* ne le sont pas.

Je ne vais pas revenir sur le fleurissement de la Ville de Besançon, quoique, parce qu'il me semble aujourd'hui définitivement démontrer qu'il y a une incohérence, une aberration du choix politique qui est fait : alors même qu'on est en train d'aller chercher la dernière goutte pratiquement dans la rivière du Doubs, parce que nos propres ressources historiques sont en train de s'assécher, on va du coup aller prélever dans cette rivière, qui est donc elle-même dans un déficit d'eau sévère. Vous voyez qu'en même temps, le cycle de l'eau a un problème. On est face à une impasse. Si on ne prend pas les mesures qu'il va falloir prendre, eh bien, on attendra quoi ? Moi, je pose la question. Qu'est-ce qu'on attend pour arrêter d'utiliser l'eau à des choses non essentielles ?

Je tiens quand même à redire aussi qu'il faut saluer les choix qui avaient été opérés pour notre territoire de continuer à travailler l'interconnexion. C'est même la Ville de Besançon qui a été moteur, enfin c'est le Grand Besançon qui a été moteur pour l'interconnexion dans les discussions qu'il pouvait y avoir. Sauf que là, finalement, c'est presque nous qui sommes en train de demander si on ne pourrait pas s'interconnecter avec un autre territoire, mais il n'y a plus personne qui a les moyens d'aller chercher des ressources et de les distribuer de cette façon-là.

À un moment donné, réfléchissons à l'urgence dans laquelle nous nous trouvons : nous sommes en urgence absolue sur la question de l'eau. Révisons les choix politiques qui sont faits aujourd'hui, et qui sont d'une telle violence quand on sait qu'aujourd'hui, chaque goutte doit être économisée. J'appelle ça de la violence tant il est incohérent et incompréhensible que l'on puisse continuer à s'acharner, à vouloir arroser des fleurs, et cette fleur-là plutôt qu'une autre, en plus. Je le dis, les fleurs que vous avez vues arroser pendant tout l'été, vous allez voir qu'elles vont être supprimées au printemps pour être remplacées par d'autres fleurs, que l'on continuera peut-être à arroser si on a encore assez d'eau pour le faire. C'est symbolique, mais c'est essentiel. Ça veut dire qu'aujourd'hui, les choix qui sont faits, ce sont des choix qui sont strictement dogmatiques.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur BERMOND.

M. BERMOND.- Merci, Monsieur le Président. Merci, Laurent, pour cette brillante présentation. On arrive enfin à cette convergence tarifaire. Au départ, c'était loin d'être gagné. Certains y voyaient une augmentation de leur tarif, d'autres une baisse. Bien qu'il ne siège plus ici, je voudrais associer Christophe LIME à la réussite de cette régie, la défense de cette régie et son efficacité. J'ai souvenir de débats intenses par Christophe, parce que c'est un passionné du sujet, donc merci, pour lui.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Je vais redonner la parole à Laurent, mais Madame VIGNOT, je ne peux pas vous laisser dire des choses comme ça. C'est une politique qui a été portée par une Collectivité que vous ciblez, politique d'attractivité, le fleurissement y participe, d'embellissement, parce qu'on défend aussi l'embellissement de notre ville, mais pas une goutte d'eau du réseau, pas une goutte d'eau du réseau... Si vous aviez été attentive à ce qu'il s'est passé jeudi dernier, pas une goutte d'eau du réseau n'a été utilisée pour arroser les fleurs, pas une goutte d'eau. Je ne rouvrirai pas le débat bisontin, il s'est déjà tenu jeudi soir dernier.

Monsieur JEUNET.

M. JEUNET.- Je vais répondre successivement aux questions qui ont été posées. En ce qui concerne ma prise de poste, je veux dire au nom d'Émile et du mien qu'on a trouvé quand même un service qui était bien structuré, qui était certes un petit peu inquiet, parce qu'il quittait un élu qui siégeait depuis 25 ans à ce poste, mais un service qui a vraiment mis tout ce qu'il pouvait pour nous acculturer à ce sujet pas forcément facile, et puis très transversal, qui touche de nombreux domaines. Je veux vraiment les remercier aujourd'hui d'avoir fait tout ce qu'ils ont fait ces derniers mois pour nous remettre à niveau – Émile, c'est vrai, pour toi en particulier. Ça, c'était pour notre arrivée, notre prise de poste.

La tarification saisonnière a effectivement beaucoup fait parler cet été, c'est un peu pour ça que j'avais abordé la question lors de la conférence de presse. Je rappelle quand même qu'aujourd'hui, à Besançon, les trois premiers mètres cubes sont gratuits pour tout le monde, c'est ce qu'on estime être l'eau potable d'une famille standard, et qu'au-delà de 120 m^3, c'est 4 centimes d'euros supplémentaires pour chaque mètre cube consommé. Ça reste effectivement une petite incitation financière, mais qui n'est pas énorme. En fait, pour l'instant, il est un peu tôt pour lancer le débat, on ne pourra en discuter que lorsque les compteurs connectés seront installés sur tout le territoire de Grand Besançon, parce que seuls les compteurs connectés nous permettront de savoir, à la semaine, ce que consomme chaque usager, donc éventuellement de lui proposer ou de poser une tarification spécifique en fonction de si on est en période de crise, sécheresse ou pas. C'est vrai que c'est une vraie question qui est sur la table et je pense que c'est bien qu'on ait un peu de temps pour y réfléchir et mouliner tout ça au cours des mois qui viennent ou des années qui viennent, puisque la fin de l'installation des compteurs connectés sur le territoire a été calibrée pour fin 2027. Si tout se passe bien, on y sera ; il peut aussi y avoir un peu de retard, on en reparlera.

Ensuite, pour ce qui est de la régie publique, personnellement, je trouve que c'est effectivement une belle chose. Ce que je veux dire aussi vis-à-vis des services, c'est que la convergence tarifaire, on l'a faite, mais pour les services, ça a été vraiment une convergence de travail, une homogénéisation des pratiques. Le transfert de compétences a fait que le Département de l'eau et la régie se sont retrouvés à gérer des systèmes d'eau potable et d'assainissement extrêmement divers, c'est incroyable la diversité de systèmes qu'il y avait sur le territoire. Il a fallu là aussi les comprendre, les organiser, décider où les travaux les plus importants étaient à mettre en place et hiérarchiser tout cela. C'est vrai que sur le territoire de Grand Besançon, il y a vraiment des systèmes au départ qui étaient très, très divers, ne serait-ce que le diamètre de tuyaux qui n'était pas uniformisé. Effectivement, il y a eu beaucoup de travail ces dernières années pour ça, avant d'en arriver à un schéma de renouvellement et de travaux coordonnés, qui traite en priorité les stations d'épuration qui traitent le plus d'habitants, bien entendu. Je comprends donc tout à fait les maires des petites communes, qui ne seront pas servies en premier dans ces programmes de travaux, mais qui seront servies, puisque l'objectif, c'est qu'à la fin, il y ait une convergence de pratiques et une uniformisation du service rendu aux communes et aux habitants, c'est vrai.

Les interconnexions, vous en avez parlé. Elles ont été mises en place depuis longtemps et heureusement qu'on les a. Ce sont elles qui nous ont permis cet été de réagir à pas mal de petits accidents… et même d'accidents importants, qui sont survenus :

- Des problèmes de température d'eau, qui arrivait trop chaude au CHU, qui ne pouvait plus fonctionner parce que ses machines n'étaient pas calibrées pour une eau aussi chaude ;
- Des pannes, puisqu'il y a eu quand même une pompe qui est tombée en panne à Saint-Vit, et heureusement qu'il y avait des interconnexions avec le SIEVO pour alimenter le secteur ;
- Des problèmes de gens du voyage qui se sont installés à proximité de puits de captage, avec l'ARS qui interdisait du coup de livrer l'eau de ces puits… enfin, qui menaçait d'interdire tout ça.

Heureusement que les réseaux sont interconnectés. L'interconnexion, elle n'est pas finie sur le territoire de Grand Besançon, il y a encore le projet d'interconnecter le puits de Geneuille, qui est très important, mais qui, pour l'instant, est un peu tout seul dans son coin et n'est pas connecté au reste. Ça, ce sera à programmer dans les années qui viennent.

Après, à Besançon, on est quand même relativement bien servi dans cette sécheresse terrible, parce que le karst, c'est comme une éponge. Effectivement, la surface de l'éponge, le Haut-Doubs, c'est vraiment toujours sec, une surface d'éponge, alors que là où elle repose sur la table, il y a toujours un

petit peu d'eau qui suinte. On en est là, nous, à Besançon, donc on a quand même des résurgences et des nappes qui nous permettent de tenir pas trop mal, et probablement d'aider les autres intercommunalités autour de nous à tenir en s'interconnectant avec elles, puisqu'on a quand même une ressource qui est relativement préservée... en tout cas, qui suffit pour l'instant. J'ai des chiffres, si ça vous intéresse :

- L'alimentation de Besançon, c'est environ 900 m³/h ;
- Chenecey, au minimum, c'est 400 m³/h ;
- Novillars, au minimum, c'est 300 m³/h ;
- La Malate, au minimum, c'est 300 m³/h.

On y arrive, aux 900 m³, avec ces trois principales sources, mais il ne faut pas qu'il y en ait une qui lâche. C'est pour ça qu'il y a cette installation qui se fait à La Malate, mais globalement, on y arrive, parce que quand on additionne en plus Chailluz, on est au-dessus de 1 000 et ça va pour l'instant. Mais, il ne faut surtout pas que ce genre d'information rassure tout le monde et qu'on se mette à rouvrir les robinets pour nettoyer la voiture. Ça, c'est sûr, ce serait vraiment très contre-productif.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Laurent.

Madame VIGNOT.

Mme VIGNOT.- Oui, je voulais juste rebondir sur ce qui est en train de se dire. Effectivement, il est temps, il est urgent de faire attention. On est en période sévère, donc il faut absolument qu'on soit tous conscients de la restriction dans laquelle on doit être. Je le dis d'autant plus, parce que si on travaille justement – on en a parlé en Conseil d'exploitation – la question d'une tarification saisonnière, il faudra qu'on regarde que ça n'amène pas à ce que finalement, ceux qui ont le plus de moyens puissent financer les surtaxes qu'il pourrait y avoir l'été, qui sont là normalement pour faire baisser la consommation, mais ceux qui pourront se le financer pourraient finalement remplir quand même leur piscine, alors même que c'est interdit. Voilà, je pense qu'il faudra qu'on soit vigilant à cette injustice sociale qui pourrait être générée par cette tarification.

Je voudrais aussi revenir sur le fait qu'on ne peut pas dire tout à l'heure que les fleurs... Excusez-moi de parler de fleurs, mais on a besoin d'eau pour les arbres et vous avez demandé une dérogation pour aller prélever l'eau dans la rivière pour éviter d'utiliser l'eau des réserves et pour la mettre sur des fleurs. Voilà, il faut le dire complètement : les choix qui ont été faits... Finalement, les autorités vous ont donné ces dérogations. Je le regrette, je considère qu'il y a là quelque chose qui échappe à la raison, donc je le regrette. Je voulais juste rappeler les choix qui ont été faits pour contourner le fait que vous utilisiez de l'eau des réserves pour la mettre sur des fleurs, c'est clair.

Et puis, la convergence qui est portée, qui est présentée aujourd'hui, oui, c'est vrai, c'est très important, on est très heureux. C'est le fil d'une histoire, une histoire longue, sur la question de la régie et la façon de la développer, mais, il faut le dire et le rappeler aussi, parce que très souvent, dans cette Assemblée, on veut différencier le centre-ville de la périphérie. Or, sur la convergence des tarifs, typiquement, ce qui porte le prix de l'eau en grande partie, c'est justement la Ville de Besançon, puisqu'avec les 120 000 habitants, c'est elle qui a contribué à augmenter son tarif pour aller sur cette convergence. Pour une fois, j'aimerais qu'on dise que la Ville de Besançon a été largement contributive d'une idée d'aller vers cette convergence de tarification, dont on est très heureux. Il faut savoir le dire parfois : la Ville de Besançon a fait un choix d'accompagner ce mouvement-là. En plus, c'est là où nous avons le plus de personnes en très grande précarité, je tiens aussi à le répéter. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Guillaume BAILLY, est-ce que ça nécessite une réponse, quand même ?

M. BAILLY.- Merci, Monsieur le Président. Madame VIGNOT, je voulais juste vous apporter une petite précision, vous rafraîchir peut-être un peu la mémoire. Vous évoquez les arrêtés préfectoraux qu'on aurait obtenus pour pomper dans le Doubs pour arroser les arbres, mais il ne vous a pas échappé qu'en 2022 et en 2023, nous étions soumis aux mêmes arrêtés – les dérogations, au temps pour moi – et vous avez demandé exactement les mêmes dérogations que nous, en fait. D'ailleurs, vous les avez obtenues, donc vous avez aussi pompé dans le Doubs quand vous étiez aux responsabilités. Ne venez donc pas nous reprocher ce qu'on fait alors que vous avez fait la même chose quelques années avant. On a très bien compris que vous n'étiez pas pour notre politique de fleurissement, je crois que vous avez eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises. Vous parlez beaucoup des usages, mais moi, je

pense qu'il faut aussi se concentrer sur la préservation de la ressource. Il y a quand même un chiffre qui interpelle dans le rapport, ce sont les 2 735 000 m³ de perte d'eau entre le moment où on la prélève dans la ressource et le moment où on la distribue. À aucun moment, je n'entends vos voix, parce que vous êtes plusieurs à vous exprimer sur le sujet, remettre en cause ou apporter des solutions par rapport à cette gestion qui a pu être menée. Les chiffres l'ont montré par rapport à une politique précédente : 0,45 % de taux de renouvellement du réseau alors qu'il en faudrait deux pour justement maîtriser ces pertes-là, ça démontre aussi qu'il y a eu un sous-investissement réalisé dans les années précédentes, donc il faut se poser les bonnes questions. Le Maire-Président l'a dit : notre politique de fleurissement, pas une goutte d'eau potable pour arroser les fleurs.

Il y a aussi des rapports d'échelle. Il faut quand même le dire, les fleurs, on n'a pas fait le bilan, mais je pense qu'on ne sera même pas à 90 m³ par semaine. Vous voyez, les 2 735 000 m³ de pertes qu'on voit dans le rapport, c'est l'équivalent d'une consommation annuelle, j'entends, d'une ville de 60 000 habitants. Voilà, il faut se pencher sur les vrais problèmes, apporter de vraies réponses et arrêter de faire de la démagogie et de la politique comme vous le faites.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur BAILLY.

Monsieur BOUSSET.

M. LAIDIÉ.- Non, c'est Monsieur LAIDIÉ.

M. LE PRÉSIDENT.- Pardon, Monsieur LAIDIÉ.

M. LAIDIÉ.- Je me permets juste de m'associer aux remerciements à Christophe LIME, mais aussi à Denis JACQUIN. J'ai eu le privilège de travailler sur ces problématiques pendant un mandat et demi, en tout cas depuis le transfert de compétences, et c'est vrai que c'était quelque part une gageure que de parvenir à cette convergence tarifaire.

Je tenais aussi – c'est le soir des bilans, finalement, sur 2025 – à saluer la qualité des services, qui ont réussi à encaisser cet élargissement finalement considérable avec la diversité des systèmes. Laurent, tu l'as évoqué.

Peut-être une précision sur les choix de priorisation qui ont été faits, notamment par rapport aux stations. L'enjeu a été celui de répondre aux problèmes des conformités. Comme toujours en matière de transfert de compétences, avant le transfert, tout fonctionne bien, et quand on prend en charge ce qui a été transféré, on s'aperçoit que finalement, de petites difficultés apparaissent de-ci, de-là. On le sait, ces mises en conformité sont essentielles et ça a été fait avec un certain retard quelquefois. Je me paye de le savoir, parce que la station de Pugey, je l'avais annoncée au début du mandat précédent à mes administrés et elle est seulement en train d'être construite.

Le bilan, vous l'avez souligné, il est plutôt positif, très positif, et effectivement, la question du taux de renouvellement et de l'investissement des réseaux est une question qui nous a toujours interpellés. On a toujours été, je tiens à le dire, dans la moyenne nationale. Je le dis aussi, et ce n'est pas une provocation, mais les pertes d'eau de ces réseaux ne sont pas vraiment des pertes, ça retourne dans le milieu naturel. C'est important de le signifier. Après, sur la pertinence des usages, chacun est maître dans sa commune ; moi, je ne me mêle pas de cette problématique-là. Il est juste important de retenir quand même que ça a nécessité, par dérogation, effectivement, le prélèvement dans la ressource naturelle, ce qui peut sembler problématique.

Je termine ces propos en me félicitant de la succession dont on dispose à travers Émile, bien évidemment, et Laurent. Le discours qui a été porté par Laurent me rassure au plus haut point. Il y a effectivement une forme de continuité dans les objectifs politiques liée à cet usage de l'eau, bien commun. Je sais, pour avoir déjà échangé avec Émile et pour avoir participé aux conseils d'exploitation qui se sont déjà tenus, que la barre est bien tenue et bien fixée. Je remercie à nouveau Christophe LIME, Denis JACQUIN et les services pour cette expérience, qui, pour moi, a été une expérience très positive.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur LAIDIÉ. Je ne me permettrai jamais de faire de l'ingérence dans votre commune sur ce que vous faites ou sur ce que vous ne faites pas. Oser faire de l'ingérence par

rapport à une politique portée sur une commune municipale qui ne vous concerne pas, la Ville de Besançon en tant que telle, et venir véhiculer de fausses informations au sein du Conseil communautaire, où vous osez relayer des propos comme quoi on aurait pompé dans le Doubs pour arroser les fleurs, c'est faux, je vous le dis. Sauf à ce que vous n'avez pas entendu, c'est faux ! La dérogation qui a été accordée, comme les dérogations ont été accordées depuis un certain nombre d'années à la Ville de Besançon, c'est pour arroser les arbres de moins de deux ans : en moyenne, entre 50 et 70 m³ d'eau pompée dans le Doubs pour arroser les arbres de moins de deux ans. Sauf que derrière, vous mettez en doute le fait qu'on aurait presque arrosé nos fleurs avec de l'eau de pompage du Doubs. Je ne peux pas vous laisser dire des choses comme ça. J'ai bien été attentif à ce que vous avez dit et c'est faux.

Madame CHASSAGNE.

Mme CHASSAGNE.- Oui, on réécoutera, parce que j'ai aussi entendu Monsieur LAIDIÉ dire par ailleurs, qu'il ne s'occupait justement pas de la politique de la Ville de Besançon. Il l'a dit et je n'ai pas interprété de la même façon que vous.

Déjà, je voulais déjà vous remercier, Monsieur JEUNET, pour toutes ces réponses. Comme d'autres, j'ai pu être aussi... je ne suis pas très inquiète, mais rassurée de la continuité du service public, la continuité aussi de l'action politique. Je voulais remercier les différents services, qui, depuis des années, travaillent très dur pour produire des modèles aussi innovants sur notre territoire. On a bien perçu que ces politiques, bien sûr, nécessitent un temps quand même relativement long et que des choix ont été opérés. Oui, Monsieur BAILLY, quand vous dites qu'on peut s'améliorer sur le taux de rendement, personne ne va vous dire que non, évidemment, mais après, resituez complètement votre propos en disant que le taux de rendement, qui est de 76 ou 78 %, est un taux au niveau national tout à fait correct. Je trouve que c'est un peu exagéré de ne pas le resituer pleinement, parce que quand on donne un volume en mètres cubes aux gens, c'est effectivement un peu effrayant.

Je voulais surtout, par cette prise de parole, m'associer aussi aux collègues qui ont remercié Christophe LIME et Frank LAIDIÉ pour cette politique menée, avec quand même une reconnaissance de Christophe LIME et de son travail au niveau national, voire au-delà, puisqu'au-delà des frontières, il a pu décrire le modèle qui avait été instauré sur le territoire de Grand Besançon. C'est aussi très positif pour notre territoire de voir que l'innovation se situe aussi dans ce domaine de l'usage de l'eau, qui est un domaine à la fois politique, juridique, très social et écologique. Ainsi, merci, Christophe LIME. Je ne donnerai pas son parti politique, parce que je vais froisser Monsieur CROIZIER et je n'ai pas du tout envie.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, mais on a compris, Madame CHASSAGNE.

Monsieur ALEM.

M. ALEM.- Oui, rapidement. Déjà, un premier élément concernant ce qui a été dit sur la question des dérogations qui avaient été faites en 2022-2023. Je tiens simplement à rappeler une chose, c'est qu'à l'époque, il n'y avait pas les cuves de Mallarmé, et que ce qui avait été prévu, justement, c'était que pour empêcher de revenir sur cette politique de pomper de l'eau dans le Doubs pour arroser des arbres, on avait mis en place cette politique-là, ces cuves-là. Le choix qui a été fait, ce n'est effectivement pas de prendre de l'eau directement dans le Doubs pour arroser les fleurs, c'est vrai ; ça, c'est vrai. Le choix qui a été fait, c'est d'utiliser ce qui était prévu à la base pour les arbres pour les fleurs, et après, de pomper de l'eau dans le Doubs pour arroser les arbres. Effectivement, on peut s'en sortir par un jeu de passe-passe, par un petit jeu de bonneteau en mettant les choses dans cet ordre-là, mais ce que ça a amené *in fine*, c'est de pomper de l'eau dans le Doubs, parce qu'il y a une politique, qui est la vôtre, que vous avez décidée, que vous appelez le fleurissement. Ainsi, venir et dire la main sur le cœur, encore une fois, avec des trémolos dans la voix, que ce n'est pas vrai... *In fine*, la conséquence a été celle-ci, donc il faut être très clair par rapport à ça.

Ensuite, deuxième élément, sur la question des fuites au niveau des réseaux. Ça a été dit, mais je pense qu'il faut quand même le dire de manière très forte : le réseau d'eau au niveau de la régie publique qui est mis en place dans Grand Besançon Métropole, ce n'est pas un réseau d'eau qui est totalement percé, qui n'est pas du tout efficace, c'est un réseau d'eau qui est efficace. Certes, il y a un certain nombre de fuites, à peu près aux alentours de 20 %, mais pour un réseau du type de celui de Grand Besançon Métropole, c'est-à-dire un réseau qui n'est pas du tout un réseau dense comme vous pouvez

en avoir dans certaines villes, qui est un réseau assez étalé sur un certain nombre de communes, etc., un réseau où il y a eu une convergence avec, comme ça a été dit par Monsieur Laurent JEUNET, une volonté de faire venir de nouveaux réseaux avec une interconnexion, etc., avec l'extension de cette régie publique, c'est un très bon taux, ce n'est pas un mauvais taux. C'est un très bon taux par rapport à ce qu'il se passe au niveau de Grand Besançon Métropole.

Bien entendu, on peut vouloir aller plus loin, mais ça implique des financements très importants, et ces financements très importants obéreront justement d'autres possibilités sur d'autres actions, mais peut-être que d'autres actions permettraient justement d'économiser plus largement l'eau. Comme ça a été dit, même si l'eau est déjà traitée, ça coûte de l'argent, elle ne part pas n'importe où, elle reste dans le milieu naturel, et peut-être que d'autres politiques qui ont été menées à Grand Besançon et qui sont menées dans d'autres villes peuvent permettre d'économiser de l'eau, et surtout d'agir sur les comportements. C'est ça, à notre sens... en mon sens, en tout cas, l'élément le plus important. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Émile BOURGEOIS.

M. BOURGEOIS.- Merci, Président. Il s'est dit beaucoup de choses, ce soir. Moi, j'ai eu la chance de faire les trois mandats avec Christophe LIME – c'est une chance, c'est vrai, de travailler avec lui – et ça m'a facilité un peu la tâche de conseiller délégué à l'eau et l'assainissement.

Concernant les rendements, oui, on a de bons rendements – on ne va pas dire de très bons rendements –, mais on travaille activement pour améliorer ces rendements. Les compteurs communicants, un exemple : auparavant, il y avait deux relevés dans l'année des compteurs, donc une possibilité de réaction tous les six mois, donc pendant ce temps-là, l'eau partait dans la nature ; aujourd'hui, on peut réagir sur 24 heures, puisqu'on a l'information, il y a des alertes qui nous disent que le compteur a tourné pendant 24 heures, ce qui est totalement anormal, et on va réagir tout de suite.

L'eau, oui, elle revient au milieu naturel, mais entre-temps, elle a été traitée, on a consommé de l'électricité, ça a eu un coût, donc il faut obligatoirement qu'on monte ce rendement. Le rendement du SIEVO est plus haut aujourd'hui. Il y a aussi des actions qui vont être menées sur les remplacements du réseau et d'autres actions importantes sont aussi menées : c'est la protection de la ressource, c'est très important. Il y a des actions qui sont menées avec le monde agricole, en liaison avec la Chambre d'agriculture, pour modifier, dans nos périmètres de protection, les méthodes de travail des agriculteurs, du monde agricole, éliminer tout ce qui peut être désherbant, modifier les intrants, tout ça. Quelles conséquences cela peut avoir si on ne travaille pas là-dessus ? C'est que notre ressource, un jour ou l'autre, comme elle est affaiblie actuellement – sans être catastrophique, il faut le savoir –, on peut avoir une pollution, et si la source est polluée, l'ARS, derrière, ferme les robinets tout de suite, donc là, il y aura un risque.

Aujourd'hui, sur les ressources, on a la chance sur le Grand Besançon d'être très diversifié. La première ressource – Laurent l'a déjà précisé –, c'est Chenecey-Buillon ; la seconde, c'est la source d'Arcier. Après, on a des puits de captage dans le karst, très profonds, sur lesquels on a des réserves très importantes et dont on ne connaît pas le volume. Aujourd'hui, on n'a jamais été aussi bas partout sur nos réserves. Le Doubs, aujourd'hui, ce sont 26 460 m³/h qui débitent, quand même sur un niveau très bas, donc qui restent importants. Les quantités qu'on va prendre pour La Malate, puisque je pense que ça se mettra en route mi-octobre, ce sera maxi 300 m³, je crois, Laurent, ou 500. Ce sont 250 à 300 m³. C'est important, c'est une sécurité qu'on est en train de mettre en place pour le Grand Besançon. Il y a beaucoup d'actions qui sont menées. Moi, je salue le travail des services techniques. Avec le rapport, on se rend compte qu'il se fait beaucoup de choses. Je dirais que je suis très heureux de travailler avec eux sur ce mandat-là.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Émile, et merci, Laurent, pour cette présentation et pour le travail que vous menez en lien avec les services, et le bon travail que vous pouvez mener et qu'on mène tous collectivement.

Monsieur ALEM est parti, je ne vais pas refaire le débat « bisonto-bisontin », mais pour que tout le monde soit au clair, les cuves de récupération ont été mises en place et opérationnelles au mois de juin, la Ville de Besançon a besoin de 1 800 m³ d'eau par semaine et il y avait à peine 2 000 m³ d'eau dans

les cuves au mois de juin. C'est pour relativiser aussi un peu les choses plutôt que d'entendre un petit peu des âneries à longueur de conseils d'agglomération.

Sur ce rapport n° 41, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve l'ensemble des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services eau potable et assainissement collectif et non collectif pour l'année 2025.
Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

42. **Convention d'acceptation des effluents des communes de Boulot, Bussières et Etuz à la station de traitement des eaux usées de Cussey-sur-l'Ognon entre la Communauté de Communes du Pays Riolais et Grand Besançon Métropole**

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le rapport n° 42, la convention d'acceptation des effluents, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :
- **approuve la convention d'acceptation des effluents des communes de Boulot, Bussières et Etuz à la station de traitement des eaux usées de Cussey-sur-l'Ognon entre la Communauté de Communes du Pays Riolais et Grand Besançon Métropole,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention avec la CCPR.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

43. **Station d'épuration de Mamirolle - Convention avec le Syndicat d'Energie du Doubs (SYDED) pour la création d'un transformateur électrique**

M. LE PRÉSIDENT.- Sur la station d'épuration de Mamirolle, la convention avec le SYDED, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci à vous.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :
- **approuve la demande de réalisation de travaux de renforcement électrique par le SYDED,**
- **approuve l'aide financière à hauteur de 23 839 € au SYDED,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention avec le SYDED.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

44. **Rapport CSP Camping Chalezeule ONLY CAMP**

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le rapport n° 44, la DSP du camping de Chalezeule, Patrick AYACHE, une présentation de ce rapport.

M. AYACHE.- De l'eau au tourisme, il n'y a qu'un pas. Je vais le faire très vite. C'est une réalisation qui a été faite il y a deux ans, un camping qui a ouvert en 2024, et le rapport qui est proposé porte sur l'année 2025, qui est la première année vraiment entière d'exploitation du camping, donc je vais le faire assez rapidement.

Nous avons un concessionnaire qui a réalisé parfaitement ses obligations, y compris en termes d'investissement. C'est un camping qui compte 107 emplacements. Nous l'avons visité avec le Maire de Chalezeule, Hervé GROULT, cet été, on a vu combien ça vivait bien. L'activité est très satisfaisante, puisque le nombre de nuitées est en augmentation en 2025 par rapport à 2024, et en 2026, alors que

les conditions climatiques s'y prêtaient un peu moins compte tenu des grandes chaleurs, là aussi, il y a une augmentation extrêmement importante de la fréquentation.

On nous a posé la question – je crois que c'était Séverine – des tarifs pendant la commission et je n'ai pas pu y répondre. Les tarifs sont relativement bas par rapport à la concurrence, malgré la qualité de l'offre, qu'il faut saluer à nouveau. C'est 24 € l'emplacement en juillet-août et 15 € hors période estivale, ce qui le situe dans un étiage relativement bas par rapport à d'autres campings. C'est un camping 3 étoiles, je le rappelle.

Juste un mot de conclusion sur l'effet du tourisme dans notre activité économique. Il a ouvert en 2024, je l'ai dit, et en 2025, le chiffre d'affaires, c'est 400 000 €. 400 000 €, ce sont des emplois, évidemment, à l'intérieur de ces 400 000 €, ce sont aussi des dépenses diverses, et ça n'inclut pas la consommation touristique. On ne l'a pas évaluée, mais en gros, quelqu'un qui passe une nuit dans un camping dépense 30 € à peu près dans d'autres dépenses. Ça donne une image de ce que, très rapidement, un investissement touristique peut permettre en matière de développement économique. Je me ferai donc votre porte-parole – en tout cas, je l'espère – pour continuer à développer nos activités touristiques sur le territoire de GBM. Voilà, très vite dit, pour ne pas allonger la séance.

M. LE PRÉSIDENT.- Vite dit et bien dit. Merci, Monsieur le Vice-Président.

Jean-Paul MICHAUD.

M. MICHAUD.- Oui, sur l'importance de ces équipements pour notre territoire. Effectivement, nous avons besoin de développer du tourisme, parce que c'est une richesse pour le territoire. Ça permet au commerce, en particulier, de bien fonctionner. Je pense qu'il y a une vraie réflexion à avoir, et j'en parle en tant que Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire, sur le fait d'envisager le développement d'autres aires pour accueillir du camping. Aujourd'hui, moi, je me pose une question, parce qu'on voit de plus en plus de camping-cars sur le territoire, j'en ai de plus en plus à Thoraise, et ça pose quelques problèmes au niveau des effluents qui sont générés. Il y a donc certainement une réflexion à avoir.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Jean-Paul pour ces éléments. C'est vrai qu'avec une clientèle, tu l'as évoqué aussi, Patrick, majoritairement étrangère, il faut que l'on continue à capter vraiment sur cet axe Rhin-Rhône les touristes pour avoir un levier très fort sur cette économie touristique, sur laquelle nous travaillons activement avec ton concours.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions sur ce rapport ? Je vous remercie.

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2025 présenté par ONLY CAMP, relatif à l'exploitation du Camping d'intérêt communautaire Besançon-Chalezeule, dans le cadre de la concession de service public confiée par Grand Besançon Métropole à cet organisme.

45. CSP BGE Franche-Comté 2025

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le rapport n° 45, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Oui, Madame VIGNOT.

Mme VIGNOT.- Je voulais simplement saluer le travail qui a été fait par la Boutique de gestion économique à Besançon, qui a été créée en 1981, pour son accompagnement de qualité des entrepreneurs dans l'aventure humaine que constitue la création d'entreprise. La faisabilité, la gestion durable, c'est quelque chose qui est important.

La BGE a subi la perte d'un contrat important, imposant un plan de licenciement, et elle a rebondi. Rappelons qu'à Besançon, nous bénéficions d'un écosystème d'accompagnement important, qui comporte incubateur, pépinière, hôtel d'entreprises, etc. Dans cet écosystème, la BGE se situe à la racine de l'initiative entrepreneuriale. Ce sont plus de 15 000 entreprises accompagnées de sa part. C'est d'autant plus important que la montée en puissance des petites entreprises, des microentreprises, dans la dynamique économique de notre région, implique des investissements personnels de celles et ceux qui veulent... et qu'on ne peut voir s'abîmer. En cas d'échec, on a besoin de les accompagner.

L'esprit d'entreprise est à la base d'une économie énergique et agile, il doit être promu. Il mérite un soin particulier et je nous invite à les remercier pour ce travail, qui demande des compétences nombreuses au regard de la diversité des projets et des niveaux de connaissance des initiatrices et des initiateurs en matière de création d'entreprise, parce que c'est de ça qu'il est question. Je pense qu'il est nécessaire de s'assurer de consolider les composantes de ces écosystèmes d'accompagnement de l'entreprise plutôt que d'essayer peut-être d'en rajouter, ce qui pourrait les mettre en compétition les uns les autres.

C'est une alerte, mais en tout cas, une chose est sûre : bravo à la BGE, je les remercie pour le travail de longue haleine qu'ils ont mené, avec un accompagnement extrêmement fin et précis. Une des raisons pour laquelle ils ont peut-être perdu ce contrat, c'est qu'ils passent beaucoup d'heures avec les chefs d'entreprise pour penser fortement leur projet et pouvoir aboutir, parce qu'on n'a pas non plus envie d'avoir des entrepreneurs qui perdent beaucoup d'argent en ayant mis de l'argent personnel dans une aventure qui devrait être collective. Voilà, merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Sur ce rapport 45, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci à vous.

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport 2025 présenté par BGE Franche-Comté relatif à l'exploitation des pépinières et de l'hôtel d'entreprises de Palente et de TEMIS Innovation, dans le cadre de la concession de service public confiée par Grand Besançon Métropole à cet organisme.

46. **Actions recherche et innovation - Fonds Régional pour l'Innovation - Soutien au projet de la société Sopil**

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le rapport 46, le Fonds régional d'innovation, le soutient à la société Sopil, Monsieur LAIDIÉ.

M. LAIDIÉ.- *(Début de l'intervention hors micro)*... Maire de Pugey et pas conseiller municipal d'opposition à Besançon, je tiens à le préciser. J'invite Monsieur le Président à regarder la bande pour comprendre que je ne fais pas d'ingérence. Je m'en garderais bien, je tiens à le redire.

Concernant le rapport 46, je me fais aussi le porte-parole d'une interrogation qui a été posée en commission et qui n'a pas reçu de réponse. Je pense à Eloy, qui s'est posé la même question que moi à la lecture de ce rapport. Ce n'est pas du tout une remise en cause de la subvention. Au cours du mandat précédent, nous avons soutenu nos entreprises, notamment pendant la période Covid, de façon systématique, et je suis un auditeur très attentif des préoccupations de Lionel PHILIPPE quand il évoque les difficultés des entreprises sur son territoire municipal.

Juste une interrogation par rapport à cette subvention, qui est quand même une subvention importante, mais ça ne concerne pas l'entreprise, qui est une belle entreprise, je tiens à le redire : n'existe-t-il pas une possibilité d'introduire, quand on donne une subvention de 30 000 €, un certain nombre de conditions, qui marquent aussi l'attachement de l'entreprise au territoire Grand bisontin, vis-à-vis des salariés, bien sûr, la possibilité de garantir l'emploi, si possible, mais aussi l'attachement à résider et continuer à résider dans le territoire ? Il existe partout ces clauses, qui permettent effectivement de montrer, en contrepartie de la subvention, une forme d'attachement et de respect aux habitants et au territoire.

M. LE PRÉSIDENT.- Anne FALGA.

Mme FALGA.- Je n'avais peut-être pas été assez complète lors de la Commission 2. En reprenant le dossier, il est même noté que grâce à ce projet innovant, il y aurait une relocalisation de production potentielle depuis l'Asie, donc ça répond à votre interrogation.

M. LE PRÉSIDENT.- Sopil est une entreprise locale depuis de nombreuses années, transmise de père en fils et qui emploie plus de 130 salariés. Je crois qu'ils sont bien installés là où ils sont aujourd'hui.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté attribue une subvention à hauteur de 30 000 euros à la société Sopil dans le cadre du FRI.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

47. **ZAC des Marnières à Chalezeule – Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2025**

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le rapport n° 47, ZAC des Marnières à Chalezeule, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Mme Catherine BARTHELET (1) et MM. Guillaume BAILLY (1), Ludovic FAGAUT (1) et Anthony POULIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le bilan financier révisé au 31.12.2025 de l'opération d'aménagement pour un montant de 17 409 K€ HT, avec une participation de GBM constante de 10 211 K€, dont 6 149 K€ d'apport en nature et 4 062 K€ de participation d'équilibre.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 4

48. **ZAC Nouvelle Ere aux Auxons – Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2025**

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le rapport 48, concernant le compte-rendu, la zone Nouvelle Ère, Anthony NAPPEZ.

M. NAPPEZ.- Oui, merci, Président. Je ne pouvais pas avoir un rapport sur la Nouvelle Ère aux Auxons sans intervenir, j'ai donc lu attentivement ce rapport d'activité de notre concessionnaire – Sedia, je le rappelle – et je dois avouer que l'avantage, c'est que ça se lit vite. Le commentaire que je peux en faire va donc être court, puisque son contenu l'est tout autant que le taux de remplissage de la zone.

En dehors des 50 000 € d'entretien divers, de menus frais de travaux, de commercialisation ou d'investissement, les charges s'élèvent à 56 000 € sur l'année pour une concession de zone d'activité. En recettes, en contrepartie, une vente modique d'un terrain, 40 000 € sur l'année, 3 000 € de produits divers et surtout 14 000 € de produits financiers, visiblement issus du placement des 660 000 € de trésorerie de la concession viennent équilibrer les dépenses.

La pauvreté du rapport de notre concessionnaire Sedia illustre parfaitement la pauvreté de l'investissement de celui-ci dans la commercialisation de notre zone d'activité depuis maintenant de longues années. Samedi dernier encore, j'échangeais au téléphone avec un entrepreneur désabusé, qui me confiait ne plus savoir comment tenter de faire aboutir son projet d'acquisition d'une parcelle sur cette zone. D'après lui, depuis plus d'un an, il se fait balader par les services commerciaux de Sedia, qui le renvoient vers des agents immobiliers, qui, je le cite : « Essayent de le décourager de s'installer aux Auxons et essayent de lui vendre ou louer ailleurs ». Ce témoignage, ce n'est pas la première fois que je l'entends, je crois donc largement en sa sincérité.

Ce que j'en retiens aujourd'hui, c'est qu'il reste plus de 19 000 m² de surface disponible sur le secteur Gare, autour du bâtiment Signal, qui lui-même affiche plus de 50 % de ses surfaces vides, qu'il reste plus de 21 000 m² de surface disponible sur la zone d'entrée de village et que toutes ces parcelles sont prêtes à accueillir de l'artisanat, de l'industrie légère, du commerce ou encore des activités tertiaires.

Certes, il faut probablement réécrire un récit pour cette zone, qui a été délaissée suite à des choix initiaux qui l'ont pénalisée dans son envol – on ne va pas refaire l'histoire –, mais ce qui est certain aujourd'hui, c'est qu'il faut surtout relancer une vraie commercialisation de ces mètres carrés disponibles sur un secteur desservi par la gare et par un accès fluide et rapide sans bouchons, un des seuls côtés de Besançon où il n'y a pas de bouchons.

Je rappelle qu'elle a coûté à ce jour à notre Collectivité – c'est dans le rapport – presque 7,5 M€ et que nous rémunérons chaque année un concessionnaire qui n'est pas au rendez-vous malgré les prospects qui peuvent me contacter et qu'il cite par ailleurs, en page 14 de son propre rapport comme étant réguliers. Mon intervention n'appelle d'ailleurs pas nécessairement de réponse de mes collègues élus à l'économie, puisqu'ils sont parfaitement conscients du problème – on en a déjà longuement échangé ensemble – et que je sais pouvoir compter sur eux pour mettre en œuvre une nouvelle stratégie, un nouveau récit, pour enfin remplir la zone de la Nouvelle Ère, afin qu'elle joue pleinement son rôle au pied de la gare TGV et aux portes de la Ville de Besançon.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Anthony. Effectivement, force est de constater que la zone ne s'est pas ou peu développée, je te l'accorde, depuis sa création, en raison sans doute d'un problème de positionnement, tout simplement, depuis le départ. Il y avait quand même une destination initiale qui n'était pas forcément adaptée et qui n'a pas su attirer les entrepreneurs. À ce jour, une nouvelle étude de positionnement est lancée par GBM, on est en phase de diagnostic sur la phase, mais il y a peut-être vraiment aussi un historique sur cette zone aujourd'hui, qu'il faut rattraper et gommer. Cela fera l'objet d'un prochain comité de pilotage sur le diagnostic qui sera lancé, mais je vais donner la parole à Martial DEVAUX.

M. DEVAUX.- Merci, Président. Bonsoir à tous. Je vais revenir sur cette zone, parce que c'est vrai que j'ai été, comme Anthony, un peu surpris. Avec Anne, ça ne fait que cinq mois qu'on est aux affaires dans ce domaine, et globalement, quand on voit la date, à savoir 2011, lancement du projet, 15 ans après, Anthony l'a bien précisé, on parle de 30 % d'occupation du Signal. Sur le premier bâtiment, on avait même prévu une deuxième tranche... Enfin, le prix du bâtiment aura peut-être doublé d'ici là, comme on est parti.

Globalement, ce dont il faut quand même se rendre compte, c'est que les orientations qui ont été prises au départ en faisant du tertiaire ne sont pas forcément compatibles avec cette zone. On s'en rend compte – bon, on a mis 15 ans pour s'en rendre compte, l'affaire est faite, mais globalement, là, on est reparti pour cinq ans de concession. Je rappelle qu'on a voté ça l'année dernière, ça devait être en juin. On en a voté une en juin, ça devait être les Marnières, puis en décembre, c'était la zone des Auxons. On est donc reparti jusqu'en 2031 avec le concessionnaire. À ce moment-là, quand on a voté, on ne s'est pas posé la question de savoir si c'était pertinent de continuer avec lui ou pas, donc je reviens aussi sur la façon dont on gère les affaires au quotidien.

L'autre problématique de tout ça, elle est liée au fait qu'aujourd'hui, la fréquence, elle est d'une fois par an sur le rapport. Quand vous travaillez, si vous avez travaillé dans des sociétés, etc., le rythme est d'une fois par an. C'est ce qu'on a là, c'est qu'au bout de 15 ans, on se rend compte que finalement, on n'a rien fait et que ça a très peu avancé. Il y a donc des choses qui ont été mises en place – Anne pourra vous les présenter, on en reparlera un peu plus longuement quand on parlera de cette stratégie qui va être mise en œuvre. Deux voies qui vont être redéveloppées, qui étaient peut-être dans le passé et qui ont disparu, ce sont les communications montantes des maires, parce que vous, dans toutes vos communes, c'est vous qui êtes les premiers au contact des entreprises, de leur demande, et malheureusement, s'ils envoient la demande à T25, à Sedia, à GBM et tout ça, on n'est pas censé le savoir, ou souvent, ça se perd. Je pense que quand on regarde le tableau pour arriver au résultat du permis de construire, il y a à peu près 11 interlocuteurs différents, donc évidemment, quand vous avez fini le premier, quand on vous dit qu'il faut passer à l'Urba, crac, on vous donne le numéro de téléphone, vous appelez, ça ne répond pas, la personne n'est pas là, vous attendez le lendemain, etc. Avec tout ça, le chef d'entreprise se décourage, parce que sa temporalité à lui... Comme je l'ai déjà dit, les projets d'entreprise sont sur courte durée. On a une vision et les marchés doivent sortir dans l'année suivante, on ne peut pas attendre éternellement. C'est vrai qu'on a du mal à régler ça.

L'idée de base, c'est que vous, vous remontez les informations, nous, on les traite, et entre-temps, on voit Sedia. Là, on est parti sur un rythme d'une réunion tous les deux mois, que ce soit Sedia ou T25, sur tous les projets, toutes les zones qu'ils ont en concession, donc là, on verra avec eux.

Je rappelle la dernière chose qui a été votée en Conseil au mois de décembre : sur la zone de Marchaux, il est clair qu'on a en concession... Ils n'ont pas la commercialisation, c'est-à-dire que la commercialisation, c'était déjà une problématique de Sedia ou de T25. Ça avait quand même été un peu constaté, puisque la dernière zone qui a été démarrée en concession a été démarrée sans la concession de commercialisation. Je le redis pour tout le monde, c'est important.

Ce que je veux dire aussi, pendant qu'on parle de ça, c'est qu'on est passé rapidement sur Marnières, donc la zone Chalezeule-Thise. Globalement, il faut savoir qu'il y a des choses qui ont démarré aussi là, puisque le Président a signé le redémarrage des travaux, c'est-à-dire la tranche 1 côté Thise, où on avait quand même 2 millions de travaux qui étaient bloqués, avec une subvention de la Région BFC de 750 000 qui allait nous passer sous le nez au mois d'avril 2027 si les travaux n'étaient pas finis. Ce que je veux dire, c'est que les choses avancent, il faut le temps qu'on les prenne. Après, il faut que vous, vous fassiez aussi votre boulot, que vous nous remontiez les infos et qu'on voie les gens.

Juste sur les deux personnes, par exemple, qu'Anthony m'a remontées, à un moment donné, sur la zone, il y a ce fameux garagiste qui souhaite développer. Est-ce qu'on souhaite avoir un garagiste à l'entrée quand on saute du TGV pour revenir sur la ville ? C'est ça aussi, la question, c'est qu'à un moment donné, il faut que les zones se créent quand même avec des entreprises à peu près du même tissu. On ne peut pas commencer à mixer ou à faire n'importe quoi. C'est pour ça que si on reprend TEMIS à l'origine, il y a 25 ans, quand ça a démarré, ça a mis des années à se remplir, parce qu'à un moment donné, on est obligé. On a TEMIS Santé d'un côté, où on peut faire la même constatation. Malheureusement, on voudrait que ça se remplisse plus vite, etc., mais quand on spécialise des zones et qu'on définit des zones, soit on ne s'y tient pas et tous ceux qui tapent à la porte, on les laisse rentrer, soit on ne s'autorise pas à le faire et c'est ce qui s'est passé là, je pense, pendant 15 ans de temps.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Martial.

Anne FALGA.

Mme FALGA.- Je vais juste abonder. Avec Martial, on va effectivement avoir un suivi très, très, très fréquent et des échanges avec Sedia extrêmement fréquents, et croyez-moi, on va y aller avec les dents.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu aurais aussi pu aborder le côté facilitateur du parcours pour les porteurs de projets qu'on est en train de mettre en œuvre aujourd'hui, parce que c'est aussi un peu complexe pour les porteurs de projets quand ils ont différents interlocuteurs. Ce parcours est donc en train de plus que se développer ; bien au contraire, il est présent.

Laurent CROIZIER.

M. CROIZIER.- Oui, un mot très rapide pour aller dans le sens d'Anthony NAPPEZ, c'est que quand on réfléchit à la situation de cette zone, c'est très proche de la ville-centre, c'est à côté de la gare TGV.
En résumé, on ne comprend pas, même s'il y avait un problème de destination, j'entends, pourquoi, à l'intérieur du bâtiment Le Signal, on a un taux d'occupation aussi faible. On ne peut que constater qu'il y a un défaut d'investissement. Quand je dis « investissement », ce n'est pas investissement financier, c'est investissement tout court : de volonté et d'engagement de la part du gestionnaire, tout simplement, disons-le clairement.

Moi, j'ai visité le bâtiment, une entreprise m'a sollicité pour aller la visiter, j'en ai profité avec elle pour visiter des étages. Si vous avez un projet d'installation, certains étages ne donnent pas spécialement envie de venir s'y installer. Et puis, je ne vous cache pas, je ne vais pas citer l'entreprise, mais visiblement, les relations avec le gestionnaire du bâtiment n'ont pas l'air simples. Si c'est déjà vide, et qu'en plus, on complique la vie des gens qui sont déjà installés sur place... En tout cas, il y a un vrai changement d'attitude à opérer. Moi, je me réjouis d'entendre des propos très dynamiques et très volontaires, parce que cette zone mérite notre engagement, ça fait partie des zones d'avenir du Grand Besançon Métropole, et je ne doute pas que lorsque la dynamique sera véritablement engagée, cette zone sera une vraie réussite, parce que le choix de l'avoir installée ici était un choix judicieux.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Écoutez, je vous remercie.

Mme Catherine BARTHELET (1) et MM. Ludovic FAGAUT (1) et Anthony POULIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **prend acte du CRAC présenté par le concessionnaire SEDIA pour l'opération d'aménagement de la ZAC Nouvelle Ere,**
- **approuve le bilan révisé de la 1ère tranche de la ZAC arrêté au 31 décembre 2025 à un montant de 11 316 845 € HT.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 3

49. **SEM aktya - rapports des élus mandataires – 2025**

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le rapport 49, le rapport de la SEM Aktya, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le rapport annuel 2025 des élus mandataires de Grand Besançon Métropole dans les instances de la SEM aktya l'immobilier d'entreprises du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

50. **SPL AER 2025 - rapport de l'élu mandataire**

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le rapport des élus mandataires sur la SPL AER, année 2025, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Mme Anne FALGA (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le rapport annuel 2025 de l'élu mandataire représentant Grand Besançon Métropole dans les instances de la SPL AER.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillère intéressée : 1

51. **Enseignement supérieur et Recherche - Soutien à la construction du NUMERICUM SANTE de l'Université Marie et Louis Pasteur (CPER 2021-2027)**

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport n° 51, avec une présentation de Patrick AYACHE.

M. AYACHE.- C'est vraiment un superbe projet sur lequel je tiens à passer une ou deux minutes, c'est la construction du Numéricum Santé sur les Hauts-du-Chazal. Je vais essayer de le faire en résumé.

D'abord, c'est un gros projet de 7 M€, qui est inscrit au contrat de plan État-Région, qui est donc financé par l'État, la Région, GBM et l'Université. Les trois premiers mettent 2 millions, l'Université met un million, ça fait 7 millions. Sur ce projet, que j'ai découvert et que j'ai trouvé vraiment formidable, il s'agit d'offrir aux professions de santé... enfin, aux étudiants en profession de santé, une espèce de laboratoire dans lequel ils vont pouvoir tester en simulation tous les gestes qu'ils vont faire ensuite dans leur carrière, avec un principe que je trouve intéressant. Il y a quelques médecins dans la salle, au moins un que je connais, qui n'a pas connu ça, parce que ça n'existait pas à l'époque, mais c'est un principe éthique, qui est inscrit dans la loi, d'ailleurs : jamais la première fois sur le patient.

Quand on regarde rapidement de quoi sera composé ce bâtiment, on comprend tout de suite à quoi ça va servir. Au niveau zéro, il y a un plateau d'urgence, qui comprend des espaces de simulation, avec une réplique d'ambulance, d'hélicoptère de secours, ainsi qu'une salle immersive – on voit bien ce qu'on peut y faire. Au niveau 1, je passe sur les espaces communs, mais il y a des espaces de simulation haute-fidélité, un bloc opératoire, réanimation, gynécologie, pédiatrie, surveillance post-opérationnelle, une chambre médicalisée, etc. Tous ces étudiants vont pouvoir avoir accès à ce matériel high-tech,

même si on est dans le domaine de la santé, pour se préparer à se retrouver ensuite devant des patients. Il y a un espace au niveau 2 de simulation relationnelle et de télémédecine, puis il y a des espaces extérieurs pour simuler des urgences nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques, des urgences catastrophe et stationnement. Bref, c'est franchement un outil vraiment extraordinaire.

Il se trouve qu'il existe – on m'a posé la question en commission, on a regardé –, bien sûr, ailleurs, dans d'autres villes, métropoles, mais nous n'en bénéficiions pas. Là, les travaux devraient démarrer bientôt, puisque ça a été engagé dans le précédent mandat, et la livraison devrait intervenir pour la rentrée 2028, je crois.

C'est un superbe projet, très bien financé, je le répète : État, Région, Université, GBM met 2 millions ; c'est un projet qui va trouver sa place dans cet écosystème que nous avons aux Hauts-du-Chazal et sur le pôle Santé. C'est vraiment un plus pour notre territoire que je tiens à saluer.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Patrick.

Madame VIGNOT.

Mme VIGNOT.- Merci, de cette présentation. Comme tu l'as dit, c'est quelque chose qui est dans le prolongement des choix qui ont été faits. On le voit : CPER 2021-2027. On voit combien les choix qui ont été faits... Je remercie l'ensemble des élus du Grand Besançon quand il a été décidé de mettre 7 M€, parce que c'était inédit, ça n'avait jamais été fait. C'était la preuve que chacun avait conscience ici que l'attractivité du territoire, l'attractivité forte, essentielle, passe évidemment par l'enseignement supérieur et la recherche, combien c'est un moteur qui nous permet d'être excellents. Je tiens quand même à saluer aussi les résultats de la recherche qui sont menés dans les classements qui sont faits de l'Université, notre belle Université.

Oui, c'était important que nous mettions pour la première fois un financement aussi important, les 7 millions que nous avons ajoutés, pour faire en sorte que nous puissions accompagner l'ISIFC, le Numéricum, la rénovation d'un certain nombre de bâtiments, l'ensemble du campus, qu'on appelait Synergie Campus, dans le travail qui a été fait. Je suis sûre qu'il va continuer, parce que nous avons besoin d'être aux côtés de l'Université et qu'un territoire comme le nôtre avait été maltraité.

J'en profite pour saluer la Région, qui, à un moment donné, a dit qu'il n'était plus possible de voir le déséquilibre qu'il y avait entre Dijon et Besançon, pour dire les choses. Il était urgent que nos campus, que nos équipements, que nos équipes de recherche et d'enseignement puissent être soutenus à la hauteur qu'il est nécessaire d'avoir, pour que nos étudiants et que les étudiants aient envie de venir sur ce territoire. On était très satisfait de constater, quand on inaugurait ces différents équipements et ces investissements, que les étudiants disaient très fort : « On est heureux à Besançon, parce qu'on est... » Comme quoi c'est une référence, je ne sais pas si c'est encore vrai aujourd'hui avec TRUMP, mais leur référence était de dire : « On a un super campus à l'américaine ». Je ne sais pas si c'est encore valable en ce moment, mais en attendant, ça veut dire qu'on venait de loin et qu'il était urgent et important qu'il y ait ce coup d'accélérateur. Je remercie donc évidemment la Région, l'État, et bien sûr, l'ensemble des élus qui ont choisi de continuer à investir sur cet enseignement supérieur et la recherche.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez raison de saluer l'engagement de la Région à cette époque-là, avec Jean-Louis FOUSSERET, qui était Président de Grand Besançon Métropole à l'époque. Il a initié et engagé vraiment la démarche à ce moment-là dans le cadre du grand plan Synergie Campus. Merci, pour Jean-Louis FOUSSERET.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame CHASSAGNE.

Mme CHASSAGNE.- Merci, et merci, pour cette présentation. C'est vrai que c'est un projet excellent, et on sait par ailleurs que le CHU, juste à côté, est le plus gros employeur de notre bassin de population. Là, c'est une question pédagogique également, de formation de tous nos professionnels de santé. La profession de médecin a été évoquée, mais ce sont aussi des sages-femmes, des kinés, des infirmières, des pharmaciens, des dentistes, tout un panel très large.

Et puis, c'est vrai qu'historiquement, la méthode de simulation en santé a été beaucoup orientée sur les soins d'urgence et de réanimation, avec la phrase qui a été nommée tout à l'heure : « Jamais la première

fois sur le patient ». Néanmoins, ce qui est intéressant maintenant que ce modèle pédagogique a fait ses preuves, c'est que les étudiants retiennent beaucoup mieux dès lors qu'ils ont fait le geste et qu'il y a eu quelque chose de très émotionnel dans l'apprentissage, ils sont beaucoup plus en mesure de le reproduire dans ce contexte-là. Ce qui se développe aujourd'hui, et c'est fort heureux, sur le plan relationnel, c'est aussi par rapport aux annonces, aux annonces de maladies graves, mais aussi sur l'accompagnement des proches. On voit bien que cette méthode est intéressante aussi, et peut-être surtout, sur un plan très relationnel, en se disant : c'est aussi intéressant qu'aujourd'hui, on n'envoie pas un interne faire l'annonce d'un décès ou d'une maladie grave sans qu'il ait pu, potentiellement, auparavant, le faire dans une salle de simulation, avec, vous l'avez dit, des mannequins, avec toute une technicité pour certains gestes, des mannequins, qui, même, parlent – c'est assez fabuleux – et qu'on peut régler. Il y a tout un ensemble de réglages intéressants à fournir. On peut aussi parfois travailler avec des comédiens et des comédiennes ou des professionnels de santé qui vont jouer les patients ou les proches.

C'est vraiment très prometteur, et je crois que dans le champ de l'apprentissage – et ça peut sans doute être transféré à de nombreux autres domaines –, c'est un modèle pédagogique qui est efficace et qui permet aussi de venir aligner, d'un point de vue pédagogique, des objectifs avec des compétences sur un temps qui est avant tout formateur et pas dans un cadre d'évaluation. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Merci, Patrick AYACHE, pour cette présentation et cette mise en avant des spécificités de notre territoire.

Mmes Emmanuelle MEUNIER (2), Sophie PESEUX (2) et Séverine VEZIES (1) et M. Anthony POULIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve la participation financière de GBM à hauteur de 2 000 000 € au projet de construction du futur NUMERICUM SANTE de l'Université Marie et Louis Pasteur, projet inscrit au CPER 2021-2027,**
- **approuve la convention de cofinancement afférente jointe en annexe,**
- **autorise M. le Président, ou son représentant, à signer la convention annexée à la présente délibération.**
-

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 6

52. Soutien complémentaire au programme d'animation de Culture Action pour l'année 2026

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le rapport n° 52, le soutien complémentaire à l'animation de Culture Action, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Avant de clore ce Conseil d'agglomération, simplement saluer Monsieur DESCARREGA, pour qui c'était le dernier Conseil d'agglomération. Merci à vous pour toutes ces années passées au sein de la Collectivité.

Un autre sujet aussi, je suis obligé de le présenter ce soir au Conseil d'agglomération, mais Madame GUIEU le sait. J'informe l'Assemblée délibérante que conformément aux articles L 544-1 et L 544-7 du Code général de la fonction publique, j'ai décidé de mettre fin au détachement sur emploi fonctionnel de Madame GUIEU, Directrice générale adjointe en charge du pôle Développement. Cette fin de détachement sera effective au 1er décembre prochain. Voilà, c'était une annonce obligatoire à faire ce soir au Conseil d'agglomération.

Je vous remercie, bonne soirée à vous. La séance est levée.
La séance est levée.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **attribue un soutien complémentaire de Grand Besançon Métropole aux actions de Culture Action à hauteur de 12 000 € pour l'année 2026,**

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention liant GBM et Culture Action pour l'année 2026 (Annexe 1).**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

Le Secrétaire de séance,

Emile BOURGEOIS
Conseiller Communautaire Délégué

Pour extrait conforme,
Le Président,

Ludovic FAGAUT
Maire de Besançon